## BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

DU 25 FEVRIER 1957

# RAPPORT

PRESENTE PAR LE GOUVERNEUR, AU NOM DU CONSEIL DE REGENCE,

sur les opérations de l'année 1956

ET

Rapport du Collège des Censeurs

BRUXELLES
IMPRIMERIE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

1957

### RAPPORT

SUR LES OPERATIONS DE L'ANNEE 1956

PRESENTE PAR LE GOUYERNEUR

AU NOM DU

Conseil de Régence

Le Gouvernement a déposé le 28 novembre 1956 devant le Parlement un projet de loi définissant la valeur-or du franc sur la base de sa parité actuelle et rétablissant l'obligation pour la Banque de conserver, en couverture de ses engagements à vue, une encaisse en or égale au minimum au tiers de ceux-ci.

Les mesures proposées par le Gouvernement fixeront le statut juridique de la monnaie. Elles impliquent le respect d'une discipline financière rigoureuse aussi bien par le secteur public que par le secteur privé.

\* \*

Soutenue par la conjoncture internationale, la prospérité de l'économie belge s'est maintenue pendant toute l'année 1956. Elle s'est étendue à des industries qui, précédemment, n'avaient guère bénéficié de l'expansion. Cependant, la production agricole s'est ressentie des conditions climatiques défavorables.

Par rapport à 1955, le volume de la production industrielle accusera sans doute, pour 1956, une nouvelle et sensible progression. Celle-ci a pu être réalisée malgré la réduction de la durée hebdomadaire du travail, convenue au sein de nombreuses commissions paritaires, et le relèvement des taux horaires de rémunération qui en a été la conséquence. L'incidence de la mesure sur le volume de la production a été compensée dans l'ensemble par l'amélioration de la productivité ou par la diminution de l'absentéisme et la prestation d'heures supplémentaires ou, dans certains secteurs, par le recrutement de main-d'œuvre. Il est encore trop tôt pour mesurer son incidence sur les coûts.

Cet accroissement de production, obtenu en dépit du manque de main-d'œuvre dans certains secteurs, a permis à l'économie belge non seulement de faire face à des dépenses de consommation et d'équipement accrues, mais aussi de dégager un large excédent dans les échanges de biens et de services avec l'étranger.

La demande extérieure a été particulièrement ferme pour les principaux produits exportés par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. L'évolution des prix a été telle que leur niveau par rapport à l'étranger, a plutôt évolué à l'avantage de la Belgique.

S'il est permis de dire qu'aucune perturbation sérieuse ne s'est manifestée dans les coûts, dans les prix ou dans l'équilibre économique du pays, il faut cependant constater qu'au cours de la seconde partie de l'année, des tensions caractéristiques de l'état de haute conjoncture ont commencé à se manifester. Elles ont été renforcées par les événements politiques internationaux de novembre.

L'évolution défavorable de la production charbonnière et, si elles persistent, les difficultés d'approvisionnement en combustibles liquides pourraient être de nature à compromettre les fournitures d'énergie, dont l'industrie a un besoin sans cesse croissant.

Les prix de détail, mesurés par l'indice officiel, ont augmenté de 3,2 points entre janvier et décembre. Les prix de gros, demeurés stables pendant la majeure partie de l'année, tendent eux aussi, depuis octobre, à s'élever, tandis que les excédents enregistrés dans la balance des paiements sont en diminution.

Durant les premiers mois de l'année, le marché des capitaux est demeuré aisé, les disponibilités du marché de l'argent continuant à être abondantes; les besoins de crédit commercial sont restés pratiquement étales; malgré certaines sorties de capitaux, les cours du marché libre des devises se sont maintenus relativement bas.

Par la suite, un déséquilibre plus sérieux et plus durable que celui généralement causé par le resserrement saisonnier des mois de juillet et d'août, est apparu dans les marchés financiers. Des demandes de capitaux trop élevées par rapport à l'épargne disponible ont provoqué un renchérissement du loyer de l'argent tant en Belgique qu'à l'étranger. Les cours des valeurs à revenu fixe et à revenu variable ont commencé à s'effriter.

La crise politique internationale de novembre a suscité dans le public un réflexe de défense contre la hausse des prix. On a pu craindre que, comme ce fut le cas lors du déclenchement du conflit coréen, les entreprises fussent incitées à constituer des stocks spéculatifs en prévision d'une hausse possible des matières premières.

En raison de l'état généralisé de haute conjoncture et de plein emploi et quoique l'on n'eût pas constaté jusqu'alors, en Belgique, de recours excessifs au crédit de la part du secteur privé, il est, à ce moment, apparu nécessaire d'exercer une action restrictive sur les dépenses d'investissement et les constitutions de stocks. Afin d'éviter une détérioration de la balance des paiements, il fallait veiller, d'autre part, à ce que les sorties de capitaux ne se trouvent pas stimulées par un écart excessif entre les taux d'intérêt pratiqués en Belgique et ceux prévalant à l'étranger. La hausse des taux à court terme se recommandait au surplus pour résister à la pression exercée sur le marché de l'argent par la hausse importante des taux de capitalisation intervenue sur le marché des capitaux.

La Banque a ainsi été amenée, le 5 décembre, à relever ses taux d'escompte de  $1/2\,\%$ .



Dans un petit pays comme la Belgique, dont les exportations comportent un pourcentage élevé de produits particulièrement sensibles aux fluctuations de la demande internationale, les pressions extérieures sur les prix se font généralement plus fortement sentir que dans les économies vastes, s'appuyant principalement sur leur marché intérieur.

Il est donc essentiel en période de grande prospérité de surveiller avec vigilance, de contrôler et, dans toute la mesure du possible, de juguler les facteurs internes de hausse des prix si l'on veut éviter que ceux-ci, venant s'ajouter aux facteurs externes, ne compromettent la capacité de concurrence du pays en cas de retournement de la conjoncture.

La politique monétaire peut, certes, contribuer à l'action de défense qui s'impose. Il ne faut cependant pas se faire illusion sur l'étendue de ses possibilités. Elle n'est, en fin de compte, que l'application d'une technique de défense de la stabilité monétaire, dont les effets profonds, souvent complexes et lents dans leurs manifestations, sont parfois difficiles à saisir dans leur ensemble.

Son action peut se trouver entravée si ceux qui ont la charge de l'exercer n'ont pas entre les mains tous les instruments qui leur sont nécessaires.

Le rapport présenté à l'Assemblée générale de la Banque, l'an dernier, a rappelé quels sont, en dehors du taux d'escompte, les principaux instruments de la politique monétaire. La nécessité de les mettre en œuvre est aujourd'hui plus grande encore.

Certaines mesures de portée restreinte ont pu être prises en 1956 en ce qui concerne le marché de l'argent. Nous réitérons le vœu qu'un marché dans lequel les taux varieraient en raison de l'offre et de la demande en s'adaptant à l'évolution de l'activité économique, puisse être créé.

Il serait souhaitable que la Banque puisse influencer les liquidités de l'économie en vendant des fonds publics qu'elle détient aussi bien qu'en se portant acheteur sur le marché.

Il serait non moins désirable de faire varier, suivant les circonstances, les coefficients de trésorerie imposés aux banques de dépôts.

Enfin, la Banque devrait avoir la possibilité d'exercer une action régulatrice sur le financement des ventes à tempérament.

\*

Une certaine stabilisation de l'activité économique doit être recherchée pour que la prospérité et le progrès social puissent se développer harmonieusement. Il importe notamment d'éviter que l'économie se trouve exposée à des chocs violents et brusques susceptibles de compromettre son expansion ultérieure.

A cet effet, il apparaît indispensable que, sans renoncer à poursuivre la modernisation et le développement de l'appareil productif, le secteur privé et le secteur public s'efforcent, autant que possible, d'étaler leurs programmes d'investissements ou d'en différer l'exécution, en prévision des fluctuations conjoncturelles. Cette politique permettrait de constituer, pendant les périodes d'essor, des réserves qui pourraient être dépensées pendant la dépression, au cours de laquelle les recettes des pouvoirs publics comme celles des particuliers tendent généralement à diminuer.

La constitution de réserves serait un moyen rationnel de freiner la hausse des prix en stérilisant une partie du pouvoir d'achat excédentaire.

En ce qui concerne le secteur public, elle permettrait notamment de rembourser la dette flottante extérieure et de rendre à ce que l'on est convenu d'appeler « la marge de crédit de l'Etat à la Banque Nationale » sa vraie signification.

Cette « marge de crédit de 10 milliards » est en réalité la limite des interventions possibles de la Banque Nationale dans le marché des fonds publics. Elle résulte de la convention du 14 septembre 1948 entre l'Etat et la Banque.

Dans l'esprit des signataires de cette convention, le crédit de 10 milliards devait donner à l'Etat, à une époque où le marché belge des capitaux était loin d'avoir retrouvé son ampleur et où les marchés étrangers ne nous étaient pas encore ouverts, la possibilité de trouver à la Banque, à défaut de les obtenir dans le marché, les ressources destinées à compenser à certains moments dans le cours d'un exercice, l'insuffisance des recettes normales de l'Etat par rapport à ses dépenses. Les avances susceptibles d'être consenties par la Banque dans les limites du crédit ouvert devaient en conséquence être remboursées dans le cours du même exercice de manière à maintenir disponible pour ainsi dire en permanence une réserve de crédit destinée avant tout à parer à des tensions temporaires.

Depuis la mise en vigueur de la convention, l'utilisation du crédit est demeurée extrêmement élevée et l'Etat n'a jamais disposé en fait d'une telle réserve.

\* \*

Les éléments essentiels susceptibles d'influencer la circulation monétaire sont au nombre de trois : le mouvement des transactions avec l'étranger, le volume des crédits au secteur public et celui des crédits à l'économie privée.

Les fluctuations de l'encaisse en or de la Banque et de ses avoirs de toute nature en monnaies étrangères, reflètent le solde positif ou négatif des transactions avec l'étranger. Ces fluctuations dépendent en partie des opérations des pouvoirs publics qui échappent à peu près entièrement à l'action de la Banque. Elles dépendent aussi des opérations du secteur privé qui, étant elles-mêmes fortement influencées par des facteurs économiques, politiques et psychologiques, de caractère national et international, y échappent aussi dans une large mesure.

Bien que, pendant des années, notre pays ait joui d'une prospérité remarquable, au point que le chômage se trouve réduit à un minimum, le volume du crédit au secteur public n'a pas pu être réduit et aucune réserve n'a été constituée. Au contraire, les pouvoirs publics font le plus large appel aux ressources du marché des capitaux à moyen et long terme et ont même recours au marché de l'argent à court terme.

Il en résulte que pour contrôler la circulation monétaire, la Banque ne peut faire porter son effort que sur le crédit commercial.

L'institut d'émission peut décourager les demandes de crédit émanant des entreprises et des particuliers en relevant son taux d'escompte, en pratiquant une politique plus sélective de visa ou en abaissant les plafonds de réescompte. Au cours des dernières années, il ne s'est cependant pas produit d'expansion excessive du crédit commercial.

C'est pourquoi la Banque estime devoir insister sur la nécessité de mettre en œuvre tous les moyens qui permettraient d'agir efficacement sur les disponibilités du marché.

\* \*

Au moment où la prospérité atteint en Belgique un niveau qu'elle n'a jamais connu, nous ne pourrions mieux faire, en conclusion de ces remarques générales, que reprendre ces observations de l'Exposé général du Budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1957 :

« Il serait extrêmement dangereux de ne pas tenir compte des problèmes résultant précisément de la haute conjoncture tant dans le domaine des prix et des rémunérations que dans le domaine monétaire. La possibilité d'un arrêt ou d'une régression passagère de la haute activité économique actuelle ne peut jamais être perdue de vue. Il est impératif qu'eu égard à cette éventualité le crédit de l'Etat soit renforcé par la pratique d'une politique financière prudente et sage ».

» La démocratie politique est exposée, par son essence même, à des sollicitations pressantes venant de toutes parts; la sagesse des Gouvernements, la maturité politique des Parlements, et même la modération de tous ceux qui sont les « parties prenantes » du budget doivent se conjuguer pour que soient sauvegardées les assises mêmes de tout progrès social et économique, c'est-à-dire la santé et l'équilibre des finances publiques ».

Nous n'avons rien à ajouter à ces observations. Nous ne pouvons qu'insister pour que les pouvoirs publics maintiennent entre leurs dépenses et leurs recettes un rapport tel qu'il soit possible de rétablir à bref délai une large aisance de la Trésorerie et un fonctionnement normal du marché de l'argent et du marché des capitaux.

C'est le meilleur moyen de réserver à la politique monétaire toutes ses possibilités d'action pour faire face avec succès aux conséquences d'une régression possible de la prospérité et défendre efficacement l'intégrité du franc.

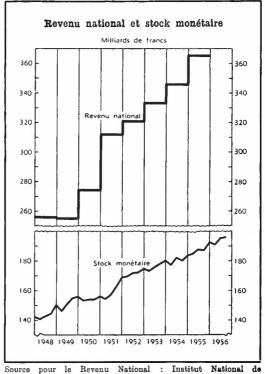
#### EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE

Le développement des transactions en haute conjoncture a maintenu les besoins de monnaie à un niveau élevé. Mais, de novem-

Situation monétaire générale

bre 1955 à novembre 1956, l'expansion monétaire — 6 milliards — a été inférieure à celle des douze mois précédents qui avait atteint 9 milliards.

L'évolution du stock monés'est caractérisée taire d'abord par une contraction exceptionnellement forte en janvier : les effets habituels de la liquidation de l'échéance annuelle et de l'accumulation des prélèvements fiscaux pendant ce mois ont été accentués par l'émission d'un emprunt d'Etat. Puis l'accroissement de la masse de monnaie a repris et s'est poursuivi de mois en mois; toutefois, il a



Source pour Statistique.

fallu attendre l'échéance de mai pour que le chiffre de fin 1955 soit rejoint et dépassé. L'échéance semestrielle a entraîné un gonflement particulièrement accusé du stock monétaire qui se chiffre à ce moment à 195 milliards. L'expansion s'est arrêtée alors, à l'exception d'une pointe temporaire à l'échéance de septembre.

Stock monétaire (milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire (1)	Monnaie scripturale (2)	Total
1950 Juin	90,7	62,9	153,6
1954 Décembre .	106,7	76,9	183,6
1955 Novembre . Décembre .	108,8 110,7	79,8 82,0	$188,6 \\ 192,7$
1956 Janvier Février Mars Avril Mai	107,8 109,2 109,5 110,0 110,1	79,1 79,2 81,5 81,8 82,8	186,9 188,4 191,0 191,8 192,9
Juin Juillet Août Septembre . Octobre	111,4 113,1 113,0 112,8 113,6	83,7 81,3 81,9 83,2 82,1	195,1 194,4 194,9 196,0 195,7
Novembre .	112,9	81,8	194,7

(1) Billets de la Banque Nationale de Belgique, billets et monnaies du Trésor, sous déduction des montants détenus par les organismes monétaires mentionnés au (2) ci-dessous.

(2) Avoirs de résidents en comptes à vue en francs belges dans les banques de dépôts, à l'Office des Chèques Postaux, à la Banque Nationale de Belgique, à la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et au Crédit Communal de Belgique, non compris les montants détenus par ces organismes monétaires eux-mêmes.

La conjoncture des années récentes a favorisé l'expansion de l'activité des industries lourdes, composées de grosses entreprises qui détiennent leurs encaisses en monnaie scripturale. Aussi, le rapport de la monnaie fiduciaire au total des movens de paiement s'est-il réduit depuis la fin de 1953. Pour la moyenne des onze premiers mois de l'année 1956, la proportion de monnaie fiduciaire est de 57,7 %

contre 58,2 % en 1955. Le relèvement saisonnier de ce pourcentage,

Pourcentage de monnaie fiduciaire dans le stock monétaire total

	Périodes				
1953		<b>59</b> ,0			
1954		58,3			
1955	Janvier à avril Mai à août Septembre à décembre	58,2 58,4 57,9			
1956	Janvier à avril  Mai à août  Septembre Octobre  Novembre	57,6 57,6 57,6 58,1 58,0			

que la demande de billets provoque en juillet et en août, a été assez faible en 1956. Mais à partir du mois de septembre, il semble que la tendance observée se soit atténuée. Malgré le reflux de billets thésaurisés résultant des achats spéculatifs du public en novembre, le pourcentage de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire total tend à se redresser. D'autres facteurs l'ont influencé et parmi ceux-ci, sans

doute, la diffusion des revenus de haute conjoncture dans l'économie.

Mesurée en chiffres absolus, la monnaie fiduciaire accuse cependant une augmentation. Celle-ci n'a affecté que l'émission des billets

de la Banque Nationale. Le montant des monnaies qui circulent pour le compte du Trésor a diminué de 0,2 milliard entre décembre 1955 et novembre 1956.

Il est impossible d'estimer dans quelle mesure les billets circulent activement. Mais on peut calculer la vitesse de rotation des avoirs en comptes à vue.

Le coefficient qui mesure celle des dépôts bancaires, a été chaque mois, sauf en septembre, égal ou supérieur au chiffre du mois correspondant de 1955.

Monnaie fiduciaire (milliards de francs)

Fin de mois	Billets de la B.N.B.	Billets et monnaies du Trésor (1)
1950 Juin	87,3	4,5
1954 Décembre	102,7	5,4
1955 Novembre Décembre	105,8 107,6	4,9 4,9
1956 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre	104,7 106,1 106,4 107,0 107,2 108,4 110,1 109,9 109,8 110,7 110,0 111,5	4,8 4,8 4,7 4,7 4,7 4,7 4,7 4,7 4,7 4,7

<sup>(1)</sup> Sous déduction de l'encaisse de la Banque Nationale de Belgique.

Compte tenu, au surplus, du renforcement des dépôts, la masse des paiements effectués a accusé un développement sensible. Comme

Monnaie scripturale Vitesse de rotation et montants globaux des paiements effectués (1)

- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	Coefficier	t de rotation	Montants globaux des paiements effectués au moyen				
Moyennes mensuelles par mois type de 25 jours	des dépôts bancaires à vue	des avoirs à l'Office des Chèques Postaux	des dépôts bancaires à vue (3)	des avoirs à l'Office des Chèques Postaux (2) (milliards de francs)	Total		
1955 (11 premiers mois) .	1,92	3,05	75,2	66,4	141,6		
1956 (11 premiers mois) .	1,98	3,00	84,1	70,3	154,4		
1956 1er trimestre	1,86 2,15 1,90	3,00 2,94 2,99	75,7 90,7 82,5	69,1 70,5 70,4	144,8 161,2 152,9		
Octobre Novembre	1,92 2,14	3,03 3,18	83,6 95,3	70,9 71,6	154,5 166,9		

 <sup>(1)</sup> Approximations données par le total des débits en comptes. La vitesse de rotation est obtenue en rapportant ce total, au cours d'une période, à l'avoir moyen en comptes pour la même période.
 (2) Après élimination de certains doubles emplois.

<sup>(3)</sup> Relevé non exhaustif, le recensement ne s'étendant pas à toutes les banques.

l'année précédente, la vitesse de rotation s'est ralentie en août et en septembre; le fléchissement a été plus important que le mouvement saisonnier. En octobre et novembre, le coefficient s'est relevé mais sans rejoindre le niveau atteint avant l'été.

Pour les avoirs à l'Office des Chèques Postaux, les fluctuations de la vitesse de rotation ont été différentes : celle-ci a diminué au premier semestre mais s'est déjà redressée au moment où la rotation des dépôts bancaires s'est ralentie.

Les transactions réglées en monnaie scripturale pendant les onze premiers mois de l'année, ont été beaucoup plus importantes qu'en 1955, par suite de l'expansion de l'activité économique.

Liquidités quasi monétaires Les liquidités constituées par les entreprises et le public sous forme de dépôts à terme et en devises dans les banques, que l'on

Liquidités quasi monétaires (milliards de francs)

Fin de mois	Dépôts à terme (1)	Dépôts en devises (2)	Total
1950 Juin	13,9	1,5	15,4
1954 Décembre	21,3	2,0	23,3
1955 Novembre	22,9	2,1	25,0
Décembre	23,4	2,4	25,8
1956 Janvier Février Mars Avril	22,8	2,2	25,0
	23,5	2,3	25,8
	24,5	2,4	26,9
	24,6	2,5	27,1
Mai	24,6	2,6	27,2
Juin	24,4	2,8	27,2
Juillet	22,6	2,7	25,3
Août	23,1	2,6	25,7
Août Septembre Octobre Novembre	23,6	2,6	26,2
	23,8	2,7	26,5
	23,1	2,9	26,0

<sup>(1)</sup> Avoirs de résidents, en francs belges, en comptes à terme et sur carnets de dépôts, dans les banques de dépôts.

définit comme des avoirs quasi monétaires, se sont renforcées jusqu'en juin. Il s'agit notamment de l'accumulation d'avoirs à terme par les entreprises coloniales en vue du paiement de leurs dividendes. De fait. distribution de ceux-ci a provoqué en juillet une contraction saisonnière. Comme en 1955, ce mouvement a ramené les avoirs en comptes

à terme au-dessous du montant atteint au début de l'année. Leur constitution a repris au cours des mois ultérieurs, mais à un rythme plus lent que l'année précédente.

<sup>(2)</sup> Avoirs de résidents, en devises, en comptes à vue et à terme, dans les banques de dépôts.

L'accroissement des dépôts en devises appartenant à des résidents a été plus régulier; il atteint 0,8 milliard en un an.

Au cours des trois premiers trimestres, le surplus des paiements avec l'étranger résultant des transactions courantes et des mouvements de capitaux privés, soit 3,9 milliards, a été de loin le principal facteur de la création de monnaie. Tel qu'il apparaît dans le tableau ci-après, ce surplus est d'ailleurs sous-évalué; ces données statistiques ne tiennent pas compte des engagements du système bancaire envers les entre-

Origines
des variations
du stock monétaire
et des liquidités
quasi monétaires

Origines des variations du stock monétaire (mouvements en milliards de francs)

Périodes	Opérations avec l'étranger (1)	Créances sur les pouvoirs publics et emprunts à l'étranger des pouvoirs publics (2)	Crédits commer- ciaux (3)	Divers	Total des mouvements précédents (4)	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires
1950 2° semestre	- 12,3	+ 7,3	+ 5,9	+ 1,8	+ 2,7	+ 2,5	+ 0,2
1951	+ 10,5	+ 2,9	+ 3,0	_ 1,5	+ 14,9	+ 12,4	+ 2,5
1952	+ 6,4	+ 5,6	+ 0,3	- 2,8	+ 9,5	+ 6,0	+ 3,5
1953	- 1,0	+ 6,9	+ 2,2	- 1,6	+ 6,5	+ 5,8	+ 0,7
1954	- 4,7	+ 3,6	+ 3,0	+ 2,5	+ 4,4	+ 3,3	+ 1,1
1955	+ 4,1	+ 5,2	+ 2,7	- 0,4	+ 11,6	+ 9,1	+ 2,5
1956 (3 prem. trimestres)	+ 3,9	- 0,5	+ 0,7	- 0,5	+ 3,6	+ 3,2	+ 0,4
Période du 30-6-50 au 30-9-56	+ 6,9	+ 31,0	+ 17,8	- 2,5	+ 53,2	+ 42,3	+ 10,9

<sup>(1)</sup> Solde, à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles reprises à la colonne suivante.

prises coloniales et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Pour les trois premiers trimestres de 1956, ces engagements se sont réduits d'un milliard environ; le boni effectif est donc supérieur d'autant au boni apparent des transactions extérieures. Ce dernier a surtout été important dans les premiers mois de l'année.

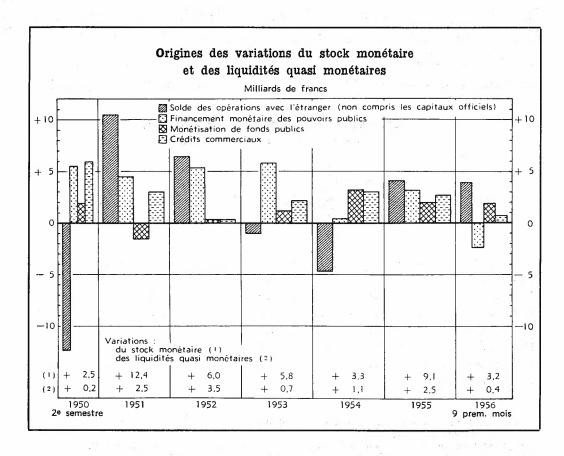
<sup>(2)</sup> Mouvement des créances sur le Trésor, du solde des opérations en capital avec l'étranger des pouvoirs publics, des donations officielles et de la monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics.

(3) Mouvement des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés aux entreprises et aux

particuliers résidents et logés dans les organismes monétaires.

(4) Correspondant au total des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires.

Pour l'ensemble des trois premiers trimestres, on a observé une diminution du total formé par les créances du système monétaire (¹) sur les pouvoirs publics et par ses avoirs en devises provenant d'emprunts publics à l'étranger. Les organismes monétaires se constituent ces actifs soit en finançant directement le Trésor par des achats de titres ou de devises, soit en acquérant, sur le marché, des obligations des pouvoirs publics. Dans ce dernier cas, il y a monétisation d'une partie



de la dette, et le Trésor peut de façon indirecte bénéficier partiellement de cette expansion monétaire, en raison d'arbitrages. Jusqu'en septembre, les ressources collectées par ailleurs ont permis aux pouvoirs publics de réduire leurs engagements envers l'étranger, à concurrence de 2,5 milliards, sans recourir au crédit du système monétaire.

<sup>(1)</sup> Sont pris en considération : la Banque Nationale de Belgique, l'Institut de Réescompte et de Garantie, les banques de dépôts, le Fonds Monétaire belge, l'Office des Chèques Postaux, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et le Crédit Communal de Belgique.

La monétisation des fonds publics s'est poursuivie; elle a atteint 1,9 milliard.

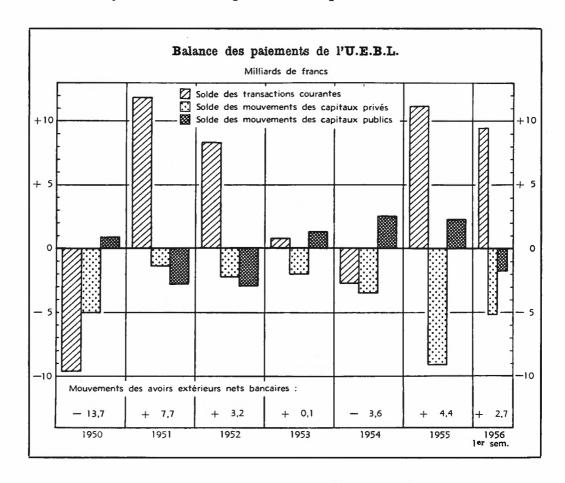
L'encours global des crédits bancaires accordés aux entreprises et particuliers a crû depuis février. Mais la partie logée dans le système monétaire a diminué en janvier et n'a rejoint qu'en septembre le montant atteint à l'échéance annuelle. En effet, les organismes non monétaires sont intervenus plus largement dans le financement des crédits, évitant donc qu'ils n'ajoutent à l'expansion.

Les données générales de la situation monétaire intérieure se sont modifiées à partir de la fin du troisième trimestre. Suivant les indications actuellement disponibles pour les mois d'octobre et novembre réunis, les paiements avec l'étranger se sont soldés en déficit, tandis que le financement du Trésor et, dans une mesure moindre, l'octroi de nouveaux crédits aux entreprises et particuliers, sont devenus des facteurs d'expansion. Divers autres éléments ont contribué à la contraction monétaire que l'on a observée au cours de ces deux mois.

Les statistiques de la balance des paiements ne constituent pas un relevé général de toutes les transactions de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec l'étranger; elles n'englobent, en principe, que les opérations ayant donné lieu à un règlement bancaire pendant la période envisagée. Les avoirs extérieurs nets bancaires, dont le mouvement correspond au solde de la balance des paiements, groupent ceux de la Banque, de la Caisse d'Epargne du Grand-Duché de Luxembourg et des banques de dépôts; dans le cas de ces dernières, ils couvrent les réserves en devises du marché réglementé et du marché libre et tous les engagements envers l'étranger, y compris les comptes financiers et les engagements envers la Colonie et envers la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Au premier semestre, les avoirs extérieurs nets bancaires se sont accrus de 2,7 milliards.

Balance des palements Pendant cette période, la progression des recettes d'exportations a été plus marquée que celle des paiements d'importations, et l'excédent des opérations sur marchandises a atteint 7 milliards. Comme il y a eu, d'autre part, des surplus de 1,5 milliard au titre



des transactions invisibles et de 0,4 milliard au titre des donations privées, l'ensemble des transactions courantes a laissé un solde positif de 8,9 milliards, nettement plus élevé que la moyenne semestrielle de 1955.

Les sorties nettes de capitaux privés se sont élevées à 5,1 milliards. Dans ce montant sont comprises les souscriptions à l'emprunt de 2,1 milliards émis en mai par le Trésor Colonial sur le marché belge. Les autres opérations ont été effectuées principalement par les comptes financiers et sur le marché libre qui, depuis mai 1955, englobe

l'ensemble des devises et est accessible à tous les résidents aussi bien qu'aux étrangers.

Le mouvement des capitaux officiels s'est soldé par une sortie de devises de 1,7 milliard. Les capitaux à long terme interviennent dans ce montant pour 1,3 milliard. Ce déficit s'explique par les remboursements contractuels sur la dette extérieure et par la mise à la disposition de la Colonie d'une partie de l'emprunt contracté

Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (milliards de francs)

	Année 1954	Année 1955	1er semestre de 1956
Exportations f.o.b.	100,9 106,9	123,1 118,4	70,7 65,7
	- 6,0	+ 4,7	+ 5,0
Solde des autres opérations sur marchandises	+ 3,4	+ 3,4	+ 2,0
Solde des opérations sur marchandises	- 2,6	+ 8,1	+ 7,0
Solde des autres transactions courantes	- 0,2	+ 2,9	+ 1,9
Solde des transactions courantes	- 2,8	+ 11,0	+ 8,9
Mouvement net des capitaux privés	- 3,5	- 9,1	- 5,1
Mouvement net des capitaux officiels  Long terme (1)  Court terme	+ 3,3 - 0,6	+ 1,8 + 0,6	$ \begin{array}{c c} -1,3 \\ -0,4 \end{array} $
Erreurs et omissions	_	+ 0,1	+ 0,6
Total correspondant à l'évolution des avoirs extérieurs nets bancaires	- 3,6	+ 4,4	+ 2,7

<sup>(1)</sup> Y compris les donations officielles.

auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en 1951; ensemble, ces sorties sont plus importantes que les recettes provenant des prélèvements sur le prêt consenti par la Banque Internationale en décembre 1954.

Au troisième trimestre, les avoirs extérieurs nets n'ont plus progressé. L'excédent des transactions courantes a persisté, mais il n'a plus la même ampleur qu'au début de l'année. D'autre part, les sorties de capitaux officiels et privés ont continué; toutefois leur rythme s'est ralenti.

Balance des paiements en or et en devises convertibles L'évolution des avoirs en or, en dollars américains et canadiens et en francs suisses libres n'est pas déterminée seulement par le financement, dans ces monnaies, d'opérations courantes et en capital avec les Etats-Unis, le Canada et la Suisse, ou avec d'autres pays et des organismes internationaux. Elle est aussi influencée par les règlements opérés en or et en dollars dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements ainsi que par des arbitrages de devises convertibles contre d'autres devises ou des francs belges.

Au premier semestre, les avoirs en or et en monnaies convertibles ont augmenté de 1,7 milliard.

Les opérations sur marchandises se sont soldées par un boni de 0,4 milliard et les transactions invisibles, par un déficit de 1,7 milliard, de sorte que la balance des transactions courantes a été négative à concurrence de 1,3 milliard. En outre, des sorties nettes de capitaux privés se sont produites pour un montant de 3,6 milliards, tandis que les mouvements de capitaux officiels étaient équilibrés.

Mais en règlement des excédents mensuels, l'Union Européenne de Paiements a versé 3,3 milliards en or et 1,2 milliard en dollars. Les pays débiteurs ont effectué pour 0,6 milliard d'amortissements en or et en devises convertibles dans le cadre des accords bilatéraux de 1954. Enfin, des devises convertibles ont été achetées contre d'autres devises ou des francs belges.

Au troisième trimestre, les avoirs en or et en monnaies convertibles se sont encore accrus de 1,2 milliard. Le déficit des transactions courantes et les sorties de capitaux privés ont de nouveau atteint des niveaux élevés, mais des rentrées de 4,2 milliards ont été enregistrées dans le cadre de l'Union Européenne de Paiements.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1956, l'or en pièces monnayées et en lingots peut être librement négocié en Belgique et importé ou exporté par toutes voies sans limitation et par toutes personnes belges ou étrangères. La modération avec laquelle il a été fait usage de cette liberté a confirmé la stabilité du marché et la solidité du franc.

Position
à l'Union
Européenne
de Paiements

L'excédent cumulatif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à l'Union Européenne de Paiements est passé de 45,3 milliards de francs en décembre 1955 à 56,2 milliards un an plus tard.

Cet excédent provient des règlements opérés, sur le marché réglementé, en devises des pays de l'Union Européenne de Paiements et en francs belges avec ces pays; il peut aussi être influencé par les opérations du marché libre dans les mêmes devises et par les inscriptions au crédit et au débit des comptes financiers appartenant à des personnes résidant dans les pays en question, dans la mesure où des arbitrages sont possibles.

Situation de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à l'Union Européenne de Paiements

(milliards de francs)

			Modali	tés de finance	ment de cet exc	édent
Périodes	Excédent cumulatif en fin de période	Excédent net de la période	Règlements en or ou en dollars	Crédits à l'U.E.P.	Paiement de biens d'armement commandés à la France et au Royaume- Uni	Rembourse- ment en or ou en \$ de créances bilatérali- sées
Juin 1950-Décembre 1954.	+ 37,6	+ 37,6	+ 23,4	+ 8,6	+ 2,5	+ 3,1
1955	+ 45.3	+ 7,7	+ 6,0	+ 0,5	Eq.	+ 1,2
1956 1 <sup>er</sup> semestre 2 <sup>e</sup> » Année	$ \begin{array}{r} + 51,3 \\ + 56,2 \\ + 56,2 \end{array} $	$\begin{array}{r} + & 6,0 \\ + & 4,9 \\ \hline + & 10,9 \end{array}$	$\begin{array}{c c} + & 4,5 \\ + & 4,2 \\ \hline + & 8,7 \end{array}$	$ \begin{array}{r} + & 0.9 \\ - & 0.3 \\ + & 0.6 \end{array} $	VALUE OF THE PARTY	$ \begin{array}{c} + & 0.6 \\ + & 1.0 \\ \hline + & 1.6 \end{array} $
Juin 1950-Décembre 1956.	+ 56,2	+ 56,2	+ 38,1	+ 9,7	+ 2,5	+ 5,9

Au premier semestre, les opérations qui viennent d'être mentionnées, non compris les crédits et débits en comptes financiers, ont laissé un surplus de 5,5 milliards pour les transactions courantes; les opérations pour compte de la Colonie se sont soldées par des recettes nettes de 4,3 milliards et le mouvement des capitaux privés par un déficit de 0,7 milliard. Le boni résultant de cet ensemble d'opérations a été réduit par des virements de comptes financiers à comptes U.E.P.

Au troisième trimestre, les rentrées provenant des opérations pour compte de la Colonie se sont poursuivies au même rythme qu'antérieurement, mais l'excédent des transactions courantes est devenu négligeable.

Le renouvellement de l'Union Européenne de Paiements au 30 juin 1956 n'a pas donné lieu à modification des règles de son fonctionnement. L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a conclu avec le Royaume-Uni, l'Italie et la Norvège, des avenants aux accords bilatéraux de 1954, prévoyant de nouveaux remboursements immédiats de 6,4 millions d'unités de compte et de nouveaux amortissements échelonnés de 35,6 millions.

#### Avoirs extérieurs nets de la Banque

Les avoirs extérieurs nets de la Banque ont augmenté de 0,8 milliard en 1956.

Avoirs extérieurs nets de la Banque Nationale de Belgique (milliards de francs)

Fin de mois	Encaisse en or	Avoirs en devises convertibles	Créance sur l'U.E.P.	Avoirs ou engagements nets en accords bilatéraux avec les pays U.E.P.	avoirs ou engagements nets	Total des avoirs extérieurs nets	Evolution des avoirs extérieurs nets
1950 Juin	29,1 38,9	4,0 ¹ 3,4	8,6	7,3	$\begin{bmatrix} -1,8 \\ -0,9 \end{bmatrix}$	38,6 }	+ 6,9 2
1955 Décembre	46,4	0,2	9,1	0,4	-	56,1	+ 5,5
Février Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre	46,6 47,8 47,6 48,4 47,9 47,6 47,7 48,7 48,6 47,5 47,0 46,2	0,3 0,2 0,2 0,3 0,2 0,2 0,4 0,6 1,2 2,0 2,1	9,2 9,6 9,6 9,9 10,1 10,1 9,6 9,8 9,9 9,8 9,7	1,7 0,7 1,3 1,0 0,5 1,3 1,2 1,0 - 0,3	0,1  0,1  0,1 0,2  0,1 0,1 0,3	57,9 58,3 58,7 59,6 58,6 59,2 58,9 60,2 59,9 59,4 56,9	$\begin{array}{c} +\ 1,8 \\ +\ 0,4 \\ +\ 0,4 \\ +\ 0,9 \\ -\ 1,0 \\ +\ 0,6 \\ -\ 0,3 \\ +\ 1,3 \\ -\ 1,0 \\ +\ 0,7 \\ -\ 0,5 \\ -\ 2,5 \end{array}$

Les avoirs en or et en devises convertibles ont progressé de 0,6 milliard; de la fin de 1955 à la fin de 1956, l'encaisse métallique est revenue de 46,4 à 46,2 milliards mais les avoirs en devises convertibles sont passés de 0,2 à 1 milliard.

<sup>(1)</sup> Y compris la créance sur l'Economic Cooperation Administration (3,4 milliards).
(2) La réévaluation de l'encaisse-or (4,5 milliards) et de la créance sur l'Economic Cooperation Administration (0,6 milliard) étant éliminée.

La créance sur l'Union Européenne de Paiements a été réduite par les amortissements des pays débiteurs dans le cadre des accords bilatéraux de 1954 et 1956, par un remboursement extraordinaire de l'Italie et par l'échéance annuelle du prêt spécial de 1952; elle a augmenté d'un montant égal à 25 % de l'excédent net de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au cours de la période novembre 1955-novembre 1956, les 75 % restants ayant été réglés en or et en dollars; par solde, elle s'est accrue de 0,6 milliard. En mai et juin, elle a dépassé de quelques dizaines de millions le niveau de 10.066 millions dont la Banque accepte d'assumer la charge avec ses moyens propres; le surplus a été couvert par des versements de francs belges que la Société Nationale de Crédit à l'Industrie a effectués à la Banque, conformément à la convention du 11 mai 1955; celle-ci a été prorogée pour un an le 30 juin 1956.

Les avoirs nets sur les pays membres de l'Union Européenne de Paiements ou les engagements nets envers eux représentent les soldes que la Banque comptabilise dans ses livres entre deux compensations.

Les autres avoirs ou engagements nets ont augmenté, par solde, de 0,3 milliard durant l'année écoulée; ils sont constitués par les comptes des institutions financières internationales, de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, et de divers pays qui n'appartiennent pas à l'Union Européenne de Paiements et avec lesquels des accords bilatéraux de paiement ou des arrangements financiers ont été conclus. Par la convention du 14 septembre 1954, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie s'est engagée à financer, jusqu'à concurrence de 2 milliards, les accords de paiement avec des pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne de Paiements, lorsque les crédits de la Banque sont supérieurs à ses engagements ou que sa créance sur un pays étranger dépasse une limite déterminée; la provision spéciale versée par la Société Nationale à la Banque en 1956 dans le cadre de cet engagement n'a pas dépassé 0,3 milliard.

Budgets

Dans le budget ordinaire de 1956, les recettes probables sont inférieures de 283 millions aux crédits sollicités du Parlement. Une partie de ces derniers ne sera, cependant, pas utilisée avant la clôture

de l'exercice et tombera en annulation ou sera reportée à 1957.

Budget ordinaire (milliards de francs)

Source : Exposé général du Budget pour 1957.

Le budget ordi-
naire de 1957 s'établit
à un niveau moins
élevé que celui de
l'exercice précédent. La
diminution s'explique
notamment par le fait
qu'il n'a pas été possi-
ble d'inclure dans les
prévisions les dépenses

	Exercice 1955 (1)	Exercice 1956 (2)	Exercice 1957 (3)
Dépenses	81,1	90,3	87,9
Recettes	82,0	90,0	87,9
Solde	+ 0,9	- 0,3	

(1) Réalisations au 30 juin 1956.

(2) Dépenses : crédits initiaux, amendements, lois spéciales et feuilleton de crédits supplémentaires.

Recettes : évaluation basée sur les recettes réelles des sept premiers mois.

Les chiffres des dépenses et des recettes tiennent compte, en outre, de l'incidence des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la politique des prix.

(3) Prévisions, compte tenu de l'incidence des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la politique des prix.

des troupes belges stationnées en Allemagne et leur remboursement par cette dernière, les éléments d'information nécessaires n'étant pas encore disponibles. De plus, la réduction de la taxe d'abattage et du taux de la taxe de transmission sur un certain nombre de produits de grande consommation, décrétée par le Gouvernement dans le cadre de sa politique des prix, privera le Trésor de 1,3 milliard de recettes; des compressions de dépenses, à concurrence de 1 milliard, sont prévues en contrepartie.

Les crédits de paiement du budget extraordinaire, qui étaient de 14,2 milliards en 1956, seront de 13,5 milliards pour 1957. Pour réaliser son programme d'investissements, le Gouvernement disposera, en outre, des crédits des exercices antérieurs qui seront reportés et du disponible éventuel des fonds spéciaux. Enfin, le Fonds des Routes exécutera au moyen de ses fonds propres un ensemble de travaux non repris au budget extraordinaire. Toutefois, les charges qui résultent des événements internationaux pour l'économie du pays et l'état du marché des capitaux ont amené le Gouvernement à prendre des mesu-

res en vue de comprimer les programmes de travaux non strictement indispensables.

Les recettes extraordinaires sont évaluées à 701 millions pour 1957, contre 892 millions en 1956. Le paiement, par les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, de leur quote-part dans les dépenses militaires d'infrastructure avancées par la Belgique constitue le poste le plus important de ces recettes.

La dette directe intérieure consolidée a progressé de 157,2 à **Dette publique** 167,2 milliards entre décembre 1955 et décembre 1956.

Dette publique (milliards de francs)

Source	:	Administration	de	la	Trésorerie	et	дe	la	Dette	Publique.
--------	---	----------------	----	----	------------	----	----	----	-------	-----------

		Dette directe						
Fin de mois		intérieure				totale	Dette indirecte	Dette totale
	consolidée	à moyen terme	à court terme	totale	extérieure (1)	(1)	Marrecoe	(1)
1950 Juin	107,0	37,3	78,3	222,6	15,8	238,4	12,0	250,4
1954 Décembre	155,2	24,8	85,0	265,0	21,4	286,4	11,8	298,2
1955 Décembre	157,2	24,9	90,0	272,1	23,4	295,5	16,1	311,6
1956 Janvier	161,4 161,0 161,2 161,7 161,6 162,6 164,2 164,1 164,0 163,6 167,6	24,5 24,4 24,0 23,8 23,7 23,5 23,5 23,1 23,0 23,5 23,5 23,4	84,9 88,3 91,3 93,2 94,0 92,7 88,6 91,2 89,7 91,4 87,0 86,0	270,8 273,7 276,5 278,7 279,3 278,8 276,3 278,4 276,7 278,0 278,1 276,6	23,8 23,8 23,8 23,8 23,0 23,4 22,6 23,2 23,2 24,5 24,4	294,6 297,5 300,3 302,5 302,3 302,2 298,9 301,6 299,9 301,2 302,6 301,0	16,1 16,8 16,8 16,8 16,8 16,7 16,7 16,7 16,7	310,7 313,6 317,1 319,3 319,1 319,0 315,6 318,3 316,6 317,9 319,3 317,8

<sup>(1)</sup> Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

L'Etat a procédé à des émissions en janvier, mars et avril, juin et juillet, et novembre. Le premier de ces emprunts était à 4,25 % et à 15 ans; il a rapporté 5,4 milliards. Le second était un emprunt à lots pour l'Exposition de 1958, dont le capital était fixé à 1,2 milliard. Le troisième, d'un montant de 3,5 milliards, avait une durée de 17 ans; son taux nominal était de 4,25 %. L'emprunt de novembre était à

4,50 % et à 10 ans et demi; son produit a été de 4,7 milliards. L'incidence, sur la dette consolidée, de ces appels du Trésor au marché des capitaux a été partiellement compensée par des amortissements, notamment celui de l'Emprunt de l'Assainissement monétaire.

La dette directe intérieure à moyen terme est revenue de 24,9 milliards en décembre 1955 à 23,4 milliards en décembre 1956. Cette diminution est attribuable à des échéances de bons du Trésor souscrits par le Ruanda-Urundi, de certificats spéciaux U.E.P. à dix-huit et vingt-quatre mois, de certificats bancaires à deux et trois ans, et de certificats Banque d'Emission. Par contre, de nouveaux bons du Trésor ont été remis au Ruanda-Urundi.

La dette directe intérieure à court terme a fléchi lors des émissions des principaux emprunts à long terme. Elle s'est accrue pendant les autres mois, sauf en septembre et décembre.

Le Trésor n'a pas contracté de nouveaux emprunts à long terme à l'étranger, mais il a encaissé \$ 9 millions soit 450 millions de francs sur le prêt de \$ 20 millions qui lui avait été consenti en 1954 par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement; il a, par contre, procédé à des amortissements sur les emprunts consolidés extérieurs; enfin il a augmenté de 1 milliard ses engagements à moyen et court terme en devises. A la suite de ces diverses opérations, la dette directe extérieure atteignait 24,4 milliards en décembre 1956 au lieu de 23,4 milliards un an plus tôt.

Au total, la dette directe est passée de 295,5 à 301 milliards, de la fin de 1955 à la fin de 1956.

La dette indirecte a augmenté à la suite du placement, en mars, d'un emprunt de 800 millions 4,25 % à 15 ans par la Société Nationale des Chemins de Fer belges, et de diverses autres émissions par le même organisme.

Financement monétaire du Trésor

Le financement du Trésor provoque une création de monnaie lorsque l'Etat en émet lui-même ou emprunte au système monétaire en lui cédant des titres de la dette, ou encore lorsque les avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux s'accroissent; il en est de même lorsque l'Etat cède aux organismes monétaires des devises provenant d'opérations en capital avec l'étranger.

Mouvement des créances des organismes monétaires sur les pouvoirs publics et des emprunts à l'étranger des pouvoirs publics

(milliards de francs)

	Financen	nent monétaire d	35 (4)			
<b>P</b> ériodes	par cessions de titres de la dette (1)	par cessions nettes de devises	Total	Monétisation de fonds publics	Total	
1950 2° semestre	+ 2,9	+ 2,6	+ 5,4	+ 1,9	+ 7,8	
1951	+ 6,7	- 2,3	+ 4,4	- 1,6	+ 2,9	
1952	+ 7,7	- 2,4	+ 5,3	+ 0,3	+ 5,0	
1953	+ 3,9	+ 1,9	+ 5,8	+ 1,2	+ 6,9	
1954	- 2,2	+ 2,6	+ 0,4	+ 3,2	+ 3,6	
1955	+ 0,7	+ 2,4	+ 3,1	+ 2,1	+ 5,5	
1956 1er trimestre	$\begin{array}{cccc} - & 0,8 \\ + & 2,2 \\ - & 1,4 \end{array}$	- 0,7 - 1,0 - 0,8	$\begin{array}{rrrr} - & 1,5 \\ + & 1,2 \\ - & 2,2 \end{array}$	$\begin{array}{cccc} + & 0.2 \\ + & 1.3 \\ + & 0.4 \end{array}$	$ \begin{array}{ccccc}  & - & 1, 3 \\  & + & 2, 4 \\  & - & 1, 3 \end{array} $	
Total des 3 prem. trimestres		- 2,5	- 2,5	+ 1,9	- 0,	
Période du 30/6/50 au 30/9/56	+ 19,7	+ 2,3	+ 22,0	+ 9,0	+ 31,0	

<sup>(1)</sup> Plus la constitution d'avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux et l'augmentation du compte du Fonds monétaire belge auprès du Trésor.

Au cours des neuf premiers mois de 1956, les emprunts auprès du système bancaire et les avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux sont demeurés stables dans l'ensemble. La hausse de 2,2 m'illiards qui s'est produite d'avril à juin a été compensée par les reculs des premier et troisième trimestres.

Par contre, pendant les neuf mois envisagés, les opérations en capital du Trésor avec l'étranger ont donné lieu à des sorties nettes de 2,5 milliards, dues surtout au remboursement de certificats de

<sup>(2)</sup> Ces données correspondent aux chiffres de la deuxième colonne du tableau de la page 19.

Trésorerie détenus par le Congo belge et à la mise à la disposition de celui-ci de l'emprunt contracté auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement en 1951.

Au total, l'incidence des opérations du Trésor entre décembre 1955 et septembre 1956 s'est donc exercée dans le sens de la contraction monétaire.

Il n'en a plus été de même au cours des mois d'octobre et de novembre considérés ensemble. L'Etat a accru son endettement net envers l'étranger, d'environ 0,8 milliard. En outre, malgré l'émission de l'emprunt de novembre, les organismes monétaires ont été amenés à financer la Trésorerie à concurrence de près de 1,2 milliard.

En décembre, en vue de permettre au Trésor de rembourser divers engagements extérieurs, la Banque a acheté en francs belges au comptant 1,6 milliard de devises à livrer par le Trésor à 120 jours de date maximum. Par ailleurs, aux approches de l'échéance annuelle, le Trésor a placé dans les banques de dépôts pour 2,5 milliards de certificats spéciaux dont 1 milliard a été souscrit avant la fin de l'année.

Marché des rentes et monétisation des fonds publics Les emprunts à long terme émis par les pouvoirs publics, non compris les souscriptions par conversion, avaient atteint 31,1 milliards en 1954 et 14,8 milliards en 1955. Ils se sont élevés à 23,7 milliards en 1956, dont la plus grande partie a été placée au cours du premier semestre, soit 7,4 milliards au premier trimestre et 6,8 milliards au deuxième. Au cours de ce semestre, les émissions se sont effectuées à des taux de rendement légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente : l'emprunt d'Etat de janvier 4,25 % à 15 ans alloue un intérêt de 4,65 % aux souscripteurs ne bénéficiant pas de la commission, alors que l'emprunt d'Etat d'avril 1955 4 % à 20 ans donnait 4,50 %.

Le marché des rentes est demeuré aisé jusque vers la fin de mai environ. Les cours de certains types qui avaient fléchi aux approches de l'émission de l'emprunt d'Etat de janvier se sont stabilisés pendant les mois ultérieurs — c'est le cas de la Dette unifiée — ou se sont même redressés — c'est le cas pour la moyenne des emprunts d'Etat 5 à 20 ans.

Rendement des titres à revenu fixe

	Emprunts	de l'Etat	Emprunts des villes et organismes paraétatiques		
Début de période	Dette unifiée  4 % (1)	5 à 20 ans 4 à 4,5 % (2)	5 à 10 ans 4 à 4,5 % (3)	5 à 20 ans 8 à 4,5 % (2)	
1955 Janvier	4,20	4,59	4,38	4,61	
1956 Janvier	4,18	4,63	4,44	4,71	
Février	4,18	4,63	4,44	4,70	
Mars	4,19	4,60	4,47	4,69	
Avril	4,18	4,56	4,48	4,66	
Mai	4,18	4,54	4,50	4,65	
Juin	4,18	4,54	4,46	4,65	
Juillet	4,18	4,58	4,46	4,65	
Août	4,18	4,60	4,48	4,65	
Septembre	4,18	4,66	4,47	4,67	
Octobre	4,21	4,85	4,66	4,89	
Novembre	4,22	4,95	4,72	5,04	
Décembre	4,22	5,06	4,74	5,08	
1957 Janvier	4,47	5,54	5,07	5,59	

(1) Rendement eu égard au cours seulement.

(2) Emprunts amortissables par annuités variables.

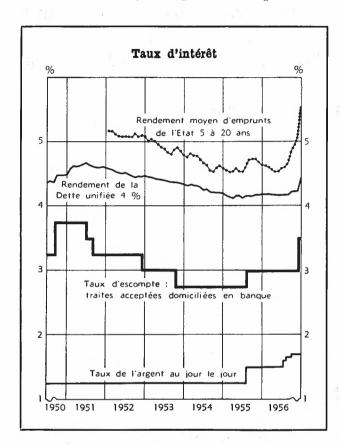
(3) Emprunts remboursables à date fixe ou par annuités constantes.

Le Fonds des Rentes, qui avait déjà diminué son portefeuille dans les derniers mois de 1955, a procédé à de nouvelles réalisations; l'ampleur en est cependant restée limitée : le portefeuille du Fonds est revenu de 4,6 milliards à fin décembre 1955 à 3,6 milliards dans les dernières semaines de mai.

Vers ce moment ont commencé à se manifester les tensions qui ont marqué le marché de la rente dans la seconde moitié de l'année.

Le marché intérieur des capitaux a été influencé par la hausse des taux d'intérêt à court et à long terme à l'étranger. Les bons du Trésor à 3 mois aux Pays-Bas rapportaient 3,25 % en novembre 1956 contre 1,06 % à la fin de 1955; au Royaume-Uni, le taux du même type de valeurs était passé de 2,02 % au début de 1955 à 4,07 % au début de 1956 et à 5,11 % en septembre. Le renchérissement du loyer

des capitaux à long terme était important également : au Royaume-Uni le taux des 2,5 % Perpétuels est passé de 3,83 % au début de 1955 à



4,53 % au début de 1956 et à 4,93 % en novembre; aux Pays-Bas, le taux des emprunts 3,25 1948 s'est élevé de 3,26 % au début de 1955 à 3,38 % au début de 1956 et à 4,28 % en novembre; en Allemagne, le rendement des cédules hypothécaires a augmenté de 4,6 % à la fin de 1955 à 5,3 % en octobre 1956.

Les taux de rendement des fonds publics belges se sont également orientés à la hausse. Ce redressement s'est affir-

mé au cours du second semestre sous la pression du courant vendeur et en raison des nouvelles émissions; il a été particulièrement net en fin d'année.

Pendant la plus grande partie de ce semestre, le Fonds des Rentes a augmenté son portefeuille. L'émission de l'emprunt d'Etat en juin et juillet a déjà provoqué des interventions régulatrices assez importantes du Fonds. En septembre, octobre et novembre, divers pouvoirs subordonnés ont fait appel au marché pour un montant brut total de 2,8 milliards. En novembre également, l'Etat a émis un emprunt de 4,7 milliards; le taux de rendement consenti au souscripteur ne bénéficiant pas de la commission a atteint 4,94 % contre 4,65 % pour l'emprunt de janvier.

Dans les dernières semaines de l'année, la réapparition d'un courant acheteur sur le marché des rentes, après la baisse de celles-ci, a permis au Fonds de procéder de nouveau à des réalisations et de diminuer son portefeuille.

Les interventions des organismes monétaires sur le marché des fonds publics se sont poursuivies. Les acquisitions de rentes par les banques de dépôts et le financement du Fonds des Rentes par des

Monétisation de fonds publics

(milliards de francs)

	Monétisati	on résultant	T =	Financement du portefeuille du Fonds des Rentes		
Périodes	des achats sur le marché par les organismes monétaires de titres de la dette antérieurement émis	financement du Fonds des Rentes par des avances	Total de la monétisation	Avances et prêts de call money par des organismes non monétaires	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) + (4)	
1950 2e semestre	+ 0,4	+ 1,5	+ 1,9	+ 0,3	+ 1,8	
1951	+ 1,0	- 2,6	- 1,6	+ 1,2	- 1,4	
1952	+ 1,5	_ 1,2	+ 0,3	- 0,3	- 1,5	
1953	+ 1,5	- 0,3	+ 1,2	- 0,4	- 0,7	
1954	+ 2,1	+ 1,1	+ 3,2	+ 0,2	+ 1,3	
1955	+ 2,5	- 0,4	+ 2,1	- 0,1	- 0,5	
1956 1er trimestre	$\begin{array}{c c} + & 0,2 \\ + & 0,5 \\ + & 0,6 \end{array}$	+ 0,8 - 0,2	$\begin{array}{cccc} + & 0,2 \\ + & 1,3 \\ + & 0,4 \end{array}$	$\begin{array}{c cccc} - & 0,6 \\ - & 0,4 \\ + & 0,7 \end{array}$	$\begin{array}{rrr} - & 0,6 \\ + & 0,4 \\ + & 0,5 \end{array}$	
Total des 3 prem. trimestres	+ 1,3	+ 0,6	+ 1,9	- 0,3	+ 0,3	
Période du 30/6/50 au 30/9/56	+ 10,3	- 1,3	+ 9,0	+ 0,6	_ 0,7	

avances du système bancaire aboutissent à une création de monnaie. Dans les premiers mois de l'année, le Fonds des Rentes n'a recouru qu'exceptionnellement à l'institut d'émission : l'offre d'argent au jour le jour par les organismes non bancaires a suffi au financement de son portefeuille, en diminution. De la mi-juin à la fin d'octobre, au contraire, le Fonds s'est trouvé endetté en permanence vis-à-vis de la Banque. A la fin du second trimestre, en effet, les apports de call money se sont réduits au moment où les besoins du Fonds des Rentes rede-

venaient plus importants. Dans le courant de novembre la reconstitution des liquidités offertes sur le marché de l'argent hors compensation a mis le Fonds à même de rembourser ses engagements vis-à-vis de la Banque, malgré le gonflement de son portefeuille. Mais ce remboursement n'a été que temporaire; dans les derniers jours de novembre déjà, le Fonds a recouru au crédit de la Banque; cet encours s'est maintenu en décembre bien que le Fonds ait pu vendre des titres; en effet, le volume des capitaux offerts sur le marché de l'argent a accusé une nouvelle contraction.

Par ailleurs, les banques ont procédé à de nouveaux placements en fonds publics, notamment en remplacement des certificats de Trésorerie spéciaux U.E.P. Pour les trois premiers trimestres, ces opérations se sont élevées au même montant que pendant la période correspondante de 1955, soit 1,3 milliard environ.

En 1956, comme au cours des années précédentes, la monétisation de fonds publics résulte principalement de ces interventions des banques de dépôts sur le marché.

Crédits aux entreprises et particuliers L'encours des crédits accordés aux entreprises et particuliers résidant en Belgique s'est accru de près de 6 milliards entre novembre 1955 et novembre 1956; pour les douze mois précédents, l'augmentation avait été de 2,2 milliards. Pendant les sept premiers mois de l'année, le montant global de ces facilités s'est maintenu aux environs ou légèrement au-dessus du chiffre de 52 milliards atteint à l'échéance annuelle; mais à partir d'août et surtout de septembre, de nouveaux besoins de crédit se sont manifestés.

Près des deux tiers de l'encours sont logés dans les banques de dépôts.

Les organismes non monétaires qui comprennent diverses institutions financières publiques et privées ont encore développé leurs achats de papier commercial : la partie des crédits mobilisés auprès d'eux a progressé jusqu'en août, sans accuser des fluctuations aussi importantes que précédemment. Depuis septembre, leurs concours vont plutôt en diminuant.

Le renforcement des dépôts a permis aux banques de maintenir à un niveau assez bas leur réescompte auprès de la Banque. Jusqu'en août inclus, le montant des effets qu'elles ont réescomptés auprès de celle-ci est resté inférieur au chiffre des mois correspondants de 1955. Toutefois, à l'échéance annuelle, le recours des banques au réescompte a accusé une très nette augmentation; celle-ci ne s'explique pas seulement par les besoins habituels de cette échéance; en effet, les banques se sont constitué des disponibilités en vue de souscrire à des certificats de Trésorerie spéciaux.

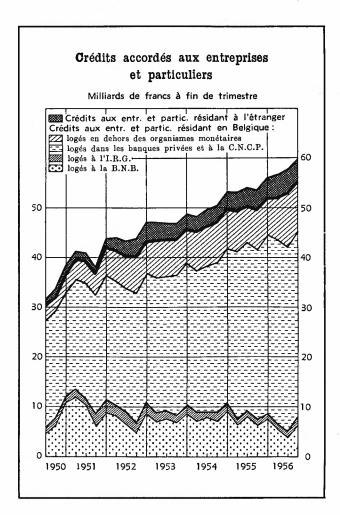
Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers (milliards de francs)

	Aux entreprises et particuliers résidant en Belgique			s et particuliers l'étranger		dont :
Fin de mois	financés par les organismes monétaires (1)	financés en dehors des organismes monétaires	financés par les organismes monétaires (1)	financés en dehors des organismes monétaires	Total	accordés à l'origine par les banques de dépôts
1950 Juin	27,3	3,1	1,1	0,2	31,7	30,1
1954 Décembre	41,7	8,1	1,7	1,6	53,1	51,0
1955 Novembre Décembre	41,3 44,4	8,9 7,6	2,4 3,1	1,7 1,0	54,3 56,1	52,7 53,8
1956 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre	42,0 42,2 43,4 42,9 43,5 42,1 42,2 42,4 45,1 45,1 45,9	9,3 9,4 8,6 8,9 9,1 10,6 10,4 10,5 10,3 9,9	2,0 2,5 2,6 2,8 3,0 3,1 3,3 3,0 2,6 2,8 2,8	2,4 2,2 1,9 1,8 2,0 2,0 1,9 2,0 1,7 1,5 1,4	55,7 56,3 56,5 56,4 57,6 57,8 57,8 57,9 59,7 59,3 60,2	53,4 53,9 54,4 54,4 55,6 55,9 56,2 57,5 57,7 58,4

<sup>(1)</sup> Banques de dépôts, Institut de Réescompte et de Garantie, Banque Nationale de Belgique et Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

Les interventions de la Banque, prêteur en dernier ressort, comprennent en outre ses avances et les effets commerciaux mobilisés par l'Institut de Réescompte et de Garantie. Au total, ces interventions n'ont pas atteint, en moyenne, le niveau de l'année précédente. Le concours apporté par l'institut d'émission a accusé une pointe en juillet, au moment de la tension saisonnière; après une contraction en août, il a repris progressivement plus d'importance par suite du gonflement de l'encours global des crédits. A l'échéance de fin décembre, ce concours a atteint un montant nettement plus élevé qu'à la fin de l'année précédente.

La partie des crédits aux entreprises et particuliers résidant en Belgique qui est financée par le système monétaire dans son ensemble a diminué de près de 2,5 milliards en janvier lorsque le marché finan-



cier a élargi ses interventions, après l'échéance annuelle. De janvier à août, cet encours logé dans les organismes monétaires a fluctué entre des limites assez étroites, soit 42 et 43,5 milliards. Mais en septembre, il a fortement augmenté et a dépassé 45 milliards, c'est-à-dire un montant celui supérieur à l'échéance de décembre 1955. La progression s'est poursuivie pendant mois ultérieurs : en novembre, cet encours s'est élevé à près de 46 milliards.

Le volume des crédits aux entreprises et

particuliers résidant à l'étranger a peu varié. Les acceptations bancaires et commerciales visées représentatives d'exportations en constituent la modalité principale : leur encours est passé de 3,1 milliards à la fin de 1955 à 3,9 milliards en juin 1956; il est revenu à 2,9 milliards en novembre.

Quant à la forme sous laquelle les concours bancaires ont été consentis, la répartition entre crédits d'escompte et crédits de caisse s'est peu modifiée. Les premiers se sont accrus un peu plus; ils sont passés de 25,2 milliards en novembre 1955 à 27,4 milliards en novembre 1956; les seconds s'élevaient à 20,1 milliards et à 22 milliards aux mêmes dates.

Acceptations en francs belges (1)
(milliards de francs)

	Acceptation	ons visées		
Fin de mois	bancaires représentatives d'importations	bancaires et commerciales représentatives d'exportations	Acceptations non visées	Total
1950 Juin	2,1	0,8	0,5	3,4
1954 Décembre	5,0	2,7	1,1	8,8
1955 Novembre Décembre	4,8 4,9	3,2 3,1	1,5	9,5 9,8
1956 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre	4,6 4,6 4,5 4,4 4,5 4,6 4,6 4,6 4,6 4,8	3,2 3,4 3,5 3,5 3,6 3,9 3,6 3,3 3,1 2,9	1,8 1,8 2,0 1,9 2,1 1,9 2,2 2,5 2,6 3,0 3,0	9,6 9,8 10,0 9,8 10,2 10,1 10,7 10,5 10,6 10,7

<sup>(1)</sup> Non compris les acceptations commerciales non visées dont l'encours n'est pas connu.

Les encours d'acceptations en francs belges ont subi une majoration; celle-ci est restée limitée à 1,2 milliard et n'intéresse que les acceptations non visées; par contre, l'encours des acceptations tracées à l'occasion d'importations a peu varié, malgré l'élargissement des courants d'achats à l'étranger; enfin, le montant des acceptations visées représentatives d'exportations s'est réduit depuis juillet par suite d'une modification des conditions de l'octroi du visa de la Banque pour les traites tracées à l'occasion de ventes à l'étranger de divers produits.

## Eléments de la situation des banques de dépôts (1)

(milliards de francs)

	The	
Δ		<b>egit</b>

	Emprunts		Dépôts				
Fin de mois	au jour le jour. Banquiers. Maisons mères, succursales et filiales	A vue et à un mois su plus	A terme (y compris les carnets de dépôts)	Total	Obligations et bons de caisse	Autres engagements	Non exigible
1950 Juin	6,5	41,4	12,9	54,3	0,2	9,8	5,0
1954 Décembre	8,2	50,7	21,7	72,4	2,9	14,9	6,7
1955 Novembre Décembre	9,9 10,1	54,2 55,2	23,3 23,9	77,5 79,1	3,7 3,8	16,3 16,2	7,0 7,0
1956 Janvier	10,6 10,4 11,4 10,7 9,6 8,7 9,0 9,4 9,4 9,9 10,6	52,8 54,3 55,6 55,6 56,3 57,1 55,8 56,5 57,7 58,5 57,9	23,3 23,9 25,0 25,1 25,2 25,0 23,1 23,8 24,6 23,8	76,1 78,2 80,6 80,7 81,5 82,1 78,9 80,3 82,0 83,1 81,7	3,9 3,9 4,0 4,1 4,1 4,1 4,2 4,2 4,2 4,2 4,2	16,7 16,4 17,3 17,7 17,9 18,2 18,0 17,8 17,3 18,3 18,4	7,2 7,2 7,3 7,3 7,4 7,4 7,4 7,5 7,5

### B. Actif

	Caisse,	Prêts au jour le jour.	au jour e jour. sur les pouvoirs publics			Créances e			
Fin de mois	B.N.B., Chèques Postaux	Banquiers. Maisons mères, succur- sales et filiales	Porte- feuille effets publics	Porte- feuille fonds publics belges	Total	Porte- feuille commer- cial	Débiteurs divers. Reports et avances sur titres	Total	Autres actifs
1950 Juin	2,5	5,7	29,1	6,4	35,5	8,3	13,6	21,9	10,2
1954 Décembre	5,0	6,1	27,3	19, 2	46,5	11,7	18,6	30,3	17,2
1955 Novembre Décembre	2,8 5,7	7,1 6,0	$\frac{31,6}{29,3}$	$20,0 \\ 20,4$	51,6 $49,7$	14,6 15,7	20,1 20,4	$34,7 \\ 36,1$	18,2 18,7
1956 Janvier	2,8 2,7 4,5 2,7 3,0 2,9 2,8 2,8 2,9 3,0 3,0	6,1 7,0 6,6 7,7 6,9 7,2 6,5 7,3 7,7 7,3 7,2	30,8 30,6 31,1 31,5 31,7 31,9 31,6 31,9 32,6 33,6 32,3	21,0 21,5 21,5 21,3 21,8 21,3 21,1 21,3 21,6 21,8	51,8 51,6 52,6 53,0 53,0 53,7 52,9 53,0 53,9 55,2 54,1	14,6 16,1 17,9 17,7 16,7 15,4 14,5 15,9 14,7 15,7 16,1	20,6 20,2 19,6 20,8 21,4 21,3 20,8 20,8 21,6 22,0 22,0	35,2 36,3 37,5 38,5 38,1 36,7 35,3 36,7 36,3 37,7 38,1	18,6 18,5 19,3 18,6 19,4 19,9 19,3 19,5 19,8 20,0

<sup>(1)</sup> A fin octobre 1952, les comptes des sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge ont été incorporés dans la situation globale des banques belges.

Banques . de dépôts

De novembre 1955 à novembre 1956, l'expansion des dépôts dans les banques a été de 5,4 % contre 8,8 % l'année antérieure : en novembre, ils s'établissaient à 81,7 milliards, contre 77,5 milliards un an plus tôt. La progression s'est poursuivie régulièrement, sauf en janvier, en juillet et en novembre; en janvier, l'émission de l'emprunt d'Etat a coïncidé avec le paiement de la taxe de roulage et les versements anticipés au titre de la taxe professionnelle; en juillet, aux retraits saisonniers de la période de vacances, se sont ajoutés les versements anticipés au titre de la taxe professionnelle, les souscriptions à l'emprunt d'Etat et enfin le paiement de dividendes par les sociétés coloniales; à partir d'août, les dépôts se sont reconstitués et à l'échéance de septembre, ils ont rejoint le chiffre de juin; leur montant est passé par un maximum en octobre; les retraits de novembre s'expliquent par l'émission de l'emprunt d'Etat et, au surplus, par les réactions du public aux événements internationaux.

Dans l'ensemble des onze premiers mois, ce sont presque exclusivement les dépôts à vue et à un mois au plus qui se sont renforcés. Les dépôts à terme et les carnets de dépôts, au contraire, après être passés par un maximum de 25,2 milliards en mai, sont revenus à 23,1 milliards en juillet pour remonter à 23,8 milliards en novembre, soit 2,1 % de plus qu'un an auparavant.

Les ressources obtenues par les banques en émettant des bons de caisse et des obligations ont été moindres qu'au cours des années précédentes. Ces moyens d'action, non soumis à la réglementation sur les coefficients de couverture du passif exigible, sont affectés notainment à l'octroi de crédits à moyen terme.

Parmi les actifs, les créances sur les pouvoirs publics se sont accrues davantage et plus régulièrement que les crédits aux entreprises et aux particuliers.

Les prescriptions relatives aux coefficients bancaires n'ont pas été modifiées en 1956. Les certificats de Trésorerie à très court terme souscrits par les banques depuis la création de ceux-ci en mai 1956 figurent dans le Portefeuille d'Effets publics.

#### Office des Chèques Postaux

## Avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux

(milliards de francs)

Fin de mois	
1950 Juin	17,81
1954 Décembre	22,1
1955 Décembre	22,8
1956 Janvier	21,6 21,3 21,7 22,0 22,4 22,9 22,6 21,9 21,6 21,7 21,9 23,9

(1) A l'exception du compte B de la Banque Nationale de Belgique.

Comme les années précédentes, les avoirs libres des particuliers à l'Office des Chèques Postaux ont évolué assez irrégulièrement, tout en marquant les pointes habituelles aux échéances semestrielles.

Pour la moyenne de l'année, ces comptes ont participé au mouvement général d'expansion monétaire, mais dans une mesure moindre que les autres formes de monnaie.

### Institut de Réescompte et de Garantie

La moyenne du portefeuille détenu en fin de mois par l'Institut

## Institut de Réescompte et de Garantie Portefeuille commercial

(milliards de francs)

	Fin de mois	
1950	Juin	1,6
1954	Décembre	2,0
1955	Décembre	1,8
	Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre	2,2 2,7 1,6 3,2 2,2 2,1 1,5 2,3 2,5 2,4 2,3 2,3

de Réescompte et de Garantie s'est établie, comme en 1955, à 2,3 milliards.

Les cessions de traites effectuées auprès des organismes non monétaires ont porté sur des montants plus importants, grâce à l'abondance des disponibilités dont ont bénéficié ces organismes.

L'offre d'argent au jour le jour sur le marché en compensation, où l'Institut se procure les moyens de financement de son portefeuille, a atteint un volume un peu plus élevé qu'en 1955 et, au premier semestre, a même dépassé, à certains moments, les besoins de l'Institut. Celui-ci a dû recourir beau-

coup moins à la Banque : la moyenne de son encours de réescompte à fin de mois est tombée à 1,5 milliard en 1956 contre 2,5 milliards pour l'année précédente.

Banque Nationale de Belgique

Les mouvements des actifs et passifs de l'institut d'émission reflètent l'évolution, analysée ci-avant, des divers éléments de la situation monétaire.

Le solde positif de la balance des paiements à déterminé un nouvel accroissement des avoirs en or et en devises étrangères; l'excédent de ceux-ci sur les engagements extérieurs a atteint un montant maximum à la fin d'août; par solde, il a augmenté de 0,8 milliard en 1956.

Le portefeuille d'effets publics, limité à 10 milliards par la convention du 14 septembre 1948, s'est maintenu, sauf en janvier, à près de 8 milliards ou au delà. La marge disponible est donc demeurée étroite. Elle est influencée non seulement par la situation de Trésorerie, mais encore par l'ampleur des avances aux organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat, essentiellement au Fonds des Rentes. Celui-ci a été amené à recourir davantage à l'institut d'émission au second semestre, sauf en octobre et dans les premières semaines de novembre.

Le volume des effets commerciaux mobilisés auprès de la Banque a été, jusqu'en octobre inclus, inférieur à celui des mois correspondants de l'année précédente. Le portefeuille a atteint les montants les plus élevés à l'échéance de juillet et en fin d'année : respectivement 7,1 milliards et 11,4 milliards. L'encours moyen, pour 1956, est de 5 milliards contre 6,5 milliards en 1955.

Le montant des avances sur fonds publics est beaucoup plus réduit : leur moyenne, pour 1956, est du même ordre de grandeur qu'en 1955, soit près de 0,4 milliard. Elles ont évolué, comme habituellement, de façon irrégulière, s'accroissant surtout aux périodes de resserrement du marché monétaire.

A partir du 6 décembre, les taux d'escompte appliqués par la Banque ont été relevés de 1/2 %; le taux type des traites acceptées domiciliées en banque a été porté à 3 1/2 %.

## Eléments de la situation de la Banque Nationale de Belgique

(milliards de francs)

				A. <b>P</b>	assif						
				Engagem	nents à v	rue		,			
Fin de mois	Billets en circuls		Engagements envers l'étranger (1)	engag	rtres rements vue	Tota	al	Provisions spéciales S.N.C.I.	, E	utres assifs	
1950	Juin	87,3		2,8	2	3,2	92,	3			4,0
1954	Décembre	102,7		1,6	8	3,0	107,	3	_		4,6
1955	Décembre	107,5		1,2	3	3,0	111,	7	_		3,6
1956	Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juilet Août Septembre Octobre Novembre Décembre	104,7 106,0 106,4 107,0 107,2 108,4 110,0 109,9 110,7 110,0		0,8 0,8 0,8 1,0 1,3 1,4 1,7 1,3 3,2 1,0 0,9 1,3	1 1 1 1 1 1	7,7 3,0 4,4 4,5 5,5 4,5 5,5	107, 108, 110, 109, 109, 111, 113, 112, 114, 113,	5 2 4 9 2 2 7 4 2 4	0,3 0,2 0,2 0,3 0,3 0,2 0,2 0,3 0,3 0,1		3,3 3,5 3,5 3,7 4,0 5,1 5,6 5,5 6,4 7,0 5,2
		Encaisse	0.1			publics lu 14/9/1	948)		Créances les entrep et particuli	rises	-
4	Fin de mois	en or et avoirs sur l'étran- ger (1)	Créanc conso lidée sur l'Eta	Certi- ficats t du Trésor	émis par des orga- nismes dont les engagts sont garantis par l'Etat	Autres effets publics belges	Total	Effets commer ciaux	Avances sur fonds publics	Total	Autr
1950	Juin	41,5	34,9	4,9	3,4	0,2	8,5	4,6	0,5	5,1	6,
	Décembre	52,1	34,7	7,9	1,2	0,1	9,2	9,5	0,3	9,8	6,
1954	Décembre	57,3	34,7	8,8	0,8	0,1	9,7	8,4	0,2	8,6	5,
	Decembre				0,1	0,3	6,3	5,4	0,4	5,8	5,

<sup>(1)</sup> Le solde des avoirs extérieurs et des engagements extérieurs correspond au total des avoirs extérieurs nets tels qu'ils figurent au tableau de la page 26.

A la fin de l'année, les avoirs extérieurs représentent 50,3 % du total des engagements à vue, contre 51,3 % un an auparavant. Pour les avances aux pouvoirs publics — y compris la créance consolidée — la proportion est de 36,8 %; elle était de 39,7 % à la fin de 1955. Pour les crédits aux entreprises et particuliers, les pourcentages sont de 10,3 % à la dernière échéance annuelle contre 7,7 % à la précédente.

L'augmentation des engagements à vue de la Banque a été de 3,9 milliards en 1956; elle a donc été un peu moindre que pendant l'année antérieure au cours de laquelle elle avait atteint 4,4 milliards. La masse de billets en circulation représente 96,5 % du total de ces engagements.

Les provisions conventionnelles constituées par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, auprès de la Banque, et représentant son intervention dans le financement des accords de paiement n'ont pas dépassé 0,3 milliard depuis février 1956.

Dans les premiers mois de l'année, les marchés de l'argent à très court terme, organisés l'un en chambre de compensation et l'autre hors compensation ont été caractérisés par un excès assez fréquent de l'offre par rapport à des besoins moindres. Cette situation explique la contraction des montants échangés, particulièrement nette sur le marché hors compensation.

Marchés de l'argent à très court terme

En outre, la création en mai d'un type nouveau d'effets publics, les certificats de Trésorerie à très court terme, a offert aux organismes qui interviennent sur le marché, d'autres possibilités de placements de courte durée.

Au second semestre, les besoins du Fonds des Rentes et de l'Institut de Réescompte et de Garantie se sont accrus, tandis que l'offre sur le marché hors compensation a subi une contraction saisonnière marquée, puis est restée à un niveau assez bas, sauf à partir de novembre.

Les montants offerts par les prêteurs sur le marché en compensation, abstraction faite de resserrements passagers ou, à l'inverse, d'accroissements temporaires lorsque l'émission d'un emprunt pourvoit les banques de disponibilités plus abondantes, sont demeurés assez étales, entre 2,5 et 3 milliards. Ils ont permis à l'Institut de Réescompte et de Garantie de financer aisément la plus grande partie de ses opérations. Au premier semestre, cet organisme n'a pas pris, à certains moments, toutes les disponibilités offertes, spécialement pendant les mois de février, mars, avril et juin, au cours desquels ont été enregistrés des excédents allant certains jours jusqu'à 1,3 milliard.

Marchés de l'argent à très court terme (milliards de francs)

	Total des	Capitaux prêtés		Car			
Moyennes journalières	capitaux traités	par des organismes compensa- teurs	par des organismes non com- pensateurs	par l'I.R.G. pour compte propre	par le Fonds des Rentes	par divers organismes	Capitaux refusés
1955	5,6	2,6	3,0	2,5	2,8	0,3	_
1956	5,2	2,7	2,5	2,5	2,3	0,4	0,1
1956 Janvier	5,4 5,2 5,1 5,0 5,1 4,7 3,9 4,8 4,8 5,2 7,3 6,3	2,7 2,8 2,8 2,7 2,6 2,5 2,4 2,6 3,1 3,5	2,7 2,9 2,3 2,2 2,4 2,1 1,4 2,2 2,1 3,8 3,3	2,6 2,1 2,6 2,5 2,5 2,3 2,2 2,1 2,8 3,2 2,7	2,5 2,4 2,2 2,0 2,1 2,0 1,8 2,8 2,2 2,1 3,5 3,2	0,3 0,7 0,3 0,5 0,5 0,4 0,4 0,3 0,3 0,6 0,4	0,8 0,8 0,3 0,2 0,1 ———————————————————————————————————

A la même époque, des refus se sont également produits sur le marché hors compensation, du fait que les besoins du Fonds des Rentes, principal preneur, s'étaient atténués. Une telle situation avait été tout à fait exceptionnelle en 1955. A partir de juin et de juillet, les capitaux offerts n'ont plus suffi à couvrir la demande, bien que l'émission des certificats de Trésorerie à très court terme ait diminué. Ce n'est qu'à partir de la fin du troisième trimestre que

l'offre a repris plus d'ampleur; en novembre, la tension s'est atténuée grâce à un élargissement important des apports.

Les dispositions des marchés de l'argent se sont reflétées dans l'évolution des taux. Fixés à 1,50 % en août 1955 pour l'argent au jour le jour, ils sont restés inchangés jusqu'en mai 1956. A la fin de février 1956, un aménagement des deux marchés a permis de traiter l'argent non plus seulement au jour le jour, mais également à cinq ou à dix jours; jusqu'à la fin de mai, ces opérations se sont effectuées respectivement aux taux de 1,60 et 1,70 %.

Ensuite, ces différents taux ont varié. A partir de juillet, ils ont renchéri pour atteindre au début d'octobre respectivement 1,70 %, 1,80 % et 1,90 % pour l'argent à un jour, cinq jours et dix jours; depuis lors, ils n'ont plus été modifiés.

Taux de l'argent et des certificats de Trésorerie à très court terme

Moyennes		Argent à		Certificats de Trésorerie		erie à
·	1 jour	5 jours	10 jours	5 jours	10 jours	15 jours
1955 7 premiers mois 5 derniers mois	1,25 1,50					
1956 Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre	1,50 1,50 1,50 1,50 1,47 1,46 1,58 1,64 1,65 1,70 1,70	1,60 1 1,60 1,60 1,61 1,63 1,68 1,74 1,75 1,80 1,80	1,70 1 1,70 1,70 1,70 1,71 1,72 1,78 1,84 1,85 1,90 1,90	1,60 <sup>2</sup> 1,65 1,65 1,65 1,70 1,70	1,70 <sup>2</sup> 1,71 1,75 1,75 1,75 1,80 1,80	1,80 1,78 1,85 1,85 1,85 1,90 1,90

<sup>(1)</sup> Depuis le 27 février 1956.

Les certificats de Trésorerie à très court terme créés à partir du 7 mai 1956 permettent d'éponger les disponibilités éventuellement inemployées et d'influencer ainsi les liquidités monétaires. La Banque peut, dans la mesure où la situation du marché le justifie, souscrire des certificats à 5, 10 ou 15 jours pour les céder à des banques ou à

<sup>(2)</sup> Depuis le 7 mai 1956.

des institutions financières créées par la loi. L'encours de ces certificats a atteint un maximum de 1,7 milliard au mois de juin; ultérieurement, il s'est contracté par paliers et est revenu à moins de 0,2 milliard en décembre. Les taux d'intérêt de ces certificats ont été influencés par la hausse du loyer de l'argent à très court terme.

Marché des capitaux Les émissions publiques de l'Etat, des pouvoirs subordonnés, de la Colonie, des Fonds Autonomes et des organismes paraétatiques se sont chiffrées globalement à 23,7 milliards, contre 14,8 milliards en 1955. Les emprunts du Trésor ont atteint, au total, un montant brut de 14,8 milliards. Les pouvoirs subordonnés ont émis ensemble 3,6 milliards, la Société Nationale des Chemins de Fer belges, 1,9 milliard — non compris les emprunts de conversion —, la Colonie, 2,1 milliards, la Régie des Télégraphes et Téléphones, 1,2 milliard.

Les émissions nettes d'actions et d'obligations de sociétés industrielles et commerciales belges et congolaises se sont élevées, au premier semestre, à 3,2 milliards; elles se sont amplifiées au troisième trimestre au cours duquel elles ont atteint 2 milliards. Pour les neuf premiers mois de l'année, leur montant est supérieur à

Caisse Générale d'Epargne et de Retraite Dépôts d'épargne sur livrets des particuliers (1) (milliards de francs)

-1	Moyennes mensuelles	Versements	Rembour- sements	Soldes
1955 1956		1,1	1,0 1,0	+ 0,1 + 0,2
	Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juilet Août Septembre Octobre Novembre Décembre	1,6 1,0 1,1 1,2 1,2 1,3 1,4 1,2 1,1 1,3 0,8 1,2	0,8 0,7 1,0 1,0 1,1 1,2 1,0 1,0 1,0 1,1	+ 0,8 + 0,3 + 0,1 + 0,2 + 0,1 + 0,1 + 0,4 + 0,2 + 0,1 + 0,2 - 0,3

<sup>(1)</sup> A partir de juillet 1956, données provisoires.

celui de la période correspondante de 1955.

Les versements sur livrets d'épargne des particuliers à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite ont légèrement progressé par rapport à l'année précédente, sauf dans les tout derniers mois, au moment où le public s'est constitué des disponi-

bilités pour procéder à des achats. Bien qu'ils se soient plutôt accrus dans la seconde moitié de l'année, les remboursements se sont maintenus en moyenne au même niveau qu'en 1955. Finalement, la moyenne mensuelle des excédents de dépôts sur les retraits a été de 182 millions contre 120 millions en 1955.

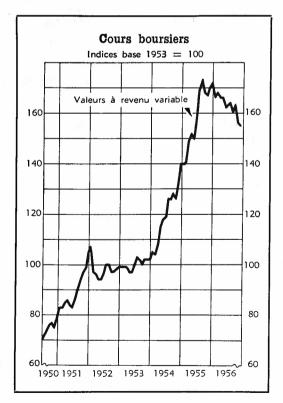
A en juger d'après la somme des droits perçus, le montant global des inscriptions hypothécaires au cours des neuf premiers mois de l'année s'est établi à un chiffre un peu plus élevé que celui des deux années précédentes, soit en moyenne 1,8 milliard par mois.

Pour les autres placements financiers qu'il est possible de recenser et dont il est parlé ci-après, le volume des opérations est plutôt moindre qu'en 1955.

On a vu plus haut que les avoirs en comptes à terme et sur carnets de dépôts dans les banques ont progressé à un rythme inférieur à celui

de l'année précédente. De même, les émissions d'obligations et de bons de caisse par les banques ont porté sur des montants moins élevés.

Les transactions boursières sur les valeurs à revenu variable se sont de leur côté assez fortement contractées. La moyenne mensuelle des capitaux traités aux marchés des actions de Bruxelles n'a guère représenté plus des deux tiers de celle de l'année 1955; au cours de cette dernière, l'activité avait été assez grande. L'indice général des cours au comptant des valeurs



belges et coloniales est revenu de 170 en janvier à 158 en décembre. Ce repli a spécialement affecté les titres de sociétés coloniales, dont les actions avaient progressé le plus rapidement pendant les années précédentes et dont les rendements semblaient devoir pâtir

Marché des valeurs à revenu variable

	Périodes	Indice des cours Base : 1953 = 100	Capitaux traités par mois (milliards de francs) (2)
1955		157	3,1
1956	*******	164	2,3
1956	Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre	170 166 169 164 167 165 165 163 160 163	2,6 1,9 2,5 2,3 2,6 2,2 2,6 2,2 2,1 2,5 2,1
	Décembre	158	$\frac{1}{2}$ , $\frac{1}{1}$

(1) Bourses de Bruxelles et d'Anvers. Marché au comptant. Moyenne des premier et quinze de chaque mois.

(2) Bourse de Bruxelles. Marchés au comptant et à terme.

de l'irrégularité des cours des matières premières et des événements politiques. Les valeurs belges, au contraire, ont généralement fait preuve d'une certaine fermeté, ce qui n'a pas exclu des replis par endroits, et spécialement dans les rubriques des glaceries et verreries, des cuirs, des sucreries et des entreprises de construc-

tion et de réparation d'engins de transport. Ont, par contre, généralement enregistré de nouveaux progrès, les titres d'entreprises de construction immobilière ou de matériaux de construction, de la sidérurgie, des fabrications métalliques et du grand commerce de distribution.

## EYOLUTION ECONOMIQUE

Comme en 1955, l'expansion conjoncturelle dans de nombreux pays s'est traduite plus nettement en termes physiques qu'en développements monétaires, du moins avant le dernier trimestre de l'année.

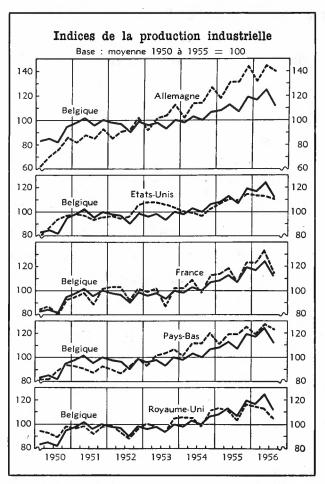
La production industrielle a réalisé de nouveaux progrès, dont l'ampleur a varié considérablement d'un pays à l'autre. Pendant les dix premiers mois de l'année, son taux d'accroissement a atteint, par rapport à la période correspondante de 1955, 10,6 % en France, 8,5 % en Allemagne, 7,7 % en Italie, 7,0 % en Belgique, mais 3,2 % seulement aux Etats-Unis et 1,3 % au Royaume-Uni. Dans ces deux derniers pays, il a été affecté notamment par la situation moins prospère de l'industrie automobile et de la construction d'habitations et par des conflits sociaux.

Depuis le début de la haute conjoncture actuelle en Europe, les investissements ont constitué l'élément principal de l'expansion de la demande globale. En permettant un développement remarquable des capacités de production dans un climat de stabilité monétaire satisfaisante, grâce à l'effort d'épargne, ils ont notablement renforcé la structure économique européenne. Cependant, au fur et à mesure que des tensions se faisaient jour, divers pays, parmi lesquels la Belgique et les Pays-Bas, ont supprimé certains stimulants aux investissements instaurés pendant la phase antérieure du cycle. D'autres mesures ont souvent revêtu un caractère sélectif afin de ne pas compromettre les investissements industriels.

Mais depuis plusieurs mois, le haut niveau d'activité économique est moins lié à la formation de capital fixe. L'accroissement des salaires,

des traitements et des profits distribués, a donné lieu à un nouvel essor de la consommation privée, qui se reflète notamment dans un revirement de la demande de produits textiles en Europe.

C'est ainsi qu'en Belgique la haute conjoncture, tout en s'accentuant dans les industries lourdes, s'est étendue de plus en plus



Sources : Belgique : Institut de Recherches Economiques et Sociales. Allemagne: Statistisches Bundesamt.

Etats-Unis: U.S. Department of Labor.

France: Institut National de la Statistique et des Etudes

économiques.

Pays-Bas: Centraal Bureau voor de Statistiek.

Royaume-Uni: Board of Trade.

miques. Plusieurs branches industrielles ont à faire face à une pénurie croissante d'ouvriers qualifiés. Cette évolution et les efforts nécessaires en vue d'améliorer sans cesse la productivité et l'équipement de l'économie, incitent à consacrer une attention spéciale au développement de la recherche scientifique et de l'enseignement technique aussi bien dans les universités que dans écoles spécialisées.

à d'autres secteurs écono-

Suivant les données publiées par le Ministère des Affaires Economiques, les investissements civils sont passés de 57,5 milliards de francs en 1951 à 69,8 milliards en 1954

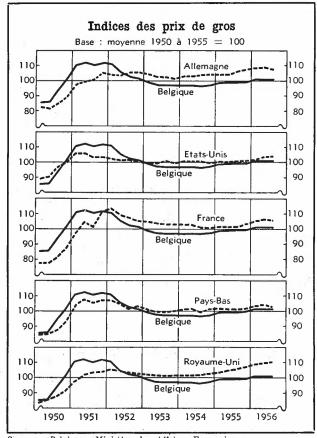
et à 75,2 milliards en 1955. Certaines indications, d'ailleurs incomplètes, permettent d'estimer qu'ils auraient dépassé 80 milliards de francs en 1956.

La consommation privée continue à se développer principalement en ce qui concerne les biens durables, mais la tendance s'est améliorée également pour les produits alimentaires. La vague d'achats en octobre et novembre a donné lieu à la constitution, chez les consommateurs, de stocks qui pourraient ultérieurement peser sur le marché.

C'est cependant la demande extérieure qui est restée le facteur essentiel de soutien de la haute activité. Il en est résulté des courants

d'exportations  $\mathbf{et}$ d'importations très élevés et en équilibre approximatif suivant les statistiques douanières; l'indice des termes d'échange a évolué favorablement sous l'effet de la hausse des prix à l'exportation.

L'augmentation des prix est un des aspects d'une tendance au renchérissement de certains éléments des prix de revient, qui menace l'économie depuis plusieurs belge mois, encore que ce soit dans une mesure plus réduite que dans certains pays étrangers. La fermeture du Canal de Suez, par ses répercussions sur les marchés des combustibles



Sources : Belgique : Ministère des Affaires Economiques.
Allemagne : Statistisches Bundesamt.
Etats-Unis : U.S. Department of Labor.

France : Institut National de la Statistique et des Etudes

économiques.

Pays-Bas: Centraal Bureau voor de Statistiek. Royaume-Uni: Board of Trade.

et sur les frets maritimes, grèvera à son tour le prix de revient de plusieurs produits. Les prix de gros ont généralement évolué plus favorablement en Belgique qu'à l'étranger. Mais l'indice des prix de détail a augmenté à peu près dans la même proportion que celui des prix de gros, alors que pendant l'essor de 1951, il était resté très en arrière; le renchérissement des services repris à l'index en est une des causes. Le Gouvernement a envisagé diverses mesures en vue de freiner la hausse et d'éviter un mouvement cumulatif des prix et des salaires.

Revenu national

Source : Institut National de Statistique.

		à prix	courants	à prix constants		
	Années	Montants (milliards de francs)	Indice 1958 = 100	Montants (milliards de francs)	Indice 1958 = 100	
1948		256	77	278	84	
1949	***************************************	255	77	280	84	
1950		274	83	301	91	
1951	***************************************	312	94	312	94	
1952		321	97	321	97	
1953		332	100	332	100	
1954		346	104	339	102	
1955		366	110	359	108	

Grâce à la prospérité économique, le revenu national s'est accru rapidement en 1955. Bien qu'il soit trop tôt pour établir des chiffres relatifs à l'année écoulée, on peut s'attendre à un nouvel accroissement réel de l'ordre de 5 %, compte tenu de l'augmentation de la production de biens et de services.

Charbonnages

L'industrie charbonnière n'a pu suivre le rythme d'expansion de l'ensemble de l'économie belge. Sa production s'est élevée, comme en 1955, à 30 millions de tonnes environ.

Cette situation résulte en premier lieu de la réduction des effectifs : le nombre d'ouvriers présents par jour ouvré est revenu d'une moyenne mensuelle de 127.000 unités en décembre 1955 à 120.000 unités à la fin de 1956; le pourcentage de la main-d'œuvre étrangère, dont le recrutement se heurte à des difficultés, a atteint 44 % environ des effectifs inscrits. Au surplus, l'émotion suscitée par la catastrophe minière au Bois du Cazier à Marcinelle a amené à plusieurs reprises des arrêts du travail dans les charbonnages du Sud du

pays. Par contre, l'avancement des travaux de rééquipement a eu pour conséquence une nouvelle progression du rendement individuel; la moyenne journalière de charbon extrait par ouvrier a atteint 840 kg. en 1956 contre 826 kg. pendant l'année précédente.

Comme la production nationale n'a pu couvrir les besoins croissants et que l'offre des fournisseurs habituels était insuffisante, il a fallu développer de manière sensible les importations en provenance des Etats-Unis. Les achats à l'étranger sont passés d'un total de 3,3 millions de tonnes pour les onze premiers mois de 1955 à 4,1 millions pour la même période de 1956. D'autre part, les exportations ont fléchi de 7,3 millions de tonnes à 4,9 millions, mais les quantités vendues en 1955 étaient particulièrement élevées. La réduction a affecté

principalement les expéditions vers la France et les Pays-Bas.

Au cours de l'année, les stocks existant sur le carreau des mines sont revenus de 371 milliers de tonnes à 182 milliers.

La forte demande sur le marché européen, le relèvement des salaires dans les industries charbonnières de l'Europe et les réductions de la durée du travail

Production de houille

Source : Direction générale des Mines.

Moyennes mensuelles	Production (milliers de tonnes)	Rendement par jour de présence des ouvriers fond et surface (kg.)
1951	2.471	739
1953	2.505	758
1955	2.498	826
1956(p)	2.463	840
1956 1er trimestre 2e	2.616 $2.573$ $2.152$ $2.510$	833 860 829 840

(p) Chiffres provisoires.

ont entraîné une hausse générale des prix du charbon. En Belgique, les barèmes de vente encore soumis au contrôle de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ont été relevés en moyenne de 24 fr. la tonne le 8 juin, et de 76 fr. la tonne le 10 octobre 1956. Les cotations établies librement par les producteurs ont également accusé des augmentations. Pour l'ensemble de la production, la hausse a été de l'ordre de 11 % pendant l'année.

Le gouvernement belge a accordé aux charbonnages un subside de 700 millions de francs en vue de compenser l'incidence financière de la réduction de la durée du travail. L'aide financière que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier accorde aux trois quarts de la production charbonnière belge, a été réduite d'un tiers depuis le 10 février 1956; pour l'année dans son ensemble elle s'est élevée à près de 1,2 milliard de francs, dont la moitié a été à charge du Trésor belge.

Le régime de la péréquation a subi une refonte complète. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1957, les mines rentables qui dès maintenant pourront être intégrées dans le marché commun, ne bénéficient plus de la péréquation; elles représentent près de 45 % de la production nationale. Les mines qui ne peuvent être intégrées sont exclues du bénéfice de la péréquation à partir du 10 février 1957. La totalité de l'aide financière ira aux charbonnages qui, à la fin de la période transitoire, seront à même de soutenir la concurrence à l'intérieur du marché commun.

Cokeries

Les cokeries ont réalisé une nouvelle extension de leur capacité de production en vue d'assurer l'approvisionnement de la sidérurgie en coke. Le tonnage produit au cours des dix premiers mois est passé d'une moyenne de 545 milliers de tonnes en 1955 à 600 milliers de tonnes en 1956. Les exportations mensuelles au cours des mêmes périodes ont atteint respectivement 63 milliers et 76 milliers de tonnes.

La forte demande de cokes et le renchérissement des charbons américains, qui interviennent à concurrence de 23 % dans les enfournements, ont provoqué une hausse des prix de 41 % pour les cokes de hauts fourneaux et de 20 % pour les autres types.

Gaz

Grâce à l'activité soutenue des cokeries, la production de gaz a progressé de 9 %, passant de 1.701 millions de m³ pour les dix premiers mois de 1955 à 1.859 millions de m³ pour la période correspondante de l'année suivante.

Les livraisons de gaz à la consommation ont suivi le rythme d'expansion de la production; pour les mêmes périodes, elles s'établissent à 682,7 et 745,0 millions de m³. L'usage industriel du gaz a accusé de nouveaux progrès.

La production d'électricité a augmenté de près de 9 % pendant les dix premiers mois. Cette progression est supérieure à celle enregistrée pendant les années antérieures, sauf en 1951, quand l'accroissement fut de l'ordre de 12 %.

Plusieurs compagnies d'électricité ont fusionné en vue de rationaliser et de coordonner leur activité en application de la Convention de juillet 1955, signée entre les représentants des sociétés privées de production et de distribution d'électricité, de la Fédération des Industries belges et des fédérations syndicales.

L'expansion constante de la demande entraîne un développement Huiles minérales régulier de l'activité des raffineries de pétrole. Elles ont traité

### Raffineries de pétrole

Source : Ministère des Finances - Service des Accises.

		* Production			
	Mise en œuvre de pétrole brut	77 71 77 1	Huiles combustibles		
Moyennes mensuelles	de postote bras	Huiles légères -	Fuel-oil	Autres	
	1.000 kl.	1.000 kl.	1.000 tonnes		
1951	82,6	18,5	32,9	16,0	
1953	307,7	78,5	111,6	65,9	
1955	453,0	118,5	143,4	96,9	
1956 1er trimestre 2e	528,2 602,7 488,5 558,6 424,8	140,3 142,0 132,1 126,6 120,6	169,2 201,4 151,6 178,9 96,0	122,5 137,0 117,4 110,3 80,0	

5,8 millions de kilolitres de pétrole brut pendant les onze premiers mois de l'année contre 4,9 millions de kilolitres pendant la même période de 1955.

La consommation de produits pétroliers sur le marché intérieur a suivi une courbe ascendante; l'accroissement affecte principalement les huiles combustibles dont l'utilisation à des fins industrielles s'étend rapidement. La demande étrangère a été également très active.

A la fin du mois de novembre le Gouvernement s'est vu obligé de restreindre la consommation d'huiles minérales, les événements internationaux ayant réduit les approvisionnements de l'Europe en pétrole brut.

Les prix de gros des produits pétroliers, plus spécialement du gas-oil et du fuel-oil, ont été orientés légèrement à la hausse jusqu'en novembre; à ce moment ils ont renchéri de 11 % environ sous l'effet des événements internationaux.

Industrie sidérurgique L'industrie sidérurgique n'a pas cessé d'utiliser au maximum ses capacités de production, cependant accrues par des rationalisations et extensions effectuées aussi bien dans le secteur des hauts

# Production d'acier brut et d'acier fini (milliers de tonnes)

Source : Institut National de Statistique

Moyennes mensuelles	Acier brut	Acier fini
1951	417	324
1953	369	280
1955	492	366
1956 1er trimestre 2e	532 535 510 581 526	408 397 373 440
Décembre $(p)$	529	

(p) Chiffres provisoires.

fourneaux que dans les aciéries. La production d'acier brut a encore augmenté de 8 % en 1956. Néanmoins, les besoins n'ont pu être couverts dans les délais normaux. Les commandes en provenance des marchés extérieurs ont été particulièrement élevées, d'autant plus qu'une grève prolongée aux Etats-Unis en juillet a écarté le danger d'une saturation de ce marché.

Par ailleurs, les travaux de la construction et les besoins importants des industries transformatrices belges ont porté la demande intérieure d'acier à un niveau très élevé. L'approvisionnement en matières premières n'a pu être assuré que grâce à des achats de fines à coke et de

ferraille aux Etats-Unis. A l'influence défavorable de ces achats sur les coûts de production se sont ajoutés la hausse des prix de la ferraille sur le marché intérieur depuis 1955 et le renchérissement des minerais français et suédois. Par contre, l'introduction, en mai 1956, de tarifs directs pour les transports de produits sidérurgiques et de ferraille par chemins de fer à l'intérieur de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, a réduit les coûts de transport.

L'action régulatrice du marché commun sur le mouvement des prix s'est affirmée davantage, puisque la demande très soutenue et l'alourdissement des coûts n'ont pas été accompagnés d'une hausse brusque des prix de vente comparable à celle de 1951.

Les prix de barème belges pour les aciers marchands, parité Seraing, sont passés de 4.950 à 5.150 fr. la tonne en janvier 1956 et n'ont plus varié ensuite. Par contre, certains autres produits ont subi de nouvelles hausses.

Les cotations minima de l'acier marchand, fixées par les firmes signataires de la Convention de Bruxelles pour les ventes dans les pays ne faisant pas partie de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ont été portées, par des hausses successives, de 5.150 fr. la tonne à la fin de 1955 à 5.600 fr. à la fin de 1956. Mais différents produits, notamment les tôles navales très recherchées, ont subi des majorations plus substantielles. Soulignons qu'il s'agit en l'occurrence de cotations minima qui ont été de loin dépassées par les cotations réelles. Celles-ci varient d'un contrat à l'autre, souvent en fonction des délais de livraison sollicités. La valeur unitaire des exportations sidérurgiques est passée d'une moyenne de 5.800 fr. la tonne en 1955 à 6.400 fr. pendant les neuf premiers mois de 1956.

Les ventes de produits sidérurgiques belgo-luxembourgeois sur les marchés étrangers ont poursuivi leur essor, grâce notamment à des livraisons accrues au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et en Extrême-Orient : elles ont augmenté pendant les neuf premiers mois de 1956 de 26 % en valeur et de 13 % en quantité, par rapport à la même période de l'année antérieure.

Depuis le fonctionnement du marché commun, la France est devenue un client important. Par contre, l'Allemagne occidentale a ralenti ses achats en 1956 et s'est vue dépassée par les Pays-Bas comme débouché principal.

Au cours des derniers mois, l'U.R.S.S. a passé des commandes d'acier compensées par des achats belges de fonte. En Amérique du Sud, le Venezuela et l'Argentine sont restés les meilleurs clients, tandis que parmi les pays africains le Congo belge a maintenu un courant d'achats favorable.

Sur le marché intérieur, la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est intervenue pour qu'il soit mis fin aux effets discriminatoires de certaines exonérations de la taxe de transmission. Jusqu'en janvier 1956, seuls les produits sidérurgiques belges et, dans certains cas, luxembourgeois, bénéficiaient d'une exonération pour les fournitures aux administrations belges. Le gouvernement belge a décidé que tous les produits relevant du marché commun livrés directement aux organismes publics belges par un producteur membre de la Communauté bénéficieraient de ce régime.

Fabrications métalliques L'industrie des fabrications métalliques a connu un développement d'activité semblable à celui enregistré en 1955. Cette expansion s'est traduite par l'embauche de nombreux ouvriers et par des commandes et des livraisons accrues tant pour le marché intérieur que pour l'exportation.

L'effectif ouvrier a augmenté de 14.000 unités depuis la fin de 1955, en dépit de pénuries de main-d'œuvre qualifiée. La semaine de travail de 45 heures a été introduite dans de nombreuses entreprises par voie d'accords individuels; les heures complémentaires de 46 à 48 heures peuvent être prestées moyennant l'accord de la délégation syndicale; elles sont rémunérées au taux normal du salaire horaire.

Parmi les quelques secteurs moins favorisés, celui de la construction d'équipement ferroviaire n'a pas encore surmonté sa crise de réadaptation, bien que de nouvelles commandes aient

amélioré la situation au deuxième semestre. Les armureries, les industries du cycle et du motocycle se sont également trouvées dans une position moins favorable.

En ce qui concerne les entreprises de première transforma-

## Fabrications métalliques (1)

(millions de francs)

Sources : Fabrimétal et Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Commandes inscrites	Exporta- tions	Livraisons au marché intérieur
1951	4.392	1.587	2.242
1953	4.195	1.639	3.048
1955	5.447	1.927	3.611
1956 1er trimestre 2e	7.257 6.952 6.854 8.131	2.128 2.343 2.310 2.326	3.695 4.373 4.008 4.279

<sup>(1)</sup> Sous-entreprises non déduites. Recensement élargi à partir de 1953.

tion, l'activité s'est relevée considérablement en aciéries de moulage, en boulonnerie et autres produits de la grosse forge et dans le groupe des tréfilés, laminés et étirés à froid.

Les progrès de la production de biens métalliques sont particulièrement marqués dans les branches produisant des accessoires du bâtiment. En biens de consommation durables, l'expansion s'est poursuivie parallèlement aux développements dans les pays voisins. L'industrie de l'automobile n'a pratiquement pas été touchée par la crise qui affecta la même branche en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, mais à la fin de l'année elle s'est ressentie des restrictions imposées à la circulation. Les articles électro-ménaners, appareils de télévision et radios ont été fabriqués en nombre croissant.

La construction de matériel électrique industriel, la fabrication de machines et appareils pour les industries extractives, alimentaires, chimiques et diverses ont été spécialement favorisées par le haut niveau des investissements dans la plupart des pays.

<sup>(</sup>p) Chiffres provisoires.

La construction navale a bénéficié d'une demande très vive pour différents types de navires. Les ordres en carnet assurent une activité élevée pendant plusieurs années.

Les exportations de fabrications métalliques, qui représentaient une valeur de 18,4 milliards de francs pendant les neuf premiers mois de 1955, se sont élevées à 20,8 milliards de francs pendant la période correspondante de 1956, soit une progression de 13 %. La part des Pays-Bas dans ce total s'est accrue, grâce aux ventes importantes de produits de la tréfilerie, d'automobiles et camions, de matériel électrique et appareils de radio. La demande émanant du Congo belge, le deuxième client, s'est dirigée davantage vers les demi-produits et les biens de consommation et moins vers le matériel d'équipement.

Le débouché français retrouve progressivement son importance d'avant-guerre, bien que de nombreux produits métalliques tombent encore sous le régime contingentaire déterminé par des accords annuels.

Les exportations vers l'Allemagne occidentale sont en régression sensible par rapport à l'année antérieure, mais si l'on élimine la vente exceptionnelle de bateaux qui avait gonflé le chiffre de 1955 la situation reste étale.

Le Royaume-Uni, qui est traditionnellement un client moins important pour l'industrie belge des fabrications métalliques, a développé ses achats. Les livraisons à l'U.R.S.S. reflètent les commandes substantielles inscrites avant 1956.

Les ventes aux Etats-Unis ont été très satisfaisantes : elles ont comporté principalement des tréfilés et des produits de clouterie.

Parmi les autres débouchés d'outre-mer, l'Inde est devenue de nouveau un client de première importance. Le recul des ventes au Brésil a été plus que compensé par des exportations accrues à destination du Venezuela et du Mexique.

Métaux non ferreux

La production de métaux non ferreux bruts s'est développée en 1956, à l'exception de celle de l'étain. Dans le secteur des produits demi-finis l'activité a vivement progressé en octobre.

L'évolution des techniques modernes favorise la fabrication de métaux rares, parmi lesquels le cobalt, le germanium, l'uranium, l'antimoine raffiné. Un Syndicat belge de l'Aluminium a été constitué en vue d'étudier la création d'une industrie électrolytique de l'aluminium au Congo, qui approvisionnerait les entreprises transformatrices belges.

Dans la production mondiale de métaux bruts, la Belgique se classe en première position pour le cobalt, en troisième pour le zinc, en cinquième pour l'étain et en sixième pour le cuivre et le plomb.

Les prix intérieurs des métaux non ferreux ont suivi le mouvement des cours sur les marchés mondiaux. Le prix du cuivre électro-

lytique est tombé à Bruxelles de 50 fr. le kilogramme au début de l'année, à 37,50 fr. à la fin d'octobre, après être passé par un maximum de 53,50 fr. pendant la seconde quinzaine de mars et la première quinzaine d'avril. Depuis le 3 novembre, il est remonté à 39,50 fr., pour redescen-

## Production des métaux non ferreux (milliers de tonnes)

Source : Union des Industries des Métaux non ferreux.

- N	Produits bruts			Produits	
Moyennes mensuelles	Cuivre	Zinc	Plomb	Etain	demi- finis
1951	11,8	16,7	5,9	0,83	16,5
1953	12,5	16,1	6,4	0,82	12,8
1955	13,1	17,7	6,9	0,88	16,5
1956 1er trimestre . 2e	13,9 14,5 14,1 14.7	18,8 19,1 19,2 19,2	8,5 8,6 8,4 8,4	0,88 0,83 0,79 0,80	17,4 16,2 14,8 19,1

(1) Moyenne mobile trimestrielle pour les métaux bruts.

dre à 38 fr. le 20 décembre. Les prix du zinc et du plomb ont suivi, en général, une évolution similaire à celle du cuivre quoique moins prononcée. L'étain est tombé de 107 fr. le kilogramme en janvier à un minimum de 101,75 fr. à la fin de juin. Dès le début de l'affaire de Suez, les prix se sont redressés jusqu'à 118 fr. du fait que la Malaisie et l'Indonésie sont des producteurs très importants. L'entrée en fonc-

tion du Conseil Internationl de l'Etain le 29 juin contribuera à régulariser ce marché.

Les exportations belges de métaux non ferreux sont passées d'une moyenne mensuelle de 1 milliard de francs pendant les neuf premiers mois de 1955 à une moyenne de 1,2 milliard pendant la même période de l'année 1956. Les ventes accrues de cuivre interviennent à concurrence de près de 60 % dans cette expansion, la valeur unitaire du cuivre brut ayant augmenté de 41.900 fr. à 48.000 fr. la tonne; elles se retrouvent spécialement dans les livraisons à la France, aux Pays-Bas, à l'Allemagne occidentale et aux pays scandinaves.

Les exportations de zinc et de plomb vers les marchés traditionnels ont également accusé une progression par rapport à l'année antérieure, aussi bien en valeur qu'en volume. L'utilisation de l'énergie nucléaire ouvre de nouveaux débouchés pour le plomb.

Les ventes d'étain, principalement aux Etats-Unis, ne se sont guère développées, mais leur valeur unitaire a augmenté.

Industries chimiques Les industries chimiques ont encore pu relever leur niveau général d'activité.

# Production d'azote primaire et d'engrais composés

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Azote primaire (1.000 t. d'azote)	Engrais composés (1.000 t. marchan- dise)
1951	16,0 15,2 17,4 19,7 20,3 19,8 20,6	6,2 7,7 10,9 16,3 11,8 8,8 17,3

La production d'engrais azotés a pu être augmentée, grâce à des livraisons accrues sur les marchés étrangers. Toutefois, au dernier trimestre, le blocage du Canal de Suez a retardé les expéditions.

La forte demande de coke a stimulé l'activité de la branche des dérivés de la houille et du goudron. Dans l'industrie des

colles et gélatines également, la situation a été favorablement orientée.

Environ la moitié de la production de l'ensemble des industries chimiques est écoulée à l'étranger. Exprimées en valeur, les exportations sont passées de 9,3 milliards de francs pendant les onze premiers mois de 1955 à 10,8 milliards pendant la même période de l'année suivante, soit une progression de 16 %. L'augmentation a été particulièrement importante pour les engrais, les produits photosensibles et les produits pharmaceutiques.

Le redressement de la production textile entamé en 1953 s'est accentué en 1956, spécialement dans l'industrie lainière et dans la bonneterie.

Industrie textile

Les prix de vente sont restés orientés à la baisse, sauf dans le secteur lainier où le renchérissement de la matière première s'est

répercuté à travers les différents stades de production. Toutefois, pendant les derniers mois de l'année, les prix se sont redressés également dans la plupart des autres secteurs textiles, en partie sous l'influence des événements internationaux.

De janvier à novembre, les exportations de produits textiles en valeur ont dépassé de 10 %

Production des lavoirs et peignages de laine (tonnes)

Source : Fédération de l'Industrie Textile Belge.

Moyennes mensuelles	Lavoirs	Peignages
1951	1.296	1.327
1953	1.670	1.617
1955	1.562	1.551
1956 1er trimestre 2e	1.927 2.111 1.871 2.082 2.105	1.740 1.755 1.678 2.228 1.985

celles de la période correspondante de 1955, mais leur part relative dans les exportations totales de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise se trouve ramenée de 17 à 16 %.

Le développement remarquable de l'activité dans l'industrie de la laine a été stimulé par l'augmentation de la demande dans les grands pays consommateurs. Par ailleurs, les lavoirs et peignages ont bénéficié de meilleures conditions d'exploitation, notamment de plus larges possibilités de travail à façon de laines argentines et d'une exemption fiscale de certains contrats d'entreprise. Au cours des onze premiers mois de l'année, leur production a dépassé respectivement de 28 et de 18 % les chiffres correspondants de 1955.

Le progrès quantitatif réalisé par les filatures de laine peignée provient en ordre principal de la demande active de la bonneterie

Production des filatures et tissages de laine Indices de l'activité industrielle (base 1953 = 100) Source : Institut National de Statistique.

	Filat		
Périodes	Laine cardée	Laine peignée	Tissages
1951	100	79	103
1953	100	100	100
1955	115	109	118
1956 1er trimestre 2e » 3e » Octobre	120 120 113 136	123 116 108 142	127 127 123 145

et de l'accroissement des commandes en provenance des marchés extérieurs, notamment des Pays-Bas et de l'Allemagne occidentale.

Les filatures de laine cardée ont pu développer leur production, grâce à l'expansion continue des tissages de tapis et au redressement de la production de

tissus d'habillement. Cependant, dans ce dernier secteur, l'activité se situe encore à un niveau nettement inférieur à celui atteint en 1950,

Production de coton
Indices de l'activité industrielle (base 1953 = 100)
Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Filatures	Tissages (1)
1951	120 100 107 115 107 100 119	119 100 111 117 111 110 142

(1) 1951 : coton pur et mélangé de fibres de rayonne.

alors que la production de tapis de laine, dont une partie appréciable est traditionnellement exportée vers l'Amérique du Nord, a presque triplé par rapport à cette même année.

Dans l'industrie cotonnière, l'ampleur de la reprise est moins importante.

Au premier trimestre, les

volumes produits par les filatures de coton étaient en régression par rapport à la période correspondante de 1955. La demande des tissages belges et étrangers s'est redressée par la suite. Pour l'ensemble des onze premiers mois, la production a dépassé de 1 % celle réalisée pendant la même période de l'année antérieure.

Les tissages de coton ont élargi leurs débouchés intérieurs et extérieurs, notamment aux Pays-Bas ainsi qu'au Royaume-Uni qui est resté le client principal pour les tapis de coton; pendant les neuf premiers mois de l'année ses achats ont représenté 54 % de la production. En octobre, la taxe de transmission forfaitaire sur les tissus de coton a été réduite de 11 à 1 %.

La liquidation des stocks américains de coton brut a été un facteur de baisse des prix à tous les stades de la production.

L'industrie du jute, qui avait atteint un niveau d'activité très élevé en 1955, a vu sa situation se détériorer.

A partir du deuxième trimestre, les filatures ont dû réduire leur rythme de travail par suite de la régression de la demande extérieure, notamment des Etats-Unis, et du fléchissement accusé de l'activité dans les tissages de jute. Ceux-ci, largement orientés vers l'exportation, doivent faire face à une concurrence de plus en plus intense de l'Inde et du Pakistan, surtout sur le marché américain.

Production de lin, jute et rayonne Indices de l'activité industrielle (base 1953 = 100)

Source : Institut Nations	al de Statistique.
---------------------------	--------------------

Périodes	Filatures (lin et chanvre)	Tissages de lin	Filatures de rayonne	Tissages de rayonne et fibres de rayonne	Filatures de jute	Tissages de jute
1951		110			94	105
1953	100	100	100	100	100	100
1955	101	96	117	112	109	96
1956 1er trimestre 2e	108 101 88 124	102 93 87 107	121 120 109	130 126 116 151	123 104 93 112	92 90 78 96

La production des filatures de lin pendant les six premiers mois était de 4,7 % inférieure à celle de la période correspondante de 1955.

Mais ensuite, la reprise des commandes pour les marchés intérieur et extérieur a permis une accélération du rythme d'activité.

Les tissages de lin ont pu développer leurs ventes au marché intérieur, grâce notamment à une réduction de 10 % de la taxe de transmission à partir de janvier. Cependant, ce secteur voit ses efforts de pénétration aux Etats-Unis compromis par la récente augmentation des droits à l'importation sur certains tissus de lin; cette mesure est d'autant plus dommageable qu'en 1955 42 % de la production avaient été écoulés dans ce pays.

Les filatures de rayonne ont pu aligner leurs prix de vente sur les prix hollandais grâce à une aide financière du gouvernement à l'industrie de la rayonne. Par rapport à l'année précédente, la production est restée pratiquement stationnaire. Même l'expansion fondamentale du secteur des fibres de rayonne semble s'être ralentie. Les tissages de rayonne, qui traversent une crise structurelle, ont accru

**Bonneterie et confection**Indices de l'activité industrielle (base 1953 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bonneterie	Confection (1)
1953	100 118 124 126 134 170	100 101 108 112 97 110

(p) Chiffres provisoires.
(1) Nouvelle série à partir de 1956.

leur production et leurs ventes sur les marchés intérieur et extérieur.

La bonneterie connaît une période d'expansion. L'importance des exportations dans les ventes totales va en s'accroissant, les Pays-Bas étant de loin le principal client.

Le rythme d'activité de l'in-

dustrie du vêtement et de la confection s'est accéléré sous l'influence de commandes accrues en provenance tant du marché intérieur que de l'extérieur.

Industries de la construction

Dans l'industrie de la construction, l'année 1956 a été caractérisée par un creux saisonnier exceptionnel en février et, dès que les condi-

tions climatiques l'ont permis, par un niveau d'activité situé au maximum compatible avec les moyens de production et la main-d'œuvre disponibles.

Le nombre d'autorisations de bâtir accordées pour la construction d'habitations et de bâtiments industriels et commerciaux indique un développement de l'activité par rapport à l'année précédente. De plus, de nombreux travaux publics ont été entamés, notamment ceux qui sont rendus nécessaires par l'organisation de l'Exposition Universelle de 1958.

La construction d'habitations est restée très active, mais le nombre des primes De Taeye a subi une nouvelle réduction. La

construction industrielle s'est trouvée stimulée, surtout au cours du premier semestre, par la loi du 31 mai 1955 organisant l'aide de l'Etat à la construction industrielle.

Un Institut du Logement a été créé; il a pour mission d'établir un inventaire perma-

#### Production des matériaux de construction

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Briques ordinaires (millions de pièces)	Ciment (milliers de tonnes)	Verre plat (indices: 1953 = 100)
1951	195	366	108,4
1953	172	386	100,0
1955	190	391	135,8
1956 1er trimestre 2e	107 192 214 221 p	232 449 474 455 376 p	154,1 162,1 147,7 145,4 p

(p) Chiffres provisoires.

nent des besoins en logements et d'étudier les modalités selon lesquelles ces besoins pourraient être satisfaits.

L'activité des chantiers de construction a eu des répercussions favorables sur celle des industries productrices de matériaux de construction.

Dans les briqueteries et tuileries, l'offre a difficilement suivi la demande d'autant plus que les entreprises de la Campine ont été affectées par une grève au cours de l'été. Des tensions sont apparues sur le marché et il en est résulté des hausses de prix.

La position des cimenteries belges sur les marchés étrangers a été moins favorable; les exportations n'ont plus atteint leur niveau de 1955. Seules les exportations à destination du Congo n'ont pas fléchi. Cependant, les livraisons sur le marché intérieur ayant compensé la diminution des ventes à l'étranger, la production totale est restée supérieure à celle de l'année précédente.

Les indices de production des verreries et glaceries font également état d'une grande activité, soutenue par une demande extérieure très vive.

La production des carrières s'est développée en fonction des besoins à satisfaire dans le cadre des travaux publics en cours.

Dans les diverses branches de l'industrie céramique, les accroissements de production ont été inégalement répartis. Dans l'ensemble, les résultats atteints pendant l'année précédente ont été dépassés.

Industries alimentaires

Le développement de la consommation privée au cours de l'année passée a bénéficié non seulement aux biens durables, mais également aux industries alimentaires. Déjà avant la vague d'achats du dernier trimestre, les ventes dans les grands magasins avaient augmenté. Au surplus, les exportations pendant les onze premiers mois ont dépassé de 27 % le montant correspondant de l'année précédente. Les expéditions vers les Pays-Bas, la France et l'Allemagne occidentale ont accusé des progressions importantes.

Les meuneries n'utilisent toujours qu'une partie de leur capacité de production. Les taux d'incorporation du froment indigène pour l'année 1956 ont varié entre 30 et 65 %.

La plupart des entreprises de la meunerie industrielle se sont groupées pour l'exportation en commun de farines. Pendant les neuf premiers mois de l'année, les exportations de farines de céréales ont augmenté de 48 % par rapport à la période correspondante de 1955.

Les prix de direction pour les récoltes de 1955 et de 1956 ont été fixés à 470 fr. les 100 kg. Toutefois, une retenue de 20 fr. aux 100 kg. a été opérée sur la récolte de 1955 au profit de l'Office Commercial du Ravitaillement. Afin de maintenir le prix légal du pain de ménage à 7,50 fr. le kilogramme, le Gouvernement a accordé un subside de 360 millions de francs environ pour permettre aux meuneries de payer aux agriculteurs les prix de direction.

La production globale de beurre a augmenté, malgré une légère régression à l'arrière-saison. La consommation, par contre, a légèrement diminué. A l'heure actuelle, la production nationale couvre environ 90 % des besoins intérieurs. Les prix, relativement fermes pendant le premier semestre, sont tombés au-dessous des prix de direction de juillet à fin novembre pour se redresser par la suite.

Le marché de la margarine a été plus équilibré, la production et la consommation s'étant accrues toutes deux de 4 % environ.

A chaque hausse saisonnière du beurre, on enregistre un progrès de la consommation de margarine qui n'est jamais entièrement résorbé par la suite. Le prix de la margarine a augmenté de quelque 4 % à la suite du renchérissement des huiles de base.

La production de conserves de légumes s'est développée au cours des dernières années au delà des besoins courants. Il en est résulté un stockage important,

## Industries alimentaires

Production

Source : Institut de Recherches Economi-

Moyennes mensuelles	Indices : base 1953 = 100
1951	93 100 107 101 114 109 108

d'autant plus que les exportations se heurtent à une concurrence très vive.

Les sucreries ont pu écouler à l'étranger l'excédent de production nationale. Le quota d'exportation pour 1956 imparti à la Belgique par les accords de Londres a été élargi de 5.432 tonnes, certains pays exportateurs n'ayant pas utilisé le contingent qui leur était attribué.

Pour 1957 et 1958, les quotas d'exportation attribués à la Belgique sont respectivement de 50.000 et 55.000 tonnes contre 45.000 en 1956.

L'activité des brasseries s'est maintenue. Les exportations de bières en bouteilles ont progressé légèrement. Le mouvement de concentration des brasseries semble se ralentir depuis deux ans. En 1956, une trentaine de firmes seulement ont disparu ou ont été reprises.

Les biscuiteries doivent faire face à des difficultés d'écoulement à la fois sur les marchés intérieur et étranger. En 1956, la diminution de la production a été inférieure à celle de la consommation nationale et les stocks ont augmenté.

L'activité des chocolateries s'est améliorée et les exportations ont augmenté en volume de 22 % environ.

#### Industries diverses

Grâce à un approvisionnement plus régulier en matières brutes et à une demande très ferme sur les marchés étrangers, surtout pour les pierres de joaillerie, les ventes de l'industrie diamantaire ont dépassé les chiffres de 1955. Les exportations se sont élevées à une moyenne d'environ 570 millions de francs par mois contre 280 millions en 1953 et 470 millions en 1955. Il se pourrait néanmoins que ces montants aient été influencés par la baisse du dollar libre qui, en 1956, a rendu moins intéressantes les exportations clandestines.

Les Etats-Unis sont demeurés le principal client, absorbant plus de 50 % des expéditions totales de pierres brutes et travaillées : mais la suspension, depuis la fin de juin, des opérations de stockage a freiné temporairement les ventes de pierres industrielles dans ce pays et a déterminé une faiblesse passagère de leurs prix.

L'industrie de la taille a bénéficié de l'activité soutenue du négoce. Alors qu'à la fin de 1948, on comptait 6.460 chômeurs pour 13.800 ouvriers diamantaires assujettis à la Sécurité Sociale, à la fin du mois d'août 1956, le chômage total était revenu à 1.127 unités, soit le minimum enregistré dans l'après-guerre; toutefois, il est remonté à 1.399 unités en octobre.

La réduction des heures de travail s'est progressivement étendue aux diverses tailleries. L'activité n'a pas été freinée, comme en 1955, par des grèves.

Les entreprises productrices de cuir lourd ne participent pas à la haute conjoncture. La dépression dans ce secteur semble due notamment à trois causes structurelles : généralisation de l'emploi des moteurs électriques réduisant les besoins de courroies industrielles, utilisation des tracteurs en agriculture restreignant la demande des cuirs pour selleries et modifications dans l'équipement militaire où le cuir est remplacé par des produits textiles.

Au cours des mois d'été, les producteurs de cuir à semelles ont enregistré un léger accroissement de commandes.

Dans la branche des cuirs légers et dans la chaussure, l'activité s'est quelque peu améliorée par rapport à l'année précédente, sans toutefois assurer une pleine utilisation des capacités. A la fin de l'année, l'industrie de la chaussure a bénéficié d'un développement des ventes au détail.

La production de papier et de carton a dépassé celle de 1951, la meilleure année d'après-guerre. Les exportations et les importations sont en expansion continue depuis 1954.

Dans le cadre de l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce international, la taxe compensatoire de 3 % sur les papiers importés a été suspendue et certains droits d'entrée ont été diminués.

Dans l'industrie du bois, l'année écoulée a été caractérisée par la grande activité des exploitations forestières. Les bois industriels et les bois de construction sont particulièrement recherchés. Par contre, dans l'industrie du meuble, des capacités de production sont restées inutilisées, surtout au cours du second semestre. Les prix ont été fermes par suite, notamment, de la hausse des frets sur les bois importés.

L'année écoulée n'a pas apporté de changements notables dans la production et la vente de tabac. La consommation de cigarillos et de cigarettes a légèrement progressé, malgré les hausses du prix des cigarettes intervenues de juin à octobre, immédiatement suivies d'une baisse en novembre à la suite de changements dans le régime fiscal. Finalement, les prix en décembre étaient inférieurs à ceux pratiqués au début de l'année.

Agriculture

Le recensement au 15 mai fait apparaître un ralentissement de la réduction des surfaces cultivées : la dernière contraction n'a plus atteint que 2.100 hectares.

Les superficies consacrées aux céréales panifiables et aux fourrages ont subi une diminution appréciable. La culture des betteraves sucrières, par contre, a fait l'objet d'un intérêt accru en raison de la fermeté du prix du sucre au cours des deux dernières années. L'orge et l'avoine ont remplacé en maintes régions le froment d'hiver endommagé, de sorte que leurs cultures ont augmenté respectivement de 22 et 6 %.

Les estimations de récoltes pour 1956 montrent un fléchissement général de la production par rapport à l'année précédente, ce qui accentuera vraisemblablement pour cette année la tendance à la diminution de la part du secteur agricole dans le revenu national.

La perte est de 15 à 20 % pour le froment; elle est très prononcée également pour les autres céréales panifiables et pour les pommes de terre.

Les conditions atmosphériques défavorables ont altéré le poids et la teneur en sucre des betteraves sucrières, ce qui déterminera une baisse de la production de sucre brut de l'ordre de 15 à 20 %.

# Production agricole

(milliers de tonnes)

Sources : Institut National de Statistique et Ministère de l'Agriculture.

Cultures	1951	1953	1955	1956 (1)
Céréales panifiables	737	790	952	801
dont: fromentseigle	514 204	560 213	714 220	594 196
Céréales secondaires	744	767	770	-30
dont : avoine	472	462	481	478
Plantes industrielles	2.207	2.624	2.618	
dont : betteraves sucrières lin (graines et paille) . chicorée à café tabac	1.858 221 118 5	2.389 193 34 4	2.246 272 95 3	$egin{array}{c} 2.136 \ 235 \ 50 \ 2 \end{array}$
Plantes, racines et tuberculifères .	6.109	7.535	7.497	
dont : pommes de terre	2.016	1.919	2.184	1.880

(1) Estimations.

La consommation de quelques produits agricoles s'est relevée, principalement celle des produits maraîchers et de certaines qualités de viande.

A diverses périodes de l'année, la production de viande bovine

n'a pu répondre aux exigences de la consommation. En vue d'enrayer la hausse des prix, les importations ont été accrues; par ailleurs, des prix maxima ont été fixés le 19 octobre, mais ils furent

# Cheptel agricole (milliers d'unités)

Source : Institut National de Statistique.

Chepte!	15 mai 1955	15 mai 1956
Chevaux à usage agricole Bovidés	194 2.393	189 2.411
dont : vaches laitières et de trait	985	973
Porcs	1.419	1.470

remplacés à la fin de novembre par une limitation de la marge commerciale des vendeurs.

La situation a été quelque peu différente sur le marché des porcs. La production trop importante de porcs a pesé sur les prix et a obligé le Fonds Agricole à intervenir à diverses reprises. D'autre part, le cycle du porc a été contrarié du fait que les éleveurs ont maintenu un élevage trop considérable pendant la période descendante. La hausse des prix attendue pour le début du second trimestre ne s'est produite qu'à la fin d'octobre.

Les prix des autres produits agricoles ont été plus stables, sauf ceux des œufs qui ont enregistré une baisse par rapport aux périodes correspondantes de 1955.

Lors du dernier recensement du cheptel, le nombre des chevaux à usage agricole était à nouveau en diminution en raison notamment du

Matériel agricole (milliers d'unités)

Source : Institut National de Statistique.

15 mai 1950	15 mai 1953	15 ma 1956
8,1	15,7	27,6
5,7	6,3	6,9
	2,1	2,9
	3,7	4,9
10,6	15,1	22,1
		36,7
	8,1 5,7 —	8,1 15,7 5,7 6,3 — 2,1 — 3,7

<sup>(1)</sup> Tracteurs pour le battage et jeeps.

développement de la traction mécanique.

La mécanisation et la motorisation font des progrès importants dans l'agriculture belge. Le nombre de tracteurs a presque doublé en l'espace de trois ans; celui des machines à traire a augmenté de

près de moitié pendant la même période. Cette évolution reflète la tendance actuelle à la rationalisation des conditions de production, en même temps que le désir d'économiser une main-d'œuvre coûteuse.

Transports

L'expansion industrielle a influencé favorablement l'activité des transports.

Le trafic des chemins de fer exprimé en tonnes-kilomètres a progressé de 6 % pendant les onze premiers mois de l'année. L'amélioration concerne principalement le transport en transit de produits chimiques et métallurgiques. L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mai 1956, de tarifs

directs pour les transports ferroviaires de produits sidérurgiques et de ferraille à l'intérieur de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, a eu pour effet d'intensifier ce trafic.

Le nombre de voyageurs transportés s'est accru également par suite principalement du plein emploi sur le marché du travail qui a obligé l'industrie à recruter des ouvriers domiciliés dans des localités de plus en plus éloignées.

La Société Nationale des Chemins de Fer belges a poursuivi son

programme de modernisation du réseau. Elle a procédé à l'électrification de la ligne Bruxelles-Luxembourg.

L'Eurofima, société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, a été constituée officielle-

Trafic des grosses marchandises par chemin de fer

Source : Société Nationale des Chemins de Fer belges.

Moyennes mensuelles	Milliers de tonnes transportées	Millions de tonnes- kilomètres	
1951	6.008	552	
1953	5.150	477	
1955	5.745	547	
1956 (11 premiers mois)	5.861	574	

ment à Bâle en novembre 1956 en application d'une convention signée en 1955 par les ministres des transports de quatorze pays européens. Son but est de faciliter aux administrations membres l'achat de matériel ferroviaire d'un type unifié.

Si l'on excepte le mois de février au cours duquel les conditions climatiques ont interrompu tout transport fluvial, le tonnage de

marchandises transportées par la navigation intérieure a été supérieur à celui des mois correspondants de 1955.

Les transports maritimes au port d'Anvers, déjà en nette reprise pendant les deux années précédentes, ont encore augmenté de 24 % pendant

Activité de la navigation fluviale

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Milliers de tonnes transportées
1951	3.471
1953	3.912
1955	4.737
1956 (7 premiers mois)	4.409

les huit premiers mois. L'augmentation a été particulièrement marquée

pour les charbons américains, les huiles minérales et les produits métallurgiques.

En ce qui concerne l'importance des différents pavillons, on constate un progrès sensible de celui de l'Allemagne fédérale qui, pour les onze premiers mois de l'année, a occupé la deuxième place (14 % du trafic total), se classant après la Grande-Bretagne (19 %) mais avant les Pays-Bas (13 %) et la Norvège (12 %).

En vue de permettre au trafic du port de la métropole, exploité aujourd'hui au maximum de sa capacité, de prendre encore plus de

Trafic maritime international au port d'Anvers (milliers de tonnes métriques)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Entrées de marchandises	Sorties de marchandises
1951	1.261	1.169
1953	1.201	1.147
1955	1.439	1.234
1956 (8 premiers mois)	1.815	1.329

développement, le Parlement a voté en juin dernier une loi qui vise à étendre considérablement les installations portuaires. Les travaux, pour lesquels la participation de l'Etat est évaluée à 3,5 milliards, s'étendront sur une période de

dix ans au maximum. Ils comprendront le creusement et l'équipement de deux darses et de trois bassins, ainsi que l'aménagement de terrains industriels.

Le port de Gand aussi bien que le complexe portuaire de Bruges et de Zeebrugge ont connu un niveau d'activité très élevé. Au port de Gand, le tonnage de mer entré au cours des onze premiers mois est de 1970 milliers de tonnes de jauge contre 1664 milliers pour la même période de 1955.

Le trafic de la S.A.B.E.N.A. a fait de nouveaux progrès; au cours des dix premiers mois les transports des voyageurs ont augmenté d'environ 16 % et ceux des marchandises d'environ 12 %.

La modernisation du réseau routier a été poursuivie activement. L'effort principal a porté sur l'achèvement de l'auto-route Bruxelles-Ostende et sur des travaux d'aménagement autour de Bruxelles.

Sur le marché de l'emploi le manque de main-d'œuvre est deve- Marché de l'emploi nu le problème dominant.

Le chômage, en régression déjà depuis le début de 1954, est tombé, avec une moyenne journalière globale de 145.000 unités, à un niveau considéré comme un minimum. La réduction a atteint à la fois les chômeurs complets et partiels, les hommes et les femmes; elle s'est répartie sur la plupart des secteurs d'activité.

Les travailleurs masculins ont continué à en bénéficier dans une plus large mesure, grâce aux nombreux débouchés nouveaux que leur ont encore offerts les industries les plus favorisées par la conjoncture : sidérurgie, fabrications métalliques, construction. Pour l'ensemble de ces trois secteurs, la moyenne journalière des chômeurs complets au cours des dix premiers mois est revenue de 30.500 en 1955 à 25.200 en 1956, tandis que le volume de l'emploi s'est accru de plusieurs milliers d'unités.

Moyenne journalière des chômeurs contrôlés

(milliers d'unités)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Moyenne		Total		Chô	neurs comp	lets	Châ	meurs parti	els
journalière	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1951	132	75	207	101	52	153	31	22	53
1953	158	88	246	117	67	184	41	21	62
1955	114	58	172	75	41	116	39	17	56
1956	101	44	145	61	30	91	40	14	54
1955 1ertrimestre 20	209 92 67 85	71 60 49 52	280 152 116 137	117 71 50 61	52 42 35 36	169 113 85 97	92 21 17 24	19 18 14 16	111 39 31 40
1956 1ertrimestre 2e	189 77 61 79	58 45 34 36	247 122 95 115	91 58 45 52	39 31 24 25	130 89 69 77	98 19 16 27	19 14 10 11	117 33 26 38

Le chômage a fort diminué également dans l'industrie textile, en particulier le chômage féminin. Toutefois, cette évolution ne s'explique pas seulement par la reprise d'activité dont a profité le secteur, mais aussi par les exclusions de chômeuses du bénéfice des allocations de chômage, prononcées en application de la réglementation plus restrictive en vigueur pour les femmes depuis 1954, et par certaines mutations de la main-d'œuvre vers d'autres branches d'activité.

La tendance au déplacement de travailleurs vers des industries telles que la métallurgie et la construction, qui offrent actuellement des salaires plus élevés, s'est assez largement généralisée au cours de l'année, provoquant ainsi des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs d'activité qui, sans elle, n'en auraient que peu ou pas souffert.

Le Gouvernement a essayé de remédier à l'insuffisance de la demande d'emploi en facilitant le recrutement des travailleurs étrangers et en réduisant les effectifs de chômeurs mis au travail par les pouvoirs subordonnés. Les employeurs de leur côté ont poursuivi leur effort d'économies de personnel par la rationalisation de l'équipement et du travail. Mais certaines tensions n'en ont pas moins subsisté.

Conséquence de la résorption du chômage, le montant total des allocations versées aux chômeurs est revenu de 3,9 milliards en 1955 à 3,5 milliards en 1956. La participation de l'Etat dans le financement de celui-ci s'est réduite davantage, le nombre des travailleurs occupés, c'est-à-dire cotisant effectivement à la Sécurité Sociale, ayant augmenté; elle s'est élevée à 1,75 milliard de francs.

Prix

La tendance à la hausse des prix amorcée à la fin de 1954 pour les prix de gros et au milieu de 1955 pour les prix de détail, sous l'influence de la conjoncture mondiale, s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année écoulée, sauf une interruption au premier semestre en ce qui concerne les prix de gros.

L'incidence de facteurs purement intérieurs sur les prix, tels que les hausses de salaires ou la réduction du temps de travail, est difficile à mesurer et varie selon les secteurs. Si l'on excepte les charbonnages, il semble cependant que l'industrie belge ait été généralement à même d'absorber ces éléments sans perturbations graves du prix de revient.

La sensibilité des différents indices de prix à la hausse est quelque peu divergente. L'arrêt marqué au printemps par l'indice des prix de gros ne se retrouve pas dans celui des prix de détail qui a poursuivi sa progression.

Pendant les onze premiers mois de 1956, l'indice des prix de gros a augmenté de 3,8 %.

Les hausses les plus sensibles ont atteint certains produits industriels et ceci tout particulièrement aux stades les moins avancés de leur fabrication, notamment les produits charbonniers et sidérurgiques. La pression constante de la demande face à une production devenue peu élastique et les derniers relèvements de salaires ont déterminé, dans des proportions différentes, des hausses qui, pour l'ensemble des onze premiers mois de l'année, se chiffrent à 11 % pour les charbons et à 6 % pour les produits sidérurgiques. Ces derniers ont dû supporter des renchérissements des matières premières.

Indices des prix de gros (1)

(Base : 1953 = 100)

Source : Ministère des Affaires Economiques.

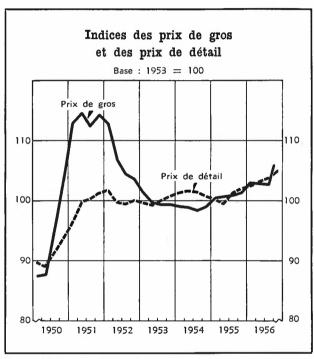
			Indices des produits industriels				
Moyennes mensuelles	Indice général	Total	Produits minéraux	Produits chimiques	Produits textiles	Métaux	des produits agricoles
1951	113,5	115,9	103,7	117,2	141,9	104,1	105,1
1953	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1955	101,0	102,9	100,7	104,6	97,7	105,0	94,0
1956 1er trimestre 2e	103,1 103,0 102,9 103,9 105,8	104,8 104,6 104,6 105,7 107,5	103,7 103,7 104,9 109,1 111,6	106,6 105,9 104,3 104,9 105,9	95,3 95,3 95,1 94,8 99,2	111,0 111,0 111,4 113,0 113,0	97,1 96,9 96,3 97,2 99,5

<sup>(1)</sup> Indices originaux sur la base 1936-1938 = 100 convertis en base 1953 = 100.

Les métaux non ferreux, à l'exception du cuivre, ont prolongé le mouvement de hausse de 1955 malgré le repli du deuxième trimestre. Les fluctuations ont été influencées à la fois par les changements survenus dans la position statistique des métaux sur les marchés mondiaux et par des événements accidentels, notamment la crise de Suez.

Malgré l'accroissement de la construction immobilière et le développement des travaux préparatoires à l'Exposition Universelle de 1958, le renchérissement des matériaux de construction a été relativement modéré, compte tenu de l'incidence de la réduction de la durée du travail.

Il en va de même pour l'ensemble des produits chimiques, nonobstant la part importante de l'énergie dans leur coût de production et la hausse de certains métaux non ferreux. L'étroite dépen-



Source : Ministère des Affaires économiques.

dance vis-à-vis des débouchés extérieurs et le développement de la production mondiale ont obligé l'industrie chimique à certains sacrifices.

Dans la plupart des branches de l'industrie textile une baisse des prix est allée de pair avec une augmentation de la production, les entreprises essayant de maintenir leur position par des accroissements de rendements. Cependant les secteurs de la laine et du

jute ont accusé des hausses, principalement au stade des matières premières.

La baisse considérable qui avait atteint le caoutchouc brut a été résorbée en partie au cours du dernier trimestre.

En ce qui concerne les produits agricoles, divers facteurs ont joué, notamment les mauvaises conditions climatiques et l'accroissement de la demande de certains produits en liaison avec l'élévation du niveau de vie. La hausse est néanmoins restée modérée; elle a porté en ordre principal sur les productions indigènes et parmi celles-ci sur les produits de l'élevage, à l'exception des produits laitiers et des œufs.

Dans l'ensemble, les prix des produits exotiques sont restés plus stables. Cependant, le prix de l'huile de palme s'est accru de quelque 9 %, tandis que celui du cacao diminuait de 17 %.

L'indice des prix de détail a augmenté de 3,2 % au cours de l'année, par progressions lentes et continues; les effets de la régression saisonnière de certains produits ont été annihilés par le raffermissement de nombreux autres articles.

L'expansion du pouvoir d'achat a provoqué un élargissement de la consommation des produits repris à l'indice, en même temps qu'une certaine modification dans les qualités exigées.

Aux incidences de ce phénomène est venue s'ajouter celle des hausses de divers prix de gros et de l'adaptation des salaires et rénu-

nérations. Cette dernière s'est répercutée directement sur le coût des services.

Aussi, bien que la hausse ait affecté les trois indices partiels qui interviennent dans la composition de l'indice des prix de détail, elle revêt une importance plus considérable pour les services, qui ont Indices des prix de détail

(Base : 1953 = 100)

Source : Ministère des Affaires Economiques.

Moyennes mensuelles	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non alimen- taires	Services
1951(1)	99,4	95,7	104,7	_
1953	100,0	100,0	100,0	100,0
1955	100,8	101,6	99,2	101,0
1956	103,6	104,2	101,5	105,5
1956 1er trimestre . 2e	102,5 103,3 103,9 104,9	103,4 103,9 104,1 105,5	100,3 101,1 102,0 102,5	103,2 104,2 106,5 108,0

(1) Anciens indices base 1936-1938 = 100 convertis en base 1953 = 100.

enchéri de 5,6 %, contre 2,7 % pour les produits non alimentaires et 3 % pour les produits alimentaires.

Les prix de tous les produits alimentaires d'origine indigène repris à l'indice des prix de détail ont augmenté, les œufs, les produits laitiers et le sucre exceptés. Si la hausse revêt des proportions infimes pour la plupart d'entre eux, elle est cependant plus prononcée en ce qui concerne les petits pains, les biscottes, les pâtes alimentaires et surtout la viande bovine. Ce dernier produit a subi la pression d'une demande accrue alors que certaines qualités se raréfiaient.

Des produits alimentaires importés, seule l'huile de table a enregistré une hausse importante.

Parmi les articles composant le groupe des non alimentaires, les deux postes « charbon » ont marqué une nette tendance à la hausse pour les raisons déjà exposées.

Rémunérations

Les rémunérations ont subi des hausses assez substantielles sous l'influence conjuguée du relèvement de l'indice des prix de détail et des tensions du marché de l'emploi.

Les salaires de la plupart des secteurs ont participé à ce mouvement dans des proportions inégales, généralement plus fortes dans les industries les plus largement bénéficiaires de la haute conjoncture.

Les relèvements de salaires et traitements provoqués par l'augmentation du coût de la vie ont vraisemblablement atteint l'ensemble des rémunérations. Les ajustements ont eu lieu suivant un processus et à des niveaux de l'indice variables selon les conventions. Le point 102,7 a déclenché les augmentations les plus importantes, celles affectant les traitements du personnel de l'Etat et de nombreux établissements paraétatiques et les salaires des travailleurs des industries de base.

Les réductions de la durée du travail, qui sont déjà entrées en vigueur dans certains secteurs au second semestre de 1955, se sont étendues à de nombreuses industries, suivant des modalités variables;

dans d'autres elles sont en cours d'application ou à l'étude. Il est encore trop tôt pour pouvoir mesurer leur incidence sur les rémunérations et les charges qu'elles représentent pour les employeurs.

Il semble, d'après les indices disponibles, que de 1953 jusqu'à la fin de 1955, le niveau des salaires belges ait subi une hausse moins forte que dans la plupart des pays étrangers, à l'exception de la Suisse. Pendant les neuf premiers mois de 1956, à la même exception, l'évolution a été sensiblement parallèle.

Les échanges extérieurs de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ont continué à se développer mais à un rythme moins rapide qu'en 1955. Pour les onze premiers mois de l'année, l'accroissement des ventes à l'étranger et celui des achats ont été du même ordre de grandeur; le pourcentage de couverture des importations par les exportations est passé de 97 % en 1955 à 98 %.

Les exportations de cette période ont atteint 144,4 milliards contre 124,5 milliards pour les onze mois correspondants de 1955. Cette progression de l'ordre de 16 % tient plus au relèvement des prix qu'au volume expédié.

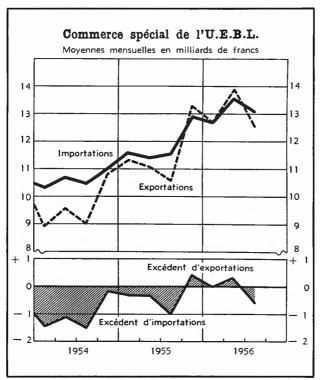
# Commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles	Importations cif.	Exportations fob.	Balance commerciale	Pourcentage des exportations par rapport aux importations
1948	7,3	6,2	- 1,1	85
1951	10,6	11,1	+ 0,5	105
1954	10,6	9,6	- 1,0	91
1955	11,9	11,6	- 0,3	97
1956 1er trimestre	12,7 13,6 13,1 15,1 14,4	12,7 13,9 12,5 14,2 12,9	$ \begin{array}{r}  + 0,3 \\  - 0,6 \\  - 0,9 \\  - 1,5 \end{array} $	100 102 95 94 90

(p) Chiffres provisoires.

Les importations effectuées au cours des onze premiers mois ont augmenté en valeur de 15 % par rapport à la même période de l'année antérieure, passant d'un total de 128,9 milliards de francs



Source : Institut National de Statistique.

à 147,9 milliards. Cette augmentation est due principalement à un développement du volume des achats et dans une moindre mesure à la hausse des prix.

La place prépondérante qu'occupent les produits métallurgiques dans les exportations belgo-luxembourgeoises a été à la base d'une nouvelle amélioration des termes d'échange.

La progression des importations de matières

premières tient au redressement de l'activité dans l'industrie de la laine, à l'intensification des besoins en huiles minérales, en combus-

Indices du volume, des prix unitaires et des termes d'échange

(Base : 1953 = 100)

Source : Institut National de Statistique.

	Indices du volume (1)		Indices du volume (1) Indices des prix		
Moyennes mensuelles	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Termes d'échange
1948	86	69	84	95	112
1951	97	97	109	120	111
1954	110	109	96	94	98
1955	122	127	96	97	100
1956 1er trimestre 2e	124 130 126	126 135 122	99 98 98	102 104 102	103 106 104

(1) Indices des quantités pondérées par les prix de l'année de base.

(2) Pour les importations, il s'agit de la moyenne des mois de juillet et d'août.

tibles solides, en minerais et en métaux par suite de l'expansion de l'activité économique. D'autre part, le rééquipement des mines et les investissements dans les entreprises de la construction sont à l'origine d'achats supplémentaires de machines. Enfin, l'élévation du niveau de vie a eu pour effet une nouvelle augmentation des importations de denrées coloniales, de pièces d'automobiles et d'autres biens de consommation durables.

# Composition des importations de l'U.E.B.L. suivant les principales sections de la « Classification-type » du commerce international

(moyennes mensuelles en millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Catégories de produits	1955	1956 (9 premiers mois)
Matières brutes et combustibles (sections 2 + 3)  dont : laine	3.933 562 327 310 306 474 415	4.369 638 286 350 351 532 539
Produits chimiques (section 5)	645	702
Produits alimentaires (sections 0 + 1)	1.766	1.853
Articles manufacturés (sections 6 + 8)	3.325	3.703
Machines et matériel de transport (section 7)	1.918	2.322
Divers (sections 4 + 9)	263	180
Total	11.850	13.129

La demande étrangère a porté en ordre principal sur des biens de production et d'équipement, mais un changement en faveur des articles de consommation s'est dessiné dans les derniers mois. Les ventes de métaux, de fabrications métalliques et de diamants industriels ont accusé de nouveaux progrès importants. La part des produits métallurgiques dans le total des exportations est passée de 49 % en 1955 à 50 % pour les neuf premiers mois de l'année écoulée. Les livraisons de produits sidérurgiques se sont principalement développées à destination de la zone sterling et de l'Amérique du Nord; l'accroissement des exportations de métaux non ferreux résulte en grande partie de la hausse du cuivre.

## Composition des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Sources : Institut National de Statistique et Calculs du Département d'Etudes et de Documentation.

		s mensuelles de francs)	P.c. par rapport aux exportations totales		
Principaux produits	1955	1956 (9 premiers mois)	1955	1956 (9 premiers mois)	
Produits sidérurgiques	2.471	2.951	21,3	22,6	
Fabrications métalliques	2.120	2.308	18,3	17,7	
Métaux non ferreux	1.068	1.243	9,2	9,5	
Textiles et vêtements	1.950	2.025	16,8	15,5	
Produits chimiques	879	962	7,6	7,4	
Combustibles solides	526	478	4,5	3,7	
Diamants	468	588	4,0	4,5	
Produits alimentaires	250	258	2,2	2,0	
Huiles minérales	308	420	2,7	3,2	
Produits agricoles	255	318	2,2	2,4	
Verres et glaces	286	333	2,5	2,6	
Papier et livres	154	179	1,3	1,4	
Peaux et cuirs	104	107	0,9	0,8	
Ciments	95	87	0,8	0,7	
Produits des carrières	65	75	0,6	0,6	
Caoutchouc	72	85	0,6	0,6	
Bois et meubles	75	88	0,7	0,7	
Céramiques	30	34	0,3	0,3	
Tabac	11	14	0,1	0,1	
Divers	393	487	3,4	3,7	
Total général	11.580	13.040	100,0	100,0	

L'industrie des huiles minérales a continué à élargir ses débouchés dans les pays limitrophes ainsi qu'en Suède et en Suisse. En revanche, le secteur charbonnier a dû réduire ses expéditions par suite de la diminution du surplus exportable.

Une vive reprise des ventes de produits textiles à l'étranger s'est manifestée au cours du second semestre, tandis que les prix tendaient à se raffermir.

La politique plus libérale que les membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique ont adoptée en matière d'importations a permis à certains secteurs agricoles et aux industries alimentaires d'étendre leurs livraisons dans les pays voisins, et plus particulièrement en France.

En ce qui concerne l'orientation géographique du commerce extérieur, il apparaît que l'expansion, localisée d'abord au commerce avec les pays industriels, s'est étendue aux échanges avec l'Asie, l'Afrique et, dans une mesure moindre, l'Amérique du Sud, à l'exception de l'Argentine.

# Orientation géographique du commerce spécial de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

Sources : Institut National de Statistique et Calculs du Département d'Etudes et de Documentation.

		rtations cif.		rtations lob.	Balance commerciale		
	1955	1956 (9 premiers mois)	1955	1956 (9 premiers mois)	1955	1956 (9 premiers mois)	
A. Valeurs: (moyennes mensuel- les en millions de francs)							
Zone U.E.P. (1)  Etats-Unis et Canada  Amérique latine (2)  Congo Belge et Ruanda-Urundi  Autres pays	8.045 1.513 555 973 764	8.761 1.769 651 990 958	8.414 1.136 527 551 952	9.282 1.443 515 597 1.203	+ 369 - 377 - 28 - 422 + 188	+ 521 - 326 - 136 - 393 + 245	
Total	11.850	13.129	11.580	13.040	<b>- 27</b> 0	_ 89	
B. Pourcentages par rapport aux valeurs totales :						•	
Zone U.E.P. (1)  Etats-Unis et Canada  Amérique latine (2)  Congo Belge et Ruanda-Urundi  Autres pays	67,9 12,8 4,7 8,2 6,4	66,7 13,5 5,0 7,5 7,3	72,7 9,8 4,5 4,8 8,2 100,0	71,2 11,1 3,9 4,6 9,2			

<sup>(1)</sup> Pays membres, territoires d'outre-mer et pays sterling non membres.

Les échanges avec les pays membres de l'Union Européenne de Paiements se sont soldés par un excédent supérieur à celui réalisé en 1955. Cet accroissement résulte en ordre principal du progrès des ventes dans la zone florin. Par ailleurs, les fournitures en provenance de l'Allemagne fédérale ont encore gagné en importance; ce pays est ainsi resté le principal fournisseur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Parmi les autres pays européens, il convient de mentionner l'Espagne, qui a sensiblement intensifié son commerce avec l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Elle a développé ses achats d'engrais azotés, de produits sidérurgiques, de machines et d'appareils électriques.

<sup>(2)</sup> Non compris les territoires d'outre-mer participant à l'U.E.P.

Le déficit de la balance commerciale avec les Etats-Unis et le Canada a accusé une nouvelle réduction.

L'essor rapide des exportations vers les Etats-Unis constitue sans doute un des développements les plus frappants du commerce extérieur. Il a porté sur une large gamme de produits, parmi lesquels spécialement les diamants, les produits métallurgiques, les verres et glaces, mais également les produits textiles. Toutefois, au cours du dernier trimestre, la pénurie de charbons a rendu nécessaires des importations supplémentaires de combustibles américains, dont les prix rendus à Anvers n'ont cessé de hausser en raison du relèvement continuel des frets atlantiques.

Les relations commerciales avec l'Amérique latine ont été caractérisées par une augmentation des achats et une légère contraction des ventes. Cette évolution est influencée par les modifications que plusieurs Etats ont apportées à leur politique de change.

Le commerce avec le Congo belge et le Ruanda-Urundi a laissé un déficit légèrement inférieur à celui de 1955, mais les achats belges sont gonflés comme précédemment par des importations temporaires. La Belgique a exporté davantage de produits sidérurgiques et de matériel de construction électrique, par suite de l'industrialisation des territoires d'outre-mer, ainsi que des produits textiles et autres biens de consommation, en raison de l'élévation des revenus de la population.

Benelux

L'Union Benelux agit de plus en plus comme une entité dans ses relations commerciales avec l'étranger. Les pays de Benelux pratiquaient déjà une politique commune vis-à-vis des Hautes Parties Contractantes à l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce international (G.A.T.T.) et vis-à-vis de l'Organisation Européenne de Coopération Economique; le Conseil de cette Organisation a reconnu cette attitude commune depuis le 20 janvier 1956.

En janvier, le Comité des Ministres de Benelux a adopté des propositions tendant à consolider la liberté des échanges internes du Benelux. Cette décision, entrée en vigueur le 15 mai 1956, ne se rapporte pas seulement au libre-échange, entre les partenaires, de la plupart des marchandises d'origine nationale, mais elle instaure la libre circulation entre partenaires des marchandises originaires des pays tiers pour lesquelles une politique coordonnée est déjà réalisée aux frontières extérieures du Benelux. Dorénavant, toute nouvelle restriction suppose le commun accord des trois Gouvernements. Au surplus, il a été décidé d'entreprendre la négociation d'accords commerciaux communs avec les pays tiers. Ces négociations communes ont déjà permis de parapher des accords avec le Danemark, le Royaume-Uni et le Portugal.

Le protocole concernant la politique commerciale commune, signé à Luxembourg le 9 décembre 1953, est entré en vigueur à partir du 18 août 1956. Il en résulte notamment qu'avant le 18 août 1958 tous les accords commerciaux des pays de Benelux devront être communs.

Le 6 juillet 1956 a été signé un protocole concernant le traitement national en matière d'adjudication de travaux et d'achats de marchandises par les pouvoirs publics.

Le commerce intra-Benelux a poursuivi son essor. Les importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en provenance des Pays-Bas sont passées de 13,5 milliards de francs pendant les neuf premiers mois de 1955 à 15,2 milliards pendant la même période de l'année suivante; les exportations à destination des Pays-Bas ont augmenté, pour les mêmes périodes, de 20,5 à 25,2 milliards.

### **ADMINISTRATION**

M. Joseph Vanheurck, commissaire du Gouvernement auprès de notre Institution depuis le mois de novembre 1944, a renoncé à ses fonctions le 24 février 1956.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie le 27 février 1956 s'est unanimement associée à l'hommage rendu par le Gouverneur à la compétence, la loyauté et l'équité que M. Vanheurck a apportées dans l'exécution de sa mission.

En vertu de l'arrêté royal du 14 février 1956, M. Vanheurck est autorisé à porter le titre honorifique de ses fonctions.

Par le même arrêté, le Roi a appelé aux fonctions de Commissaire du Gouvernement, en remplacement de M. Vanheurck, M. Maurice Williot, directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique.

\* \*

M. le régent André Huyssens, atteint par la limite d'âge, a cessé ses fonctions après l'Assemblée générale ordinaire du 27 février 1956.

En considération des éminents services que M. Huyssens a rendus à la Banque, l'Assemblée générale lui a conféré le titre de régent honoraire.

- « C'est avec un vif regret, a déclaré le Gouverneur, que nous prenons congé de M. le régent Huyssens.
- » Membre des Conseils de la Banque depuis le 3 novembre 1944, M. Huyssens était profondément dévoué à notre Institution. Au cours des onze années pendant lesquelles il a travaillé avec nous, nous n'avons pas cessé d'apprécier sa grande compétence, la droiture de son caractère et son souci permanent de l'intérêt public. Je désire le remercier ici en votre nom du précieux concours qu'il nous a apporté. »

En remplacement de M. André Huyssens, l'Assemblée générale a élu M. Victor Van Rossem, directeur général de la société coopérative « Koöperatief Verbond » et vice-président de la Société Générale Coopérative, à Anvers, dont le nom figurait sur la liste des candidats présentés par le Ministre des Finances.

Elle a réélu en qualité de régent M. Alfred Putzeys, choisi parmi les candidats présentés par le Ministre des Finances, et M. André Renard, l'un des deux régents choisis sur proposition des organisations les plus représentatives des travailleurs.

L'Assemblée a, d'autre part, renouvelé les mandats de MM. les censeurs Fernand Duchène, Auguste Jadoul et René Geurts et conféré le mandat vacant à M. Joseph Vanheurck.

Le 23 mai 1956, M. Vanheurck a remis son mandat à la disposition de la Banque pour se conformer aux prescriptions de l'article 27, quatrième alinéa, de la loi organique et de l'article 51, quatrième alinéa, des statuts.

Les mandats de MM. les régents Putzeys, Renard et Van Rossem et de MM. les censeurs Duchène, Jadoul et Geurts, prendront fin après l'assemblée générale ordinaire du mois de février 1959.

La Banque eut à déplorer le décès de M. le régent honoraire Henri Deraedt et de MM. Oscar Bossaert et Pieter Delbaere, membres du Comité d'escompte de Bruxelles.

\* \*

Par application de l'article 70, quatrième alinéa des statuts, le Conseil général a approuvé le nouveau règlement d'ordre intérieur de la Banque; celui-ci a été communiqué au Ministre des Finances.

## PERSONNEL

Au cours de l'année écoulée, notre Institution a été éprouvée par le décès de M. Robert Bruyninx, chef de division au Service du Personnel, de M. Jérôme Coppens, M<sup>me</sup> Jeanne Corbisier-Scheerlinck, MM. Marcel De Mulder, Guillaume Engwegen, Henri Mertens, Joseph Nulens, Joseph Putmans, Alphonse Simonet, M<sup>ne</sup> Maria Verbesselt, membres du personnel de l'Administration centrale, et de M. Robert Vanrokeghem, de l'agence de Renaix.

La Banque s'est séparée à regret des membres suivants de son personnel admis à la retraite après de nombreuses années de service dévoué : M. Pierre Trémerie, chef de division au Service des Dépôts à Découvert, M. Joseph Bogaerts, M<sup>me</sup> Julienne Brackelaire-Janssens, MM. Marcel Christiaens, Oscar De Kelver, Maurice Deleebeeck, François Deleu, René De Meersman, Gérard De Rooster, Henri De Valck, Fernand Drossart, Désiré Dewitte, Raoul Dugaillez, Jean Ferdinand, Désiré Haesaerts, Antoine Hendricks, Pierre Hendrickx, Louis Huenaerts, Mne Georgette Mathieu, MM. Charles Matterne, Lucien Michelet, Joseph Pirson, Robert Plume, Maurice Quenon, M<sup>110</sup> Lucie Smets, M<sup>mes</sup> Germaine Therssen-Vogelsang, Marcelle Tiérache-Tiérache, MM. Ghislain Van Goidsenhoven, Louis Van Hille, François Wouters, appartenant au personnel de l'Administration centrale, M<sup>me</sup> Maria De Vriese-Van Cayseele, M. Frans Lenssens, M<sup>me</sup> Berthe Post-Colson, M. Petrus Vrancken, de la succursale d'Anvers, MM. Victor Dasin, Oscar Debreu, Henri Delcourt, Ernest Monfort, Victor Timmermans, Pieter Van Meldert, attachés respectivement aux agences de Soignies, Alost, Huy, Verviers, Grammont et Malines.

\* \*

Le mandat des délégués du personnel ayant pris fin, des élections ont eu lieu le 27 février 1956 conformément au règlement de la Délégation.

L'Administration de la Banque tient à rendre hommage aux délégués sortants pour la vigilance, le dévouement et le souci du bien commun dont ils n'ont cessé de témoigner dans l'accomplissement de leur mandat.

Au cours des réunions que les nouveaux délégués ont tenues avec la Direction de la Banque et le Chef du Personnel, de nombreuses questions d'ordre social, ainsi que celles qui se rapportent à l'application du nouveau règlement d'ordre intérieur, ont été examinées dans un climat de compréhension et de confiance mutuelles.

Deux membres de la Délégation siègent, selon l'usage, au Comité de gestion du Fonds du centenaire qui règle l'octroi des primes d'encouragement aux études, des prix destinés à récompenser les suggestions, des bourses de voyage et du prix Paul Baudewyns, réservé aux meilleurs compagnons ou compagnes de travail.

Désormais le Comité de direction réunira une fois par trimestre les fonctionnaires dirigeants et les membres de la délégation du personnel pour leur donner des commentaires et informations d'ordre général concernant les documents, situations et états que la Banque est tenue de publier conformément aux articles 41 et 42 de ses statuts.

\* \*

L'Administration exprime sa vive satisfaction à tous les membres du personnel de l'Administration centrale, des succursales et des agences, pour l'activité, l'initiative et l'esprit de collaboration dont ils font preuve, et tient à les en remercier très chaleureusement.

# ANALYSE DU BILAN ET DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1956

## ACTIF

L'encaisse en or est évaluée sur la base du prix de vente de l'or, Encaisse en or soit fr. 56.263.7994 par kg.

Elle représente au 31 décembre 1956 . fr. 46.247.394.557,15

Elle se subdivise en:

$\mathbf{or}$	àl	'étranger	•	•		•	•	. fr.	45.922.129.975,75
$\mathbf{or}$	en	Belgique				•	•	. fr.	325.264.581,40
								fr.	46.247.394.557,15

Au 31 décembre de l'année dernière, l'encaisse en or s'élevait à fr. 46.384.879.865,75.

Les avoirs sur l'étranger correspondent, d'une part, à la contrevaleur des devises étrangères convertibles déposées chez des correspondants de la Banque à l'étranger et des billets étrangers se trouvant dans les caisses de la Banque. Ils comprennent, d'autre part, des effets en francs belges sur l'étranger.

Avoirs sur l'étranger

## Ils s'élèvent aux montants suivants :

		Au 31 décembre 1956	Au 31 décembre 1955
<i>a</i> )	en devises étrangères fr.	986.783.781,80	249.098.620,85
b)	en francs belges fr.	8.350.681,	9.477.495,50
	fr.	995.134.462,80	258.576.116,35

Devises étrangères et or à recevoir Cette rubrique, qui n'existait plus au 31 décembre 1955, figure au présent bilan pour fr. 2.985.731.901,85.

Elle a sa contre-partie au passif sous l'intitulé « Devises étrangères et or à livrer » à concurrence de fr. 1.399.255.651,85 montant qui représente la contre-valeur de dollars à recevoir contre cessions à terme de lingots d'or et de francs suisses.

Elle comprend, en outre, à concurrence de fr. 1.586.476.250,—des achats en francs belges au comptant de devises à livrer par le Trésor à 120 jours de date au maximum. L'Etat garantit la Banque contre toute perte de change que celle-ci pourrait éventuellement subir du chef de ces achats.

Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement Au 31 décembre 1955, les créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement se présentaient comme suit à l'actif du bilan :

<i>a</i> )	U.E.P		. fr.	9.137.500.000,
b)	pays membres de l'U.E.P.		. fr.	712.396.716,33
c)	autres pays		. fr.	821.197.382,—
			fr.	10.671.094.098,33

La convention intervenue entre l'Etat belge et la Banque le 1° juillet 1954 relative à l'exécution de l'Accord international de Paris du 19 septembre 1950 établissant une Union Européenne de Paiements limite à fr. 10.065.625.000 l'obligation assumée par la Banque de financer avec ses moyens propres les crédits à consentir par l'Union Economique belgo-luxembourgeoise à l'Union Européenne de Paiements.

Une convention additionnelle a été conclue le 11 mai 1955 entre l'Etat belge, la Banque et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, aux termes de laquelle la Banque consent à fournir les francs belges pour un montant supérieur à fr. 10.065.625.000 à condition que l'Etat belge ou, pour compte de ce dernier, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, verse à la Banque un montant de francs belges

égal à l'excédent éventuel. L'intervention maxima de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est cependant limitée à la somme d'un milliard de francs.

Cette convention additionnelle ainsi que celle du 1<sup>er</sup> juillet 1954 venaient à expiration le 30 juin 1956. Toutes deux ont été prorogées jusqu'au 30 juin 1957.

L'Etat garantit la Banque contre toute perte quelconque en capital, en différence de change, ou autrement, qui pourrait advenir pour elle de l'exécution des obligations résultant pour la Belgique des dispositions de l'Accord de Paris.

Au 31 décembre 1956, les avances à l'U.E.P. représentent un montant de fr. 9.742.650.000, y compris le reliquat de 500 millions de francs de la créance de 2,5 milliards de francs, consolidée le 30 juin 1952 et remboursable en cinq annuités de 500 millions de francs (voir rapport sur l'exercice social 1952, page 86).

Par comparaison avec le montant figurant au bilan du 31 décembre 1955, le total des avances consenties à l'U.E.P. par l'Union Economique belgo-luxembourgeoise a augmenté en 1956 de fr. 605.150.000 nonobstant les versements périodiques en or ou en dollars effectués par les pays avec lesquels ont été conclus des accords bilatéraux de remboursement et d'amortissement (voir rapport sur l'exercice social 1954, pp. 94 à 96), d'ensemble fr. 1.633.000.000, et un remboursement extraordinaire de fr. 110.000.000 effectué en juillet 1956 par l'U.E.P., ensuite d'un amortissement exceptionnel de la dette de l'Italie envers cet organisme.

En 1955, les versements effectués en vertu des dits accords bilatéraux se sont élevés à fr. 1.191.200.000 (voir rapport de 1955, page 95). L'augmentation constatée en 1956 résulte du fait que, depuis juillet 1956, le Royaume-Uni, l'Italie et la Norvège ont consenti des remboursements périodiques plus élevés en vertu d'avenants aux accords initiaux conclus avec ces pays. La rubrique b), intitulée « pays membres de l'U.E.P. », dont le montant au 31 décembre 1956 s'élève à fr. 422.297.179,05 comprend essentiellement les avances courantes à ces pays destinées à être compensées en fin de mois au sein de l'Union avec les engagements, figurant au passif, envers ces mêmes pays.

La rubrique c), intitulée « autres pays » représente des créances en monnaies étrangères et en francs belges de la Banque sur des pays qui ne sont pas partie à l'U.E.P. et avec lesquels ont été conclus des accords de paiement.

Ces créances figurent au bilan du 31 décembre 1956 pour fr. 771.316.409,70.

L'intervention de la Banque dans l'exécution des dits accords est réglée par la convention conclue le 25 février 1947 entre l'Etat belge et la Banque.

En outre, comme l'indiquait le rapport sur l'exercice social 1954 (pages 96 et 97), une convention additionnelle intervenue le 14 septembre 1954 entre l'Etat, la Banque et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie a limité l'intervention de la Banque dans le financement de ces accords au montant de la différence entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs accusés dans ses livres par les comptes des banques centrales étrangères, ouverts au titre de ces accords. Au delà de cette différence, l'Etat belge ou, pour compte de ce dernier, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie s'engage à constituer la provision nécessaire. L'intervention maximum de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est toutefois limitée à la somme de deux milliards de francs.

Le rapport concernant l'exercice 1954 précisait également à la page 97 que, dans certains cas, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie aurait à intervenir avant que la limite globale fixée aux interventions de la Banque ne fût atteinte, et ce, par application de la clause stipulant que les montants respectifs des interventions de la Banque et de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie seraient pour

chaque accord de paiement, fixés de commun accord avec l'Etat. En vertu de cette dernière disposition, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est constamment intervenue depuis janvier 1956 pour faire face au dépassement de la limite d'intervention de la Banque pour un accord de paiement.

Dans l'ensemble, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est intervenue en 1956 pour des montants enregistrés dans un compte spécial intitulé « Provision spéciale (convention du 14 septembre 1954) : S.N.C.I. », dont le solde n'a pas dépassé 300 millions de francs.

Le compte du Trésor a été crédité de l'excédent des intérêts payés par les pays étrangers sur ceux qui leur sont dus en vertu des accords avec ces pays. Il a, par contre, été débité des intérêts dont l'Etat est redevable à la Banque en vertu des conventions des 25 février 1947, 1<sup>er</sup> juillet 1954 et 14 septembre 1954 sur les avances consenties par celle-ci pour l'exécution de ces accords. Les intérêts payés à la Banque par l'Etat sont compris parmi les résultats figurant au compte de Profits et Pertes sous la rubrique « Escompte, change, intérêts et commissions ».

Cette rubrique, qui a sa contre-partie au passif, sous l'intitulé « Devises étrangères et or à livrer », figure au bilan au 31 décembre 1956 pour une somme de . . . . fr. 89.132.670,—

Débiteurs pour change et or, à terme

Elle représente les engagements de débiteurs qui ont conclu avec la Banque des opérations à terme en monnaies étrangères et en or.

Au 31 décembre 1955, ce poste s'élevait à fr. 515.093,—

Le portefeuille d'effets commerciaux escomptés par la Banque et payables en Belgique s'élève, au 31 décembre 1956, à . . . . . . . . . . . . . . . . fr. 11.394.362.818,93

Effets commerciaux sur la Belgique

Il était, au 31 décembre 1955, de . . . fr. 8.399.312.558,74

#### Avances sur nantissement

### Effets publics (art. 20 des statuts-Convention du 14 septembre 1948)

# Ce portefeuille comprend les valeurs ci-dessous :

		Au 31 décembre 1956	Au 31 décembre 1955
<i>a</i> )	Certificats du Trésor fr.	5.900.000.000,—	8.800.000.000,
<i>b</i> )	Effets émis par des orga- nismes dont les enga- gements sont garantis		
	par l'Etat fr.	1.836.000.000,—	783.000.000,—
c)	Autres effets publics		
	belges fr.	89.000.000,—	118.000.000,—
	Total fr.	7.825.000.000,	9.701.000.000,

Aux termes de la convention avenue entre l'Etat belge et la Banque le 14 septembre 1948, le montant du portefeuille d'effets émis ou garantis par l'Etat belge, détenus par la Banque ensuite d'opérations faites conformément à l'article 17, 3° et 9° des statuts, ne peut dépasser dix milliards de francs.

En vertu des conventions conclues le 15 avril 1952, d'une part, avec l'Etat belge, d'autre part, avec l'Etat luxembourgeois, la Banque a mis à la disposition de ce dernier une marge de crédit limitée à 333 millions de francs. Cette marge de crédit n'a pas été utilisée en 1956.

Les avances consenties par la Banque dans le cadre des dispositions des conventions susdites sont décomptées au taux d'escompte de la Banque pour les traites acceptées domiciliées en banque, sauf en ce qui concerne la somme de fr. 2.465.000.000 représentant la partie de la dette de l'Etat belge envers la Banque qui, au 13 septembre 1948,

dépassait le montant consolidé de 35 milliards de francs. A celle-ci s'appliquent les dispositions de l'article 33 de la loi organique en vertu desquelles une bonification de 0,25 % par an est allouée à la Banque sur la fraction de la circulation correspondant aux avances à l'Etat belge qui ne sont pas productives d'intérêt.

Les intérêts produits par le portefeuille d'effets publics figurent parmi les résultats inscrits au crédit du compte de Profits et Pertes sous la rubrique « Escompte, change, intérêts et commissions ».

Conformément à l'article 37 des statuts, le bénéfice résultant pour la Banque de la différence entre l'intérêt de 3 1/2 % et le taux de l'intérêt perçu sur ses opérations d'escompte, d'avances et de prêts, est attribué à l'Etat par le débit du compte de Profits et Pertes. La disposition en cause s'applique aux opérations enregistrées dans les comptes de l'actif intitulés « Effets commerciaux sur la Belgique », « Avances sur nantissement » et « Effets publics ».

Les monnaies divisionnaires et d'appoint se subdivisent comme Monnaies divisionne

Monnaies divisionnaires et d'appoint

suit :		
	Au 31 décembre 1956	Au 31 décembre 1955
Monnaies d'argent et billon		
fr.	537.553.911,05	427.593.982,05
Billets de la Trésorerie . fr.	152.675.655,—	272.205.770,—
fr.	690.229.566,05	699.799.752,05

Ainsi que l'indiquait le rapport de l'an dernier à la page 99, la limite de l'encaisse de la Banque en monnaies métalliques et en billets circulant pour le compte du Trésor fixée, conformément à un échange de lettres entre le Ministre des Finances et la Banque, à 700 millions de francs, est assortie des modalités suivantes, arrêtées le 14 octobre 1955 :

1°) en cas de dépassement de la limite à toutes les situations hebdomadaires publiées d'un mois déterminé, la Banque invite le Trésor à lui rembourser, à la date de la dernière situation de ce même mois, l'excédent moyen du mois considéré;

2°) chaque fois qu'en dépit du remboursement ainsi effectué, l'encaisse de la Banque en monnaies divisionnaires se maintient pendant le mois suivant à un montant supérieur à 700 millions de francs, la Banque prie le Trésor de lui rembourser, à la date de la dernière situation hebdomadaire de ce mois, la somme totale qui, à cette date, dépasse la limite contractuelle de 700 millions de francs.

Avoirs à l'Office des chèques et virements postaux Les avoirs de la Banque à l'Office des chèques et virements postaux s'élèvent :

au	31	décembre	1956,	à	•	•	٠	•	. ir.	1.286.186,36
au	31	décembre	1955,	à					. fr.	1.057.995,42

1 000 100 90

Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) La créance consolidée sur l'Etat s'élevait, ensuite de l'assainissement du bilan de la Banque en septembre 1948,

Il est rappelé que le 15 décembre 1954 la Banque, à la demande de l'Etat, a consenti à ce que l'amortissement prévu à l'article 3, litt. b, alinéa 2, de la loi du 28 juillet 1948 soit suspendu pour l'exercice social 1955, comme il l'a été pour les exercices 1953 et 1954, à condition que l'Etat reprenne cet amortissement à partir de l'exercice 1956 et supplée de telle sorte que le montant total des amortissements qui auraient dû être effectués pour les exercices 1953 à 1955 soit apuré en six années, à raison d'un sixième au moins par an, payable le 1<sup>er</sup> mars des années 1957 à 1962.

Les fonds publics et autres titres acquis en vertu des articles 18 et 21 des statuts s'élevaient : au 31 décembre 1956, à fr. 2.072.260.722,28 au 31 décembre 1955, à fr. 1.914.326.675,38	Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)
Cette rubrique figure au 31 décembre 1956 pour	Valeurs à recevoir

La valeur des terrains et des bâtiments apparaît au bilan, au

Immeubles, matériel et mobilier

L'augmentation de fr. 138.850.778,89 correspond aux dépenses effectuées en 1956 pour la construction des nouveaux immeubles de la Banque à Bruxelles et en province (Hasselt et Malmédy), à concurrence de fr. 112.877.937,89, ainsi que pour l'achat d'un garage en sous-sol à Bruxelles et d'un immeuble à Liège, à concurrence de fr. 25.972.841,—. Ce dernier est contigu à l'immeuble actuel : il est destiné à être démoli en vue de la construction ultérieure d'une nouvelle succursale par suite de mesures d'expropriation prises pour des raisons d'urbanisme.

Le matériel et le mobilier, complètement amortis, ne figurent plus dans la rubrique que pour mémoire. Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel Ce compte, qui a sa contre-partie au passif, sous l'intitulé « Caisse de Pensions du Personnel », figure au bilan, au 31 décembre 1956, pour une somme de . . . . fr. 885.334.589,88 contre, au 31 décembre 1955 . . . . . . fr. 810.051.400,04

L'augmentation de fr. 75.283.189,84 comprend une subvention ordinaire de fr. 30.070.000,— l'encaissement de lots et de primes ainsi que les retenues réglementaires opérées sur les rémunérations. Elle comprend en outre une subvention extraordinaire de fr. 31.500.000,— destinée à renforcer les réserves mathématiques des rentes non en cours à la suite du relèvement en mai 1956 des traitements et salaires du personnel consécutif à la hausse de l'indice officiel des prix de détail.

Ainsi que le précise le rapport de l'année 1952 aux pages 95 et 96, le système mis en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1953 comporte actuellement une répartition de la charge des rentes entre la Caisse de Pensions et les frais généraux de la Banque.

Valeurs amorties et à réaliser Sous cette rubrique figurent « pour mémoire » les valeurs qui, eu égard à l'incertitude qui existe quant à la date et aux possibilités de réalisation, ne peuvent former la contre-partie des engagements à vue de la Banque.

La somme de fr. 24.138.098,10 inscrite au crédit du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1956, en regard de la rubrique « Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser », représente essentiellement le produit de la réalisation, commencée en 1955, d'un nantissement détenu par la Banque, conformément à l'article 34 de ses statuts, en couverture d'une créance ancienne restée en souffrance.

Au 31 décembre 1956, les comptes trans'établissent comme suit :	nsitoires de l'actif
a) Prorata d'intérêts à recevoir sur placements et comptes ouverts en vertu d'accords de paiement fr.	128.994.796,
b) Prorata d'intérêts à recevoir sur comptes en devises convertibles fr.	2.297.809,60
c) Prorata d'intérêts sur fonds publics acquis en vertu des statuts fr.	38.387.073,60
d) Approvisionnements pour la fabrication des billets et des labeurs, pour les services du réfectoire du personnel et de l'économat . fr.	20.840.378,87
e) Ministère de la Défense Nationale : rembour- sement réclamé d'encaisses enlevées, pendant l'occupation, par des formations secrètes. Cette question reste pendante devant le Tri- bunal de 1 <sup>re</sup> Instance de Huy fr.	2.243.400,—
f) Valeurs du Fonds du Centenaire. Les revenus de ce fonds, créé à l'occasion du Centenaire de la Banque, doivent permettre l'attribution de prix et récompenses à des éléments particulièrement méritants du personnel employé et ouvrier fr.	2.660.958,40
g) Correspondants étrangers, devises bloquées en vertu de législations étrangères de	,
change	971.450,63
Total fr.	196.395.867,10

Comptes transitoires de l'actif

### PASSIF

Billets de banque en circulation	Au 31 décembre 1956, le montant en circulation des billets de la Banque s'élève à fr. 111.533.161.000,—
	Au 31 décembre 1955, cette circulation
	était de
	Ces montants se répartissent comme suit, par coupure :
	Au 31 décembre 1956 Au 31 décembre 1955
	fr. 1.000 fr. 97.214.069.000,— 93.368.367.000,—
	fr. 500 fr. 7.878.275.500,— 7.759.302.500,—
	fr. 100 fr. 6.440.816.500,— 6.428.080.900,—
	Total fr. 111.533.161.000,— 107.555.750.400,—
Comptes courants et divers	Les soldes des comptes courants et divers se subdivisent comme suit :
	Au 31 décembre 1956 Au 31 décembre 1955
	Trésor public, compte
	ordinaire fr. 10.471.363,51 11.423.044,48
	Trésor public, comptes  Accord de Coopération
	Economique fr. 27.910.947,61 56.465.100,48
	Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs
	publics fr. 320.074.288,69 276.599.117,83
	Banques en Belgique fr. 1.663.168.062,35 1.888.280.573,64
	à reporter fr. $2.021.624.662,16$ $2.232.767.836,43$

Repor	rt : fr.	2.021.624.662,16	2.232.767.836,43
Banques à l'étranger	,		
comptes ordinaires	. fr.	229.329.539,11	171.035.153,—
Particuliers	fr.	321.164.701,04	347.682.855,51
Valeurs à payer .	fr.	449.809.746,18	390.141.474,19
	fr.	3.021.928.648,49	3.141.627.319,13

L'énumération qui précède appelle deux précisions :

### 1°) Trésor public (comptes Accord de Coopération Economique).

Le montant de fr. 27.910.947,61 figurant au bilan au 31 décembre 1956, comme celui qui apparaissait au 31 décembre 1955 pour fr. 56.465.100,48, se rapporte exclusivement à la période d'exécution du Plan Marshall 1950-1952. La diminution d'une année à l'autre s'explique par divers versements effectués dans la Caisse de l'Etat, en faveur notamment de l'Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité, et par un versement en faveur du gouvernement grandducal à titre de quote-part dans l'aide directe accordée par les Etats-Unis d'Amérique à l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.

## 2°) Valeurs à payer.

Le montant inscrit en regard de la rubrique « Valeurs à payer » représente l'ensemble des engagements de la Banque autres que ceux inscrits en compte courant, notamment : accréditifs, chèques déplacés, mandats de paiement, dividendes, contre-valeur de change due à des tiers, taxes à payer, paiements à effectuer à des fournisseurs et à

l'Office National de Sécurité Sociale, avis de crédit en suspens, opérations en route devant faire ultérieurement l'objet de paiements ou d'inscriptions au crédit des comptes courants.

Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement La comparaison d'un exercice à l'autre des soldes des engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement s'établit comme suit :

Pays membre	s de	3		Au 31 décembre 1956	Au 31 décembre 1955
l'U.E.P.			. fr.	751.565.611,32	277.339.695,50
Autres pays			. fr.	273.251.206,22	747.240.050,02
			fr.	1.024.816.817.54	1.024.579.745,52

Total des engagements à vue Les engagements à vue sont constitués par l'ensemble des billets de banque en circulation, des comptes courants et divers et des engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement.

Au 31 décembre 1956, ils s'élèvent à fr. 115.579.906.466,03 contre fr. 111.721.957.464,65 au 31 décembre 1955.

Provision spéciale (Convention du 14-9-1954) : S.N.C.I. Au 31 décembre 1956, cette provision, faite en vertu de la convention du 14 septembre 1954, intervenue entre l'Etat, la Banque et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (voir page 102), s'élevait à fr. 275.000.000. Cette rubrique ne figurait pas au bilan au 31 décembre 1955.

Devises étrangères et or à livrer

Les comptes de l'actif « Devises etrangères et or à recevoir » et « Débiteurs pour change et or à terme » n'en constituent la contrepartie qu'à concurrence de fr. 1.476.441.903.

La différence entre le total de la rubrique « Devises étrangères et or à livrer » et ce dernier montant représente des engagements au comptant en or et monnaies étrangères.

Ce compte a comme contre-partie à l'actif les valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel.	Caisse de Pensions du Personnel
Il représente, au 31 décembre 1956, fr. 885.334.589,88 contre, au 31 décembre 1955, fr. 810.051.400,04	
Au 31 décembre 1956, les comptes transitoires du passif s'établissent comme suit :	Comptes transitoires du passif
a) Prorata d'intérêts à payer sur comptes ouverts en vertu d'accords de paiement fr. 283.233,—	
b) Réescompte des effets et certificats du Trésor en portefeuille	
c) Acomptes versés par des tiers fr. 66.469,—	
d) Encaisses enlevées pendant l'occupation par des formations secrètes, à récupérer fr. 2.243.400,—	
e) Fonds du Centenaire	
<ul> <li>f) Créditeurs en devises bloquées fr. 971.450,63</li> <li>Les trois comptes sub d/ e/ et f/ ont leur contre-partie dans les comptes transitoires de l'actif.</li> </ul>	
g) Provision pour frais d'acquisition, de vente et d'expédition d'or fr. 30.000.000,—	
h) Provision pour construction d'immeubles . fr. 130.871.419,11	
i) Prévision fiscale	
Total. fr. 289.123.622,72	

Les opérations enregistrées en 1956 dans le compte « Prévision fiscale » se subdivisent comme suit :

- fr. 63.258.018,29 solde au 1er janvier 1956,
- fr. 48.649.700,57 paiements d'impôts effectués en 1956, comprenant essentiellement la contribution nationale de crise sur le dividende mis en paiement le 1<sup>er</sup> mars 1956.
- fr. 14.608.317,72
- fr. 60.000.000,— transfert figurant au débit du compte de Profits et Pertes, en vue de la taxation des revenus relatifs à l'exercice 1956.
- fr. 74.608.317,72 Solde au 31 décembre 1956.

Ainsi que l'indiquait le rapport de l'an dernier à la page 108 les dégrèvements fiscaux relatifs à l'exercice social 1954 n'avaient pu être fixés par l'Administration en 1955. Ils ont fait l'objet de remboursements en 1956, lesquels figurent au crédit du compte de Profits et Pertes en regard des rubriques « Ristourne sur taxe mobilière » et « Prévision fiscale devenue disponible ».

L'Administration des contributions a remboursé à la Banque le versement anticipatif à la taxe professionnelle sur les revenus de 1954 qui figurait au bilan du 31 décembre 1955 parmi les comptes transitoires de l'actif.

Capital

Le capital de fr. 400.000.000 est divisé en 400.000 actions, en nom ou au porteur, de 1.000 francs chacune, dont 200.000, nominatives et incessibles, inscrites au nom de l'Etat.

Le Fonds de Réserve, prévu à l'article 14 des statuts de la Fonds de Réserve Banque, comprend les rubriques suivantes :

	Au 31 décembre 1956	Au 31 décembre 1955
Réserve statutaire fr.	349.271.723,69	314.745.570,84
Fonds de prévision fr.	246.999.679,82	245.292.651,67
Compte d'amortissement des immeubles, matériel		
et mobilier fr.	$1.208.096.427,\!17$	$1.079.300.698,\!28$
fr.	1.804.367.830,68	1.639.338.920,79

L'augmentation représente la part dans la répartition des bénéfices au 31 décembre 1955 revenant à la réserve statutaire, ainsi que l'amortissement au 31 décembre 1956, à concurrence de fr. 128.795.728,89 des dépenses de l'exercice relatives à la construction des nouveaux immeubles de la Banque, ainsi qu'à l'achat d'un garage à Bruxelles et d'un immeuble à Liège, à l'exclusion de la valeur des terrains estimée à fr. 10.055.050,—.

La différence entre le montant de la rubrique de l'actif « Immeubles, matériel et mobilier » et celui de la rubrique du passif « Comptes d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier », soit un montant de fr. 110.055.050,—, représente une évaluation raisonnable des terrains.

En outre, le Fonds de prévision a été augmenté, par le débit du compte de Profits et Pertes, des bénéfices réalisés en 1956, soit fr. 1.707.028,15 sur la vente et l'encaissement de titres composant le portefeuille de fonds publics de la Banque.

L'article 8 de la loi du 8 mars 1951 modifiant, à partir de l'exercice 1951, les lois et arrêtés relatifs aux impôts sur les revenus prévoit, dans certaines conditions, l'immunisation de tout ou partie

de ces bénéfices. La partie immunisée qui, aux termes de l'article 27, \$ 2bis de ces lois coordonnées, doit rester indisponible, s'élève à fr. 79.285,65.

Bénéfice net à répartir Le solde favorable du compte de Profits et Pertes constituant le bénéfice net, à répartir conformément aux dispositions de l'article 38 des statuts, s'élève à fr. 360.529.595,95.

# COMPTES D'ORDRE

Figurent sous cette rubrique les valeurs — effets de commerce, monnaies étrangères, etc. — remises à l'encaissement par des titulaires de comptes courants ou par des correspondants		Valeurs à l'encaissement
étrangers fr.	20.436.919,20	
Ce compte comprend les crédits à l'impor- tation ouverts par la Banque à des institutions financières du secteur public et à des entreprises belges, ainsi que les crédits à l'exportation ouverts à l'intervention de banques centrales		Crédits documentaires ouverts
étrangères fr.	10.931.008,90	*
* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *		
Les dépôts divers se subdivisent comme suit :		Dépôts divers
Nantissements des comptes		
d'avances fr. 14.012.422.073,25		
Garanties données par les cédants d'escompte . fr. 19.919.250,—		
Obligations de l'Emprunt de l'assainissement moné-		
taire fr. 6.280.000,—		
à reporter fr. 14.038.621.323,25		

	Report: fr. 14.038.621.323,25	
	Fonds Monétaire International fr. 8.323.889.561,24	
	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement fr. 1.577.778.920,—	
	Autres dépôts fr. 44.420.167.120,96	68.360.456.925,45
Cautionnements divers reçus	Cautionnements statutaires et réglementaires de l'Administration, des Comptoirs d'escompte et du personnel fr.	163.256.129,
Certificats de garantie reçus du Trésor public	Ces certificats garantissent les avances consenties par la Banque pour l'exécution d'accords de paiement, conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 1948 portant modification de l'arrêté-loi n° 5 du 1 <sup>er</sup> mai 1944 relatif aux conditions d'achat et de vente de l'or et des monnaies étrangères fr.	1.390.000.000,
Cautions données en faveur du Personnel	Cautions données par la Banque envers certains Comptoirs d'escompte du chef de prêts octroyés par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite à des membres du personnel de la Banque pour permettre à ceux-ci de construire ou d'acheter leur maison fr.	129.671.235,—

```
Portefeuille et avoirs divers .
                                                   20.000.000,— Trésor public
Valeurs diverses dont l'Etat est propriétaire :
Actions privilégiées
  S.N.C.F.B.
                      . fr.
                             5.000.000.000,—
Actions ordinaires
  S.N.C.F.B.
                      . fr.
                             1.000.000.000,—
Obligations participantes
  S.N.C.F.B.
                               638.305.187,—
Bons du Trésor du Gouver-
  nement du Grand-Duché
  de Luxembourg (accord
  belgo-luxembourgeois) fr.
                             1.427.258.846,—
Obligations du Gouverne-
  ment de la République
  Fédérale d'Allemagne
  (accords de Londres du
  27-2-1953) . . . . fr.
                              399.905.400,—
Certificats 4 1/2 %
  du Logement . .
                             4.005.160.000,—
                      . fr.
Certificats 4 1/2 %
  de la Petite Propriété
  Terrienne
            . . . . fr.
                              713.850.000,—
Valeurs diverses . . . fr.
                              329.114.118,—
                                           fr.
                                               13.513.593.551,—
Valeurs diverses dont l'Etat est dépositaire :
Valeurs déposées par des
  tiers . . . . .
                            5.848.691.083,11
                      . fr.
         à reporter.
                            5.848.691.083,11
                                               13.533.593.551,-
                      . fr.
```

```
Report: fr.
                                            5.848.691.083,11 13.533.593.551,—
               Service de la dette
                 inscrite . . . . fr.
                                           14.262.918.500.
               Caisse des Dépôts et Consi-
                                           52.503.161.630,72
                 gnations
                             . . . . fr.
               Valeurs déposées en caution-
                                             2.130.015.693,15
                 nement . . . . . fr.
                                                               74.744.786.906,98
                                       fr.
               Valeurs remises en exécution de l'Arrêté du
                 Régent du 17 janvier 1949 relatif à l'annu-
                 lation des titres belges au porteur non
                 déclarés
                                                                    13.957.926, ---
               Valeurs à délivrer
                                                          . fr. 648.064.768.295,—
               Titres retirés de la circulation . . . . . . fr.
                                                                    13.573.642,50
               Fonds monétaire :
                 Fonds publics . . . . . .
                                                          . fr.
                                                                 4.923.272.040,—
                                                  Total. fr. 741.293.952.361,48
               Valeurs détenues en dépôt par la Banque, appar-
Fonds des Rentes,
titres déposés
                 tenant au Fonds des Rentes créé en vertu de
                 l'arrêté-loi du 18 mai 1945 . . . . . fr.
                                                                 5.193.028.218,—
                                                                 8.491.724.696,—
               a) Placements provisoires
                                           . . . . . . . . fr.
Caisse Générale
d'Epargne
et de Retraite
               b) Nantissements de prêts
                                          . . . . . . . fr.
                                                                     8.965.750,—
               c) Dépôts de garanties . . . . .
                                                          . fr.
                                                                  147.365.502,—
                                                  Total.
                                                                 8.648.055.948,—
                                                          . fr.
```

#### REPARTITION DU BENEFICE NET DE L'EXERCICE 1956

1. Aux actionnaires : un premier dividende de 6 % du capital nominal	24.000.000,—
2. De l'excédent, soit fr.	>-
a) 10 % à la réserve	33.652.959,60
b) 8 % au personnel	26.922.367,68
3. Du surplus, soit fr.	
a) A l'Etat 1/5°	55.190.853,73
b) Aux actionnaires, un second dividende	218.857.142,85
c) Le solde à la réserve	1.906.272,09
Total du bénéfice net à répartir.	360.529.595,95

#### DIVIDENDE ATTRIBUE POUR L'EXERCICE 1956

Premier dividende brut global fr. 24.000.000,—
Second dividende brut global fr. 218.857.142,85
Total fr. 242.857.142,85
Taxe mobilière
Dividende net global
pour 400.000 actions, soit un dividende net de fr. 425,— par action.
Ce dividende est payable le 1er mars 1957, contre présentation
du coupon n° 155.

#### Le Conseil de Régence :

Hubert ANSIAUX, Vice-gouverneur,
Jean VAN NIEUWENHUYSE, Directeur,
Franz DE VOGHEL, Directeur,
Marcel LEFEBVRE, Directeur,
Léon-A. BEKAERT, Régent,
Yvan FEYERICK, Régent,
August COOL, Régent,
Alfred PUTZEYS, Régent,
Alfons CONIX, Régent,
André RENARD, Régent,
André DE GUCHTENEÈRE, Régent,
Robert VANDEPUTTE, Régent,
Hector MARTIN, Régent,
Victor VAN ROSSEM, Régent.

Le Gouverneur, Maurice FRERE.

# Bilan Compte de Profits et Pertes Comptes d'ordre

lmoolees on on				46 04F 904 FFF
ncaisse en or	•	٠	•	46.247.394.557
voirs sur l'étranger		•		995.134.462
evises étrangères et or à recevoir				2.985.731.901
réances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :				
a) U.E.P				9.742.650.000
b) pays membres de l'U.E.P				422.297.179
c) autres pays		•		771.316.409
ébiteurs pour change et or, à terme				89.132.670
ffets commerciaux sur la Belgique .				11.394.362.818
vances sur nantissement		•		453.066.164
ffets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 sept. 1948	3 et 15 a	avril 19	52)	
a) certificats du Trésor				5.900.000.000
b) effets émis par des organismes dont les engagements l'Etat				1.836.000.000
c) autres effets publics		٠		89.000.000
Ionnaies divisionnaires et d'appoint .				690.229.566
voirs à l'Office des Chèques Postaux				1.286.186
réance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet :	1948) .			34.660.494.790
onds publics (art. 18 et 21 des statuts)				2.072.260.722
aleurs à recevoir				395.248.377
mmeubles, matériel et mobilier			•	1.318.151.477
aleurs de la Caisse de Pensions du Personnel .				885.334.589
aleurs amorties et à réaliser				pour mémo
omptes transitoires		•	•	196.395.867
m.i.1 3. 1	No otic			121.145.487.740
Total de l	l'actif .			

Billets en circulation											111.533.161.000,-
Comptes courants et	divers :										
(	compte ord	linaire	· ·				10	.471.	363,5	51	1
Trésor public	comptes A		Coope				27	.910.	947,6	31	
Organismes régis	par une loi s	péciale	et pou	voirs							
-	• •	•	•					.074.			
Banques en Belg	_	•					1.663	.168.	062,3	35	
Banques à l'étrar	nger : comp	tes ordi	naires					.329.	-		
Particuliers .			•		•		321	.164.	701,0	)4	
Valeurs à payer		•	•				449	.809.	746,1	18	0.001.000.040
Engagements envers d'accords de paie	l'étranger d ement :	ans le	cadre							_	3.021.928.648,4
Pays membres de	l'U.E.P	. (					751	.565.	611,3	32	
Autres pays .			• (1)				<b>27</b> 3	.251.	206,2	22	1.024.816.817,5
			Total	des	engag	geme	nts à	vue		•	115.579.906.466,0
Provision spéciale :											
Convention du 14	septembre	1954 :	S.N.C	.I.							275.000.000,-
Devises étrangères et	or à livrer		٠		•						1.551.225.634,8
Calsse de Pensions du	Personnel										885.334.589,8
Comptes transitoires .			•							•	289.123.622,7
Capital											400.000.000,-
Fonds de réserve :											
a) Réserve statu	taire										349.271.723,6
b) Fonds de prév			,								246.999.679,8
c) Compte d'amo		des imr	neuble	s et	mobil	ier	•			•	1.208.096.427,1
Bénéfice net à réparti	r										360.529.595,9
	- On-				Total	dų	passif		•		121.145.487.740,0

Frais généraux				349.045.151,
Frais d'acquisition, de vente et d'expédition d'or				4.809.678,
Subvention ordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel .				30.070.000,
Subvention extraordinaire à la Caisse de Pensions du Personnel .				31.500.000,
Amortissement sur immeubles, matériel et mobilier				27.771.158,
Amortissement sur immeubles nouveaux				128.795.728,
Redevances à l'Etat :				
<ul> <li>a) Produit des opérations d'escompte et d'avances sur fonds publics excédant 3 ½ %</li> <li>b) Droit de timbre sur la circulation fiduciaire</li> </ul>	4.884. 55.538.	685, 148,-	13	160.422.833,
Virem. aux cptes transitoires du passif pr prévision fiscale			•	60.000.000,
Virement aux cptes transitoires du passif pr provision pr construction	n d'im:	meub	les	104.000.000,
	caisser	nent	de	
Virement au Fonds de prévision du bénéfice sur réalisation et en				1.707.028,
Virement au Fonds de prévision du bénéfice sur réalisation et en titres	•	•	•	1.101.020,
4.44	•			360.529.595,

# COMPTES D'ORDRE AU

	COM	1110		OILD	1111	AU
Valeurs à l'encaissement			-			
Crédits documentaires ouverts	•	•	•	•	•	•
	•	•	•	•	•	•
Dépôts divers :						
Nantissement des comptes d'				•		
Garanties données par les céd Obligations de l'Emprunt de				Moné:	taire	٠
Fonds Monétaire Internationa						
Banque Internationale pr la R	Reconstruct	ıct. et	le 1	)évelo	ppem	ent
$Autres\ d\'ep\^ots$	•	•	٠		•	•
Cautionnements divers reçus					•	
Certificats de garantie reçus du Ti	résor pul	olic				
Cautions données en faveur du Pe						
		•	•	•	•	•
Trésor public :						
Portefeuille et avoirs divers . Valeurs diverses dont l'Etat e		riétaire		•	•	•
Actions privilégiées S.N.						
Actions ordinaires S.N.C.	F.B.					
Obligations participantes					٠,	
Bons du Trésor du Gouv. Oblig. du gouv <sup>t</sup> de la R	Grand-c oubliqu	lucal (	Acc	ord be	elgIt	IX.)
(acc. de Londres du 2					·	,
Certificats 4 $\frac{1}{2}$ % S.N. Certificats 4 $\frac{1}{2}$ % S.N.						
Certificats 4 $\frac{1}{2}$ % S.N. Valeurs diverses	de la Pe	etite P	ropı	iété T	errie:	nne
Valeurs diverses dont l'Etat e	st dépos	itaire :				
Valeurs déposées par de	s tiers					
Service de la Dette insc		•				
Caisse des Dépôts et Cons Valeurs déposées en cau			٠	•	•	•
•					٠	
Valeurs remises en exécutio 17 janvier 1949 relatif à						
porteur non déclarés .		on a			oiyos	uu
Valeurs à délivrer						
Titres retirés de la circulation	n .					
Fonds monétaire :						
Fonds publics		•		•		
Fonds des rentes, titres déposés .						
Caisse Générale d'Epargne et de 1	Retraite	:				
Placements provisoires		•				
Nantissements de prêts .						
Dépôts de garanties						

Escompte, change, intérêts et commissions	682.368.682,
Revenus des fonds publics et autres titres acquis en vertu des statuts	95.414.244,
Bénéfice sur réalisation et encaissement de titres	1.707.028,
Droits de garde, courtages et loyers des coffres	14.041.437,
Rentrées sur valeurs amorties et à réaliser	24.138.098,
Ristourne sur taxe mobilière	61.455.279,
Prévision fiscale devenue disponible	40.970.186,
Redevances et bonifications de l'Etat :	
a) Ristourne du droit de timbre sur la circulation fiduciaire (arrêté royal	
du 24 août 1939, art. 34)	122.194.634,-
b) Bonification de 0,25 % par an sur la dette de l'Etat (arrêté royal du	
24 août 1939, art. 33)	92.813.737,-
c) Bonification de 0,10 % par an sur le montant des petites coupures émises	1 000 00=
pour compte du Trésor (convention du 18 mars 1946)	1.869.267,-
Transfert du compte « Provision pour construction d'immeubles »	121.678.580,8

#### **31 DECEMBRE 1956**

<b>51</b>	DEC	JE M	BRE	19	56				
									00 496 010 00
•	•	•			٠				20.436.919,20
٠	•	•	•	•			•	٠	10.931.008,90
•	•					2.422			
•	٠	•	•			9.919			
•	•	•	•			6.280 3.889			
	•	•	•			7.778			
	·	·				0.167			00 000 150 005 15
									68.360.456.925,45
•			•		•	•		•	163.256.129,—
			•						1.390.000.000,
									129.671.235,
									,
					9	0.000.	٥٥٥		
•	•	•	•		2	0.000.	.000,-	_	
	5.000.	000.0	000,—						
			,000						
			187,						
	1.427.	258.8	346,—						
	399	905 4	100,—-						
			000						
	713.	850.0							
	329.	114.	l 18,—		19 51	3. <b>59</b> 3.	551		
					10.01	0.000.	.001,-	_	
			083,11						
			500,—						
			330,72						
	<u></u>	015.0	393,15		74.74	4.786.	906,9	8	
					18	3.957.	926.—	_	
				(	648.06				
						<b>3.57</b> 3.			
			•				,-		
			•		4.92	3.272.	040,—	_	741.293.952.361,48
									5.193.028.218,
	•	•	•	•	•	•	•	•	0.100.020.210,
					8 40	1.724.	696 <u> </u>	_	
		•	•			8.965.			
	•	•	•			7.365.			
•	•	•	•		14	1.000.	JU2,—	_	8.648.055.948,—

en distriction of the second o

Rapport du Collège des Censeurs

#### Messieurs,

Nous avons eu le regret d'être privés de la précieuse collaboration de M. Joseph Vanheurck qui a renoncé à son mandat le 23 mai 1956 eu égard aux dispositions légales et statutaires relatives aux incompatibilités.

#### Messieurs,

Conformément aux prescriptions de l'article 67 des statuts, le Collège des censeurs a voté le budget des dépenses pour l'exercice 1957 et approuvé le bilan et le compte de profits et pertes établis au 31 décembre 1956.

Ces documents lui ont été soumis par le Conseil de régence dans les délais prescrits par l'article 35 des statuts.

Avant de voter le budget, le Collège s'est livré à un examen attentif des pièces justificatives des dépenses de l'année 1956 et des prévisions budgétaires pour l'année 1957.

L'approbation du bilan et du compte de profits et pertes a été précédée de la vérification des écritures comptables et de sondages dans les existences d'inventaire.

Les contrôles auxquels il a été procédé ont donné pleine satisfaction.

Le Conseil général a réglé définitivement la répartition des bénéfices, conformément aux prescriptions de l'article 70 des statuts.

\* \*

Les membres du Collège ont participé durant l'année 1956 à plusieurs inspections de service. Les documents justificatifs leur ont été produits et trouvés en règle.

Les procès-verbaux des inspections et vérifications effectuées à l'Administration centrale, dans les succursales et les agences, sont communiqués au Collège.

Le Collège remercie la Direction de l'aide efficace qu'elle lui a apportée dans l'accomplissement de sa mission de contrôle et se plaît à reconnaître, une nouvelle fois, le zèle et la haute qualité du travail fourni par tous les membres du personnel de la Banque.

Les membres du Collège des censeurs,

Fernand DUCHENE, Secrétaire,
Auguste JADOUL,
Nicolas BOOST,
Louis DELVAUX,
René GEURTS,
Edmond KONINGS,
Victor DEVILLERS,
Marcel LECLERCQ.

Le Président, Maurice MOGIN. Administration centrale

Succursales = Agences

Comité et Comptoirs d'Escompte

Grand=Duché de Luxembourg

#### **ADMINISTRATION CENTRALE**

#### COMITE DE DIRECTION, CONSEIL DE REGENCE, COLLEGE DES CENSEURS

GOUVERNEUR:

M. Maurice FRERE.

VICE-GOUVERNEUR:

M. Hubert ANSIAUX.

DIRECTEURS:

MM. Jean VAN NIEUWENHUYSE,

Franz DE VOGHEL, Marcel LEFEBVRE.

REGENTS:

MM. Léon-A. BEKAERT,

Yvan FEYERICK, August COOL, Alfred PUTZEYS, Alfons CONIX, André RENARD,

André DE GUCHTENEËRE, Robert VANDEPUTTE, Hector MARTIN, Victor VAN ROSSEM.

CENSEURS:

MM. Maurice MOGIN, Président,

Fernand DUCHENE, Secrétaire,

Auguste JADOUL, Nicolas BOOST, Louis DELVAUX, René GEURTS, Edmond KONINGS, Victor DEVILLERS, Marcel LECLERCQ.

SECRETAIRE:

Mile Elisabeth MALAISE.

TRESORIER:

M. Jean-Jacques VINCENT.

Commissaire du Gouvernement : M. Maurice WILLIOT.

#### DEPARTEMENTS ET SERVICES

Titulaires :

Trésorerie générale :

Caisse Centrale : Caisse de l'Etat :

Escompte et Portefeuille :

Escompte : Portefcuille :

Etranger :

Change:

Réglementation du change :

Contrôle extérieur :

Titres :

Dépôts à découvert : Fonds publics :

Etudes et Documentation :

Etudes : Statistique :

Documentation et Statistique du Crédit :

Secrétariat général :

Secrétariat :

Organisation administrative :

Service juridique :

Comptabilité générale :

Inspection générale :

Service du Personnel :

Imprimerie et Services techniques :

Billets:

Bâtiments :

 $Economat \ :$ 

Service médico-social :

LE TRESORIER

MM. F. SIMONART

L. REISGEN

R. MAGDONELLE

F. VERBRUGGEN

G. MULLIE

C. de STRYCKER

J. ART

E. LECRIQUE

F. FLAMAND

T. ROSSAERT

J. LIEBAERT

M. HUWAERT

P. KAUCH

J. MERTENS de WILMARS

H. GAUTIER

M<sup>110</sup> G. VAN POUCKE

MM. M. JORDENS

A. BAUDEWYNS

T. OTTO

E. de MIOMANDRE

G. PREVOST

R. GALLET

E. COENEN

C. AUSSEMS

M. GOELEN

M. VAN GOETHEM

E. DEMARTIN

Dr L. HANNAERT

Comité d'Escompte Bruxelles : MM. P. ECTORS,

J. de COOMAN d'HERLINCKHOVE,

E. HAYOIT, M. WAUCQUEZ.

#### SUCCURSALES

#### Anvers

Administrateur :

M. A. NEVEN.

Comptoir d'escompte :

MM. C. BOOST, J. COLLIN,

R. GORIS, F. VERREPT.

#### Liège

Administrateur :

M. M. CHAUVIAUX.

Comptoir d'escompte :

MM. E. LAMARCHE,

P. HERMAN,

Baron G. van ZUYLEN,

Chevalier M. de LAMINNE de BEX.

#### Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Administrateur :

M. J. VANDERGUCHT.

Comptoir d'escompte:

MM. A. GROENEN,

J. NEUBERG,

N. BRAUN.

#### **AGENCES**

#### AGENCES AUPRES DESQUELLES EST ETABLI UN COMPTOIR

Agents

Membres des Comptoirs d'Escompte

Alost

MM. L. DEHOUX,

MM. C. VAN DER HAEGEN,

P. MICHIELS, F.-P. CALLEBAUT.

Arlon

F. LEFEVER,

MM. M. LEFEVRE,

V. POSSCHELLE,

D. LAMALLE.

Membres des Comptoirs d'Escompte

Ath

MM. J. LELEUX,

MM. E. DUCHATEAU, H. DUCHATEAU, A. DESCAMPS.

Audenarde

P. HERTSCHAP,

MM. R. DE BEER,

J. MAERE,

R. VAN CAUWENBERGHE.

Bruges

F. COLLUMBIEN,

MM. R. TERMOTE,

R. RAPAERT de GRASS : , I. JANSSENS de BISTHOVEN.

Charleroi

L. HAULOT,

MM. L. DEWANDRE,
A. GILLIEAUX,
F. PHILIPPE,
Comte C. de BRIEY.

Courtrai

M. DE SCHAEPMEESTER, MM. J. DUMONT,

MM. J. DUMONT, P. DE WITTE,

Baron J. de BETHUNE.

Dinant

J. LEMAITRE,

MM. R. DECOUX,

M. SCHOOFS,

Baron R. de VILLENFAGNE de VOGELSANCK.

Eeklo

C. SIBILLE,

MM. R. VAN BRABANDT,

C. VAN DAMME,

P. van GINDERACHTER.

Gand

G. THIRIAUX,

MM. Baron BRAUN,

Comte H. de HEMPTINNE,

R. HANET.

Grammont

J. MASSET,

MM. G. FLAMANT,

J. RENS,

P.-E. WILLOCX.

Membres des Comptoirs d'Escompte

Hasselt

MM. A. DE VULDER,

MM. P. NAVEAU de MARTEAU,

A. JANSSENS, J. SPAAS.

Huy

J. POTVIN,

MM. H. DELATTRE,

Comte G. de LIEDEKERKE,

R. GREINER.

La Louvière

J. LEJUSTE,

MM. L. GRAFE,

L. PONCEAU,

M. HAUTIER.

Louvain

J. HAUTAIN,

MM. A. BAUCHAU,

G. de LAVELEYE,

P. van der VAEREN.

Malines

G. MATAGNE,

MM. P. CARTUYVELS,

L. LEMAIRE,

J. VIGNERON.

Mons

P. FABRI d'ENNEILLES,

MM. G. DUCHATEAU,

J. SEGARD,

H. BOUTTIAU.

Mouscron

A. FRANÇOIS,

MM. A. SCARCEZ,

G. BLANCKE,

J. CASIER.

Namur

Baron

de MOREAU d'ANDOY,

MM. F. HICGUET,

O. HICGUET,

Baron L. HUART.

Neufchâteau

M. CABY,

MM. L. GOURDET,

A. MINETTE,

H. ZOUDE.

Membres des Comptoirs d'Escompte

**Nivelles** 

MM. G. GINION,

MM. E. de STREEL, R. LECHIEN,

N. DESCAMPE.

Ostende

J. VILENNE,

MM. E. DE VREESE,

F. LOOTENS,

D. SERRUYS.

Péruwelz

G. WALNIER,

MM. J. BREBART,

H. LEMAIRE,

M. SIMON,

P. BEAUDUIN.

Philippeville

J. TIELEMANS,

MM. R. DUCHATEAU,

A. PEPIN,

P. de WEISSENBRUCH.

Renaix

E. BURLION,

MM. R. VAN BUTSELE,

J. TASTE,

A. DELACROIX.

Roulers

K. DEWAELE,

MM. A. DE MEESTER-D'HOORE,

J. SOUBRY,

F. DE CLERCQ.

Saint-Nicolas

H. ALLAER,

MM. F. BEHAEGEL,

F. POPPE,

A. DE BAER.

Soignies

A. TOURNAY,

MM. L. BASTIN-PONCEAU,

H. le MAISTRE d'ANSTAING,

F. GILBERT.

Termonde

J. VANDEN BOSCH,

MM. J. VAN DAMME,

J. DE COENE,

E. VAN DEN BERGHE.

Membres des Comptoirs d'Escompte

Tirlemont

MM. F. DE KEYSER,

MM. J. GILAIN,

L. HALFLANTS,

J. DELACROIX.

Tongres

E. HUYBRECHT,

MM. W. WILSENS,

J. BEAUDUIN,

Chevalier J. de SCHAETZEN van BRIENEN.

Tournai

P. POTVIN,

MM. E. CARBONNELLE,

E. THORN,

V. VANDERBORGHT,

M. COUPLET.

Turnhout

F. VANHERP,

MM. L. JANSEN,

J. DIERCKX,

C. DE RIDDER.

Verviers

E. RENARD,

MM. A. PELTZER,

L. DUESBERG,

E. GEERINCKX.

Wavre

R. PINSART,

MM. C. HOURDEAU,

J. PATRIARCHE,

J.-E. VAN DEN HAUTE.

#### AGENCES AUPRES DESQUELLES IL N'EST PAS ETABLI DE COMPTOIR

Agents

Boom

MM. M. WELLEMANS,

Furnes

F. LEFLERE,

Malmédy

V. BRANDELAER,

Marche-en-Famenne

A. D'HAUWE,

Ypres

L. NEIRYNCK.



\*

# RELEVE DES FONDS PUBLICS CONSTITUANT AU 31 DECEMBRE 1956 LE PORTEFEUILLE DE LA BANQUE

#### Fonds publics acquis en vertu des articles 18 et 21 des statuts :

```
3 1/2 \% Dette belge 1937.
3 1/2 \% Dette belge 1943.
          Dette Unifiée, 1<sup>re</sup> série.
4 %
4 %
          Dette Unifiée, 2° série.
4 %
          Emprunt de la Libération 1945.
4 1/2 % Emprunt belge 1951.
4 1/2 % Emprunt belge 1952/62.
4 1/2 % Emprunt belge 1952/64.
4 \ 1/2
       % Emprunt belge 1953/73.
4 \ 1/2
       % Emprunt belge 1953/68.
4 \ 1/2
       % Emprunt belge 1954/72.
       % Emprunt belge 1954/74, 1re série.
4 \ 1/4
4 1/4 % Emprunt belge 1954/74, 2° série.
4 %
          Emprunt belge 1955/75.
4 1/4 % Emprunt belge 1956/71.
4 1/2 % Emprunt belge 1956/67.
  %
4
          Certificats de trésorerie 1949.
  %%%
4
          Emprunt belge à lots 1941.
4
          Dommages de Guerre 1921.
4
          Dommages de Guerre 1922.
4
          Dommages de Guerre 1923.
4 \ 3/4
      % Caisse Autonome des Dommages de Guerre 1956 - IV.
4
          Lloyd Royal belge.
3
  %
          Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux (janvier-
             juillet), 1<sup>re</sup> série.
3
  %
          Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux (janvier-
             juillet), 2° série.
3
  %
          Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux (janvier-
             juillet), 3° série.
  %
          Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux (janvier-
             juillet), 4° série.
4 %
          Bons de caisse de la Société Nationale des Chemins de fer
             belges 1950, 1<sup>re</sup> série.
4 %
          Bons de caisse de la Société Nationale des Chemins de fer
             belges 1950, 2° série.
          Dette Coloniale 1936.
4 1/4 % Dette Coloniale 1955/67.
          Lots Congo 1888.
          Parts sociales Banque Centrale du Congo Belge et du
             Ruanda-Urundi.
```

Actions Banque des Règlements Internationaux, libérées de 25 %, émission belge.

Actions Banque des Règlements Internationaux libérées

Actions Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

Actions Banque des Règlements Internationaux, libérées de 25 %, émission dantzicoise.

Actions de jouissance de la Société Nationale des Chemins de fer belges.

## SITUATIONS HEBDOMADAIRES PUBLIEES AU « MONITEUR BELGE » EN 1956

ACTIF

		Avoirs	Devises		ır l'étranger da ccords de paien		Débiteurs pour change et or,	Effets		Effets p Convention	ublics (art. 20 de ons des 14 septe et 15 avril 1952)	s statuts nbre 1948	Managina	Avoirs à	Créance consolidée	Fonds	I	Valeurs
DATES	Encaisse en or	sur l'étranger	étrangères et or à recevoir	Union Européenne de Paiements	Pays membres de l'U.E.P.	Autres pays		commerciaux sur la Belgique	Avances sur nantis- sement	Certificats du Trésor	Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	Autres effets publics belges	Monnaies divisionnaires et d'appoint	l'Office des Chèques Postaux	sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	publics (art. 18 et 21 des statuts)	Immeubles, matériel et mobilier	de la Caisse de Pensions du Personnel
5 janvier <b>1956</b>	46.886	424		9.138	885	828	506	6.345	239	8.080	693	118	689	2	34.660	1.914	1.060	819
12 »	46.662	279		9.138	859	808	506	5.519	470	8.205	58	126	706	2	34.660	1.914	1.060	820
19 »	47.097	360		9.265	964	766	506	5.276	208	5.830	408	132	738	2	34.660	1.914	1.179	844
26 »	47.097	316	84	9.265	1.541	694	506	6.353	232	3.560	83	132	759	2	34.660	1.914	1.179	846
2 février 9 » 16 » 23 »	46.601 46.601 47.834 47.749	318 291 290 272	84 84 84 —	9.222 9.222 9.614 9.614	2.010 $2.139$ $470$ $605$	694 658 642 615	1 1 1	5.243 5.320 4.867 4.793	318 306 293 193	6.330 6.640 6.905 6.910	53 83 85 55	257 264 271 282	757 757 773 718	2 2 2 2	34.660 34.660 34.660 34.660	1.924 1.984 2.040 2.059	1.179 1.179 1.179 1.179	847 844 844 845
1 mars 8 » 15 » 22 »	47.753 47.753 47.920 47.752 47.638	196 85 197 189 190	253 253 253 253 253 168	9.572 9.572 9.697 9.697 9.697	926 1.398 989 1.421 1.449	624 644 633 650 657	1 1 — —	4.705 4.426 4.008 3.882 3.881	572 223 231 182 338	7.415 8.115 8.450 6.130 7.240	112 85 30 30 30	269 252 250 231 228	704 710 741 759 699	2 1 2 2 2	34.660 34.660 34.660 34.660 34.660	2.069 2.069 2.069 2.069 2.069	1.179 1.179 1.179 1.179 1.179	845 845 845 846 846
5 avril	47.643	76	168	9.604	1.683	700		4.560	380	6.090	740	477	680	2	34.660	2.069	1.179	846
12 »	47.614	103	168	9.604	2.130	674		3.614	198	7.420	87	372	699	2	34.660	2.069	1.179	846
19 »	48.499	347	422	9.921	1.102	656		3.388	262	6.700	33	398	719	2	34.660	2.069	1.179	849
26 »	48.499	463	422	9.921	1.255	642		3.141	248	7.525	33	250	719	2	34.660	2.065	1.179	851
3 mai	48.425	301	338	9.878	1.382	659		4.210	329	7.195	34	246	705	2	34.660	2.069	1.179	847
9 »	47.693	304	507	9.878	1.493	686		3.498	242	9.245	34	232	702	2	34.660	2.069	1.179	847
17 »	47.993	451	682	10.086	374	693		3.414	214	8.120	36	215	706	1	34.660	2.069	1.179	847
24 »	47.993	320	682	10.086	616	707		3.671	259	7.585	35	219	716	1	34.660	2.069	1.179	847
31 »	47.919	197	598	10.044	979	698		4.849	317	7.945	308	179	695	2	34.660	2.069	1.179	847
7 juin 14 » 21 » 28 »	47.638 47.896 47.718 47.605	97 100 72 19	1.060 1.622 1.740 1.684	10.044 10.145 10.145 10.145	1.444 995 1.666 2.032	678 699 713 710	62 2 —	4.099 3.914 3.932 4.180	320 456 312 564	8.955 7.875 6.050 7.080	36 36 879 1.136	168 211 258 225	697 718 727 716	1 1 2 2	34.660 34.660 34.660 34.660	2.069 2.069 2.069 2.066	1.179 1.179 1.179 1.179	847 847 848 849
5 juillet	47.598	45	1.229	10.052	2.321	701	525	5.662	948	6.595	1.338	178	673	2	34.660	$\begin{array}{c} 2.067 \\ 2.071 \\ 2.071 \\ 2.071 \\ 2.071 \end{array}$	1.179	849
12 »	47.260	123	1.370	10.052	2.633	704	516	7.361	379	6.585	1.264	193	662	2	34.660		1.179	849
18 »	48.576	252	1.404	9.595	909	691	506	7.143	196	5.745	1.552	413	668	2	34.660		1.179	849
26 »	48.239	398	1.404	9.595	1.887	686	506	6.622	268	5.205	1.743	210	672	2	34.660		1.179	849
2 août 9 » 16 » 23 » 30 »	47.685 47.431 48.398 48.223 48.223	247 435 461 653 630	1.404 1.404 1.404 1.399 1.399	9.547 9.547 9.817 9.817 9.817	2.534 3.272 1.326 1.539 1.863	682 690 696 696 694	— — —	6.703 6.314 5.073 4.310 3.984	732 772 788 377 331	6.740 7.940 8.145 8.195 8.755	1.525 480 408 571 885	411 196 199 184 184	650 656 674 688 701	2 2 2 2 2	34.660 34.660 34.660 34.660 34.660	2.071 2.071 2.071 2.071 2.071 2.071	1.179 1.179 1.179 1.179 1.179	849 849 849 849 849
6 septembre	48.715	488	1.399	9.770	2.570	710	499	4.497	405	8.005	1.446	191	690	2	34.660	$\begin{array}{c} 2.071 \\ 2.071 \\ 2.071 \\ 2.071 \\ 2.071 \end{array}$	1.179	848
13 »	48.591	1.442	1.224	10.035	1.288	708	499	3.983	409	8.365	562	161	718	2	34.660		1.179	848
20 »	48.586	1.363	1.224	10.035	1.594	713	499	4.408	561	7.460	967	136	730	2	34.660		1.179	848
27 »	48.586	1.003	1.224	10.035	1.949	634	499	5.229	310	7.895	722	118	737	2	34.660		1.179	848
4 octobre	48.586	1.313	1.224	9.912	2.592	650	499	5.492	573	7.990	1.406	63	712	1	34.660	2.071	1.179	848
11 »	48.333	1.655	971	9.912	2.739	624	499	4.954	592	8.085	1.115	51	728	2	34.660	2.071	1.179	848
18 »	48.190	1.543	1.337	9.810	819	632	534	4.355	446	8.085	951	62	742	2	34.660	2.066	1.179	850
25 »	47.460	2.096	1.337	9.810	953	641	1.262	4.621	327	7.760	919	50	744	2	34.660	2.072	1.179	850
31 »	47.460	1.975	1.337	9.762	1.025	634	1.227	5.996	773	8.695	588	83	700	2	34.660	2.072	1.179	850
8 novembre	47.876	2.063	1.168	9.762	1.188	651	1.227	6.305	459	8.435	90	68	684	$egin{array}{c} 2 \\ 2 \\ 2 \\ 1 \end{array}$	34.660	2.069	1.179	848
15 »	48.114	1.769	1.224	9.873	394	646	1.227	5.726	216	8.700	282	84	699		34.660	2.072	1.179	848
22 »	47.467	1.836	1.588	9.873	571	652	1.432	4.949	312	8.845	36	75	700		34.660	2.061	1.179	853
29 »	47.045	1.975	1.532	9.873	728	658	1.425	7.079	328	6.140	1.284	73	695		34.660	2.072	1.179	853
6 décembre	46.884	2.223	1.392	9.825	885	690	1.422	5.707	204	8.205	1.310	64	682	2	34.660	2.066	1.179	854
13 »	47.090	2.192	1.216	9.865	323	690	1.422	4.575	186	7.965	1.391	54	706	2	34.660	2.072	1.179	854
20 »	46.567	1.550	2.451	9.865	367	796	604	5.249	628	7.625	1.648	45	700	2	34.660	2.072	1.179	854
27 »	46.398	1.447	2.395	9.865	334	784	588	6.826	738	6.820	1.988	45	692	2	34.660	2.072	1.179	854

## SITUATIONS HEBDOMADAIRES PUBLIEES AU « MONITEUR BELGE » EN 1956 (millions de francs)

PASSIF

			,		Comptes	courants			ents envers ans le cadre	Total	Provisions	s spéciales	Devises	Caisse	1-		Réserves	TOTAL	
n: -		TOTAL	Billets en	Trésor public		Banques	Comptos	d'accords o	le palement	des	Convention du	Convention du	étrangères	de Pensions du	Divers	Capital	et comptes d'amortisse-	DU	DATES
ıs	Divers	DE L'ACTIF	circulation	Compte ordinaire	Comptes Accord de Coopération Economique	à l'étranger : comptes ordinaires	Comptes courants divers	Pays membres de l'U.E.P.	Autres pays	engagements à vue	14-9-1954 S.N.C.I.	11-5-1955 S.N.C.I.	et or à livrer	Personnel			ment	PASSIF	
	1.092 901 227 287	114.378 112.693 110.376 109.510	107.439 106.005 104.279 103.247	1,3 6,2 6,3 2,9	56 56 56 56	176 165 162 162	1.269 1.407 1.390 1.459	297 282 242 241	754 388 422 446	109.992 108.309 106.557 105.614			550 545 617 694	819 820 844 846	1.099 $1.101$ $259$ $257$	400 400 400 400	1.518 1.518 1.674 1.674	114.378 112.693 110.376 109.510	5 janvier <b>1956</b> 12 » 19 » 26 »
	291 279 355 319	110.791 111.314 111.209 110.871	105.067 105.129 104.528 104.248	5,1 6,6 <b>4,0</b> 1,9	56 56 49 49	143 142 141 141	1.500 1.991 2.229 2.107	204 204 181 168	468 462 474 490	107.443 107.991 107.606 107.205	25 25 300 300		132 106 106 149	847 844 844 845	270 274 279 298	400 400 400 400	1.674 1.674 1.674 1.674	110.791 111.314 111.209 110.871	2 février 9 » 16 » 23 »
	410 454 436 499 516	112.267 112.725 112.590 110.431 111.487	106.573 106.450 105.544 104.695 105.005	2,8 6,0 5,4 6,8 2,5	49 49 49 49	140 135 171 162 163	1.175 1.740 2.527 1.153 1.866	175 186 127 131 163	460 459 444 448 471	108.575 109.025 108.867 106.645 107.720	200 200 200 200 200 200		278 272 289 348 311	845 845 845 846 846	295 309 315 318 336	400 400 400 400 400	1.674 1.674 1.674 1.674 1.674	112.267 112.725 112.590 110.431 111.487	1 mars 8 » 15 » 22 » 29 »
	691 587 414 434	112.248 112.026 111.620 112.309	106.574 105.718 104.788 105.126	7,0 2,8 5,7 3,2	49 49 49 48	197 262 267 246	1.084 1.298 1.463 1.877	220 602 573 432	447 428 397 407	108.578 108.360 107.543 108.139	200 200 225 225		207 193 561 644	846 846 849 851	343 353 368 376	400 400 400 400	1.674 1.674 1.674 1.674	112.248 112.026 111.620 112.309	5 avril 12 » 19 » 26 »
	546 466 522 595 694	113.005 113.737 112.262 112.240 114.241	106.991 106.748 105.721 105.406 107.194	2,3 4,4 3,1 1,8 1,6	48 48 48 48 40	275 272 268 295 282	939 1.705 1.298 1.294 1.423	501 498 183 308 506	368 386 425 453 486	109.124 109.661 107.946 107.806 109.933	225 225 275 275 275 275	25 25 25	346 531 692 808 672	847 847 847 847 847	389 399 403 405 415	400 400 400 400 400	1.674 1.674 1.674 1.674 1.674	113.005 113.737 112.262 112.240 114.241	3 mai 9 » 17 » 24 » 31 »
	689 575 815 800	114.743 114.000 113.785 115.652	107.495 106.330 105.816 106.612	5,8 5,4 4,3 3,9	40 40 40 40	163 163 160 170	1.113 1.167 1.181 1.741	625 422 539 729	497 481 517 531	109.939 108.608 108.257 109.827	275 275 275 275 275	25 100 100 100	1.154 1.665 1.795 2.079	847 847 848 849	429 431 436. 448	400 400 400 400	1.674 1.674 1.674 1.674	114.743 114.000 113.785 115.652	7 juin 14 » 21 » 28 »
	882 767 848 978	117.504 118.630 117.259 117.174	109.160 109.409 108.766 108.470	4,1 4,1 5,6 3,7	40 40 40 40	185 190 175 146	1.117 1.223 1.089 1.220	968 1.436 1.087 1.149	560 487 419 397	112.034 112.789 111.582 111.426	200 200 200 200 200	100 100 —	1.776 2.135 1.920 1.925	849 849 849 849	471 483 634 700	400 400 400 400	1.674 1.674 1.674 1.674	117.504 118.630 117.259 117.174	5 juillet 12 » 18 » 26 »
~1.	1.038 718 694 847 934	118.659 118.616 116.844 116.260 117.161	110.496 110.125 109.300 108.501 108.676	5,9 1,7 3,8 3,0 5,4	40 40 40 40 40	238 237 258 263 256	970 1.193 1.044 1.036 1.652	1.228 1.379 519 614 825	415 367 353 354 367	113.393 113.343 111.518 110.811 111.821	200 200 250 250 250		1.420 1.420 1.420 1.537 1.416	849 849 849 849 849	723 730 733 739 751	400 400 400 400 400	1.674 1.674 1.674 1.674 1.674	118.659 118.616 116.844 116.260 117.161	2 août 9 » 16 » 23 » 30 »
	1.516 1.213 1.149 919	119.661 117.958 118.185 118.620	110.094 108.917 108.252 108.238	5,8 4,0 3,9 2,2	40 40 40 40	256 257 255 281	1.236 1.229 1.295 1.336	1.822 1.413 2.075 2.522	366 419 403 440	113.820 112.279 112.324 112.859	250 250 325 325		1.907 1.740 1.842 1.734	848 848 848 848	762 767 772 780	400 400 400 400	1.674 1.674 1.674 1.674	119.661 117.958 118.185 118.620	6 septembre 13
	852 772 813 857 876	120.623 119.790 117.076 117.600 119.894	110.555 109.787 108.806 108.518 110.733	1,7 5,4 1,4 2,2 5,7	40 40 40 40 40	254 160 157 156 156	1.104 1.257 1.240 1.290 1.439	2.390 2.481 299 382 375	516 546 599 549 490	114.861 114.276 111.142 110.937 113.239	300 300 300 300 300	  	1.735 1.481 1.882 2.606 2.577	848 848 850 850 850	805 811 828 833 854	400 400 400 400 400	1.674 1.674 1.674 1.674 1.674	120.623 119.790 117.076 117.600 119.894	4 octobre 11
	1.205 1.171 933 974	119.939 118.886 118.024 118.574	111.321 110.037 108.764 108.918	1,3 2,5 6,2 4,9	40 40 40 40	154 154 153 150	1.215 1.590 1.194 1.592	456 299 285 355	438 388 390 420	113.625 112.511 110.832 111.480	125 125 125 125		2.403 2.459 3.124 3.010	848 848 853 853	864 869 1.016 1.032	400 400 400 400	1.674 1.674 1.674 1.674	119.939 118.886 118.024 118.574	8 novembre 15 » 22 » 29 »
	936 1.034 980 1.130	119.190 117.476 117.842 118.817	109.925 108.614 108.975 109.883	3,7 2,5 4,0 3,1	39 28 28 28	224 220 268 247	1.229 1.100 1.306 1.474	409 305 481 531	392 348 319 269	112.222 110.618 111.381 112.435	125 125 275 275	_  	2.867 2.748 2.184 2.100	854 854 854 854	1.048 1.057 1.074 1.079	400 400 400 400	1.674 1.674 1.674 1.674	119.190 117.476 117.842 118.817	6 décembre

### TAUX DES OPERATIONS D'ESCOMPTE ET D'AVANCES

	Taux en vigueur le 81 décembre 1955	Taux en vigueur depuis le 6 décembre 1956
ESCOMPTE	%	%
<ul> <li>Acceptations de banque préalablement visées par la Banque Nationale de Belgique</li></ul>	3,— 3,— 3,— 3,75 4,50 4,75 4,75	3,50 3,50 3,50 4,25 5,— 5,25 5,25
PRETS ET AVANCES		
— Prêts et avances en compte courant sur certificats de trésorerie à court terme :		•
Quotité maximum de l'avance : 95 %	0.1075	0.05
a) Certificats ayant maximum 12 mois à courir	2,1875	2,25
ayant maximum 12 mois à courir		3,50 1
- Prêts et avances en compte courant sur autres effets publics	4,75	5,25
Quotité maximum de l'avance :  a) Certificats de trésorerie émis à 2 ou 3 ans		
Quotité maximum de l'avance : 50 %  Certificats émis à 18 mois	3,20	_
Certificats émis à 24 mois	3,50	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Depuis le 27 décembre 1956.

2 1 7 h . . . 4

51- ... 75.7 ET.3

Augusta State

14.1

ò, \*

0

7

,

•

# COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 DECEMBRE 1956 fixés par la Banque Nationale de Belgique en vertu de l'arrêté n° 6 des Ministres réunis en conseil le 1<sup>er</sup> mai 1944 « Moniteur Belge » du 5 septembre 1944, n° 22

(en francs belges)

DEVISES	COURS CONTRACTUEL	TRANSFERTS				
DE VIOLO	MOYEN	Cours acheteur	Cours vendeur			
100 francs congolais	. —	100,—	100,			
100 francs luxembourgeois		100,—	100,—			
100 couronnes tchslov.	694,44225	692,50	696,50			
100 schillings autrichiens	192,30769	191,72	192,90			

## COURS OFFICIELS DES CHANGES arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles Moyennes des cotations journalières (en francs belges)

				(	en fran	cs verg	28)						
1956	1 fr. suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 escudos	1 Florin Pays-Bas	1 Deutsche Mark	1 cour. suédoise	1 cour. danoise	1 cour. norvég.	100 lires italien.	1 \$ Acc U.E.B.I Argent
Janvier													
Plus haut	11,41	50.04	14,19	50,10	139,78	174.08	13,16	11,92	9,62	7,24	6,99	7,98	50,01
Plus bas	11,40	49,95	14,18	50,00	139,60			11,90	9,60	7,23	6,98	7,95	49,58
Moyen	11,40	49,99	14,18	50,05	139,69	174,05		11,91	9,61	7,23	6,98	7,96	49,75
	11,40	10,00	11,10	00,00	100,00	1,12,00	10,10		, , ,	,			
Février	11,41	50,03	14,20	50,07	139,62	174,08	13,14	11,91	9,61	7,23	6,98	7,97	50,01
Plus haut Plus bas	11,41	49,97	14,19	49,99	139,33			11,90	9,59	7,21	6,96	7,95	49,99
Plus bas Moyen	11,40	50,00	14,19	50,03	139,50			11,90	9,60	7,22	6,97	7,96	50,00
-	11,40	00,00	11,10	00,00	100,00	1,1,00	10,10	22,00	, , ,	,	,	'	
Mars	11.40	50.01	14,19	50,07	139,65	174,10	13,11	11,92	9,61	7,21	6,98	7,96	50,03
Plus haut	11,40	50,01 49,88	14,19	49,93	139,37			11,90	9,59	7,20	6,97	7,94	49,98
Plus bas	11,39			50,00	139,53			11,91	9,60	7,21	6,97	7,96	50,00
Moyen	11,40	49,94	14,18	50,00	100,00	174,00	10,11	11,01	0,00	7,21	0,01	1,00	00,00
Avril		40.02	1410	2004	100 50	17405	10 10	11.01	9,62	7,21	6,98	7,97	50,00
Plus haut	11,40	49,95	14,18	50,34	139,76			11,91	9,60	7,21	6,98	7,95	49,98
Plus bas	11,38	49,87	14,18	49,95	139,57			11,90	9,60	7,21	6,98	7,96	50,00
Moyen	11,39	49,91	14,18	50,07	139,69	174,04	13,11	11,90	9,00	1,21	0,80	1,00	00,00
Mai							10.10	1101	0.01	<b>7.01</b>	6.00	7.07	50,00
Plus haut	11,39	49,94	14,18	50,47	139,74			11,91	9,61	7,21	6,98	7,97	
Plus bas	11,38	49,90	14,18	50,17	139,39			11,90	9,59	7,19	6,97	7,95	50,00
Moyen	11,39	49,92	14,18	50,34	139,64	174,02	13,08	11,91	9,60	7,20	6,98	7,95	50,00
Juin													
Plus haut	11,41	49,96	14,19	50,88		174,04		11,91	9,62	7,19	6,97	7,95	50,00
Plus bas	11,39	49,77	14,18	50,42		174,01		11,90	9,60	7,19	6,95	7,94	50,00
Moyen	11,40	49,92	14,18	50,66	139,18	174,02	13,06	11,91	9,61	7,19	6,96	7,95	50,00
Juillet													
Plus haut	11,42	49,96	14,20	50,85	139,08			11,91	9,66	7,19	6,96	7,99	_
Plus bas	11,40	49,74	14,18	50,63	138,96	174,02	13,06	11,90	9,62	7,19	6,95	7,95	_
Moyen	11,41	49,81	14,18	50,74	139,00	174,02	13,06	11,91	9,64	7,19	6,95	7,96	
Août													
Plus haut	11,43	49,91	14,18	50,99	139,29	174,02	13,08	11,91	9,67	7,20	6,97	7,99	
Plus bas	11,41	49,81	14,18	50,61	139,00	174,01	13,07	11,90	9,65	7,19	6,95	7,95	
Moyen	11,42	49,87	14,18	50,82	139,11	174,01	13,07	11,90	9,66	7,19	6,9 <b>6</b>	7,97	
Septembre													
Plus haut	11,42	49,87	14,18	51,13	139,47	174,02	13,12	11,91	9,67	7,21	6,98	8,00	
Plus bas	11,41	49,79	14,18	50,82	139,05		13,07	11,90	9,65	7,19	6,96	7,98	
Moyen	11,41		14,18	50,96		174,01		11,90	9,66	7,20	6,97	7,99	_
Octobre		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			,								
Plus haut	11,44	49,84	14,24	51,43	140.05	174,02	13.17	11,96	9,67	7,24	7,00	7,98	
Plus bas	11,40	49,73	14,18	51,05		174,01		11,91	9,65	7,21	6,97	7,97	—
Moyen	11,42	49,79	14,21	51,14	139,65			11,93	9,65	7,22	6,98	7,97	
Novembre	11,12	10,10	12,21	01,11	200,00		,		,				
Plus haut	11,43	50,13	14,22	52,43	139,68	174,02	13 16	11,94	9,69	7,23	7,01	7,97	
Plus bas	11,45	49,70	14,19	51,21	139,27			11,92	9,67	7,21	6,99	7,96	
Moyen	11,42	49,95	14,21	51,81	139,54		13,15	11,93	9,68	7,22	7,00	7,96	_
Décembre	11,42	10,00	1-1,21	01,01	100,04	117,02	10,10	12,00	3,00	.,	,,,,,		
Plus haut	11.40	50.09	14.00	52,40	140,47	174,02	13 10	11,99	9,72	7,25	7,05	8,01	
To 1	11,48	50,23	14,29			174,02		11,93	9,68	7,23	7,01	7,96	_
	11,42	50,03	14,21	51,91		174,01		11,95	9,70	7,23	7,03	7,99	_
•	11,44	50,14	14,25	52,20	140,00	174,01	10,17	11,00	0,10	1,20	•,00	.,00	
Année		F0.00	14.00	FO 46	140 47	154 10	10.10	11.00	0.79	705	7,05	8,01	50,01
Plus haut	11,48	50,23	14,29	52,43		174,10		11,99	9,72	7,25	6,95	7,94	49,58
Plus bas	11,38	49,70			138,96			11,90	9,59	7,19	6,98		49,96
Moyen	11,41	49,92	14,19	50,73	139,48	174,03	13,11	11,91	9,63	7,21	0,90	1,80	±0,0

Compte clôturé le 30 juin 1956; plus de cotations à Bruxelles.
 Moyenne du 1er janvier 1956 au 30 juin 1956.

aid v . 171A

ALI SULTAN AND SOLUTION OF THE SAME AND SAME AND

### TABLE DES MATIERES

		Pages
Rapport présenté par le Gouverneur au nom du Conseil de Régence		. 5
Evolution monétaire et financière		. 15
Situation monétaire générale		15
Liquidités quasi monétaires		. 18
Origines des variations du stock monétaire et des liquidités o	quas	si
monétaires		. 19
Balance des paiements		. 21
Balance des paiements en or et en devises convertibles		. 24
Position à l'Union Européenne de Paiements		. 25
Avoirs extérieurs nets de la Banque		. 26
Budgets		. 28
Dette publique		. 29
Financement monétaire du Trésor		. 31
Marché des rentes et monétisation des fonds publics	4.0	. 32
Crédits aux entreprises et particuliers		. 36
Banques de dépôts		. 41
Office des Chèques Postaux		. 42
Institut de Réescompte et de Garantie		
Banque Nationale de Belgique		
Marchés de l'argent à très court terme		. 45
Marché des capitaux		. 48
Evolution économique		. 51
Charbonnages		. 54
Cokeries		. 56
Gaz		. 56
Electricité	• 7	. 57
Huiles minérales		. 57
Industrie sidérurgique		. 58
Fabrications métalliques		. 60
Métaux non ferreux		. 63
Industries chimiques		64

			Pages
Industrie textile			 65
Industries de la construction			68
Industries alimentaires			 70
Industries diverses			72
Agriculture			74
Transports			76
Marché de l'emploi			 79
Prix			80
Rémunérations			84
Commerce extérieur			85
Benelux			 90
			0.2
Administration		• -•	 93
Personnel			 97
Analyse du bilan et du compte de profits et pertes de l'	exercice	1956	 99
Actif			
Encaisse en or			 99
Avoirs sur l'étranger			 99
Devises étrangères et or à recevoir			 100
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de pa	aiement		 100
Débiteurs pour change et or, à terme			 103
Effets commerciaux sur la Belgique			 103
Avances sur nantissement			104
Effets publics			 104
Monnaies divisionnaires et d'appoint			 105
Avoirs à l'Office des chèques et virements postaux.			106
Créance consolidée sur l'Etat			106
Fonds publics			 107
Valeurs à recevoir			 107
Immeubles, matériel et mobilier			 107
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel			 108
Valeurs amorties et à réaliser			 108
Comptes transitoires de l'actif			 109
Passif			
			110
Billets de banque en circulation		• •	 110
Comptes courants et divers			 110

, William	Pages
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement .	112
Total des engagements à vue	112
Provision spéciale	112
Devises étrangères et or à livrer	112
Caisse de Pensions du Personnel	113
Comptes transitoires du passif	113
Capital	114
Fonds de Réserve	115
Bénéfice net à répartir	116
Comptes d'ordre	
Valeurs à l'encaissement	117
Crédits documentaires ouverts	117
Dépôts divers	117
Cautionnements divers reçus	118
Certificats de garantie reçus du Trésor public	118
Cautions données en faveur du Personnel	118
Trésor public	119
Fonds des Rentes, titres déposés	120
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	120
Répartition du bénéfice net de l'exercice 1956	121
Bilan. — Compte de profits et pertes. — Comptes d'ordre	123
	4.00
Rapport du Collège des censeurs	129
Administration centrale. — Succursales. — Agences. — Comité et	
Comptoirs d'escompte. — Grand-Duché de Luxembourg	133
Administration centrale:	
Comité de direction. — Conseil de régence. — Collège des censeurs.	135
Départements et services. — Comité d'escompte de Bruxelles	136
Succursales:	
Anvers. — Liège. — Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).	137
Agences:	
Agences auprès desquelles est établi un comptoir	137
Agences auprès desquelles il n'est pas établi de comptoir	141

#### **ANNEXES**

Relevé des fonds publics constituant au 31 décembre 1956 le portefeuille	
de la Banque	
Relevé des situations hebdomadaires publiées au Moniteur belge en 1956 2	
Taux des opérations d'escompte et d'avances	
Cours officiels des changes au 31 décembre 1956	
Cours officiels des changes arrêtés par les banquiers réunis en Chambre	
de Compensation à Bruxelles. Moyennes des cotations journalières 4	h

Imprimerie de la Banque Nationale de Belgique

L'ingénieur en Chef des Services Techniques : Ch. AUSSEMS 15, square des Nations, Bruxelles